

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Yves Sénant.

M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose de rejoindre votre place, nous allons commencer, et je demande à Mathieu Courdesses de faire l'appel.

- Appel des conseillers municipaux par Monsieur Mathieu Courdesses.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT à M. AIT-OUARAZ	Mme SCHLIENGER à M. SENANT
Mme LEMMET à M. VOULDOUKIS	M. KALONJI à Mme BERTHIER
Mme ENAME à M. PASSERON	M. FOYER à Mme EL MEZOUED
Mme GALLI à Mme PHAM-PINGAL	M. PARISIS à Mme REMY-LARGEAU
M. HOBEIKA à M. CHARRIEAU	M. DECROP à Mme GODEFROY
Mme SIMON à M. COURDESSES	

M. le Maire : Fatima Zambardjoudi a quitté le conseil municipal le 27 mars dernier, c'est tout récent, Madame Nadra Simon a donc été appelée à la remplacer, elle est absente ce soir mais elle sera là au prochain conseil.

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 février 2024

M. le Maire : Vous avez certainement reçu le compte rendu de la réunion du 8 février, y a-t-il des demandes de rectifications ? Il n'y en a pas. Donc je considère **qu'il est approuvé**.

- Liste des décisions prises par le Maire pendant l'intersession.

M. le Maire : Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Bonsoir à toutes et tous. Alors peut-être d'abord un petit point technique : Depuis quelque temps, nous avons des décisions au fil de l'eau sur le site de la Ville, ce qui est très appréciable, en revanche la numérotation diffère entre les documents que l'on reçoit au conseil municipal et les numérotations que l'on trouve sur le site de la Ville ; donc pour retrouver plus facilement les documents, ce serait peut-être bien d'avoir la même numérotation.

Et je voudrais aussi intervenir sur trois DIS : les 39, 40 et 41 qui sont relatives à des demandes de subventions DSIL. Il s'agit de demandes de dotations de soutien à l'investissement local ; depuis 2021 la Ville a déposé une douzaine de demandes et elle ne s'est vu attribuer qu'une seule fois cette subvention de 104.000 € pour le jardin funéraire en 2021. Comme nos collègues d'Antony en Mouvement lors de précédentes séances, on peut légitimement s'interroger sur votre manque de succès. Alors j'ai

regardé l'instruction qui cadre la DSIL et j'ai aussi comparé les demandes d'Antony, et les projets qui se sont vu attribuer des subventions dans les Hauts-de-Seine depuis quelques années : sur les 20 projets retenus dans le Département l'an dernier, la moyenne du coût des projets était de 473.000 €, donc bien en-dessous des demandes déposées par la Ville d'Antony puisque les demandes sont de l'ordre de 1,8 M€ concernant Antony et 1,5 M€ en moyenne cette année. La moyenne des subventions accordées à ces autres villes était de 193.000 €, bien en-deçà de ce que réclame la Ville.

Je note aussi qu'Antony fait des demandes thématiques alors que les subventions accordées sont presque tout le temps pour des projets bien définis et localisés. L'instruction ministérielle donne un certain nombre de précisions, par exemple 80 % des subventions doivent être notifiées avant la fin du mois de juin. Alors je me demande si les demandes déposées en février ne sont pas trop tardives. L'instruction précise aussi par exemple que l'installation de panneaux photovoltaïques ne peut plus être financée par les dotations. Donc l'une des demandes de la ville d'Antony sera nécessairement refusée, ce qui est dommage. Pour les demandes de la ville en matière de rénovation thermique et d'installation de pompes à chaleur, les principes plutôt très précis édictés par l'instruction ministérielle montrent qu'il faut un certain nombre d'informations techniques liées à des projets très précis.

En ce qui concerne votre demande de subvention pour l'éclairage public, si ce projet ne prévoit pas une réduction significative de l'intensité lumineuse au cœur de la nuit, il sera aussi écarté.

Donc voilà, j'espère que ces précisions pourront aider à l'avenir à obtenir plus de subventions.

M. le Maire : Je suis admiratif des efforts que vous faites pour améliorer la qualité de notre personnel, je leur transmettrai vos informations !

M. MAUGER : Ce sont plutôt les finances de la Ville, ce qui me semble relativement important, surtout dans la mesure où les dotations DSIL seront inscrites dans le budget primitif. Je pense qu'il faut mettre toutes les chances de notre côté pour les obtenir.

M. le Maire : Le personnel appréciera. Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, nous passons aux DIA. Y a-t-il des questions sur les DIA qui n'auraient pas été posées lors de la réunion de la commission ? Il n'y en a pas.

Alors j'en viens à la question écrite de Madame Nadia Desbois au nom du groupe Antony en Mouvement.

« Monsieur le Maire,

Les travaux de réaménagement de la rue Mounié sont engagés depuis fin février 2024, et occasionnent, pour plusieurs mois, des difficultés notables :

- *Pour les piétons, qui n'ont plus que des trottoirs très réduits et irréguliers, encore plus quand des voitures stationnent en dépit des interdictions ou que s'engage une trottinette. Les poussettes, les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant mais aussi déambulateurs) sont parfois contraints d'emprunter la chaussée ;*
- *Pour les automobilistes, qui louvoient sur la part de chaussée qui leur est accessible, parfois en roulant trop vite quand exceptionnellement le trafic est fluide ;*
- *Pour les ouvriers sur le chantier, dont les conditions de travail sont compliquées avec la gestion des différents flux ;*
- *Pour les vélos, qui ont été chassés de la rue le temps des travaux (alors que la rue Mounié est un axe structurant du schéma directeur cyclable). On peut bien sûr leur répondre que cela les incite à prendre de nouvelles habitudes puisque la place du vélo va être drastiquement réduite dans la rue apaisée (fin du double sens cyclable, pas de zone de rencontre limitée à 20 km/h) ;*
- *Pour les commerçants car outre un accès difficile, l'aspect actuel de la rue n'incite pas à y flâner.*

Il nous paraît pertinent de réfléchir à une fermeture du trafic, soit totale, soit uniquement en journée, par exemple de 8h30 à 17h30, afin de

faciliter l'avancement du chantier, la circulation piétonne et cycliste, en n'autorisant que les riverains à emprunter la rue.

Peut-être serait-il possible de réserver des places au sein du parking souterrain pour les usagers motorisés du Monoprix, accessible via l'ascenseur place Patrick Devedjian, avec possibilité de rendre le caddie en sous-sol. Il y aurait là une excellente occasion pour les automobilistes de prendre l'habitude d'itinéraires alternatifs, la réduction du trafic étant la condition indispensable à une rue apaisée.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations citoyennes.

*Nadia Desbois, Christophe Mongardien et Agnès Chabot
pour le groupe Antony en mouvement. »*

Voici ma réponse :

« Pour faciliter la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Mounié, vous nous proposez de fermer la rue à la circulation automobile.

Il est clair que, sans le passage des voitures, le travail des ouvriers du chantier, comme le passage des piétons et des cyclistes, seraient plus aisés.

Malheureusement, ce n'est pas possible.

Vous avez suggéré une solution pour le parking de Monoprix. Mais vous n'avez pas pensé à la Poste, qui ne peut pas se passer, pour son fonctionnement quotidien, de voitures et de camions. Vous n'avez pas

pensé non plus aux nombreux commerçants de la rue, qui ont besoin d'être livrés et cela ne peut se faire en vélos. Et vous n'avez pas pensé aux habitants dont les parkings donnent sur la rue Mounié et qui doivent pouvoir continuer à entrer et sortir de chez eux en voiture.

Ces impératifs ont considérablement compliqué la mise en œuvre du chantier. Mais, avec l'organisation adoptée par l'entreprise, qui a l'expérience de ce type de travaux, la rue Mounié s'achèvera normalement en six mois sans gêne excessive pour le fonctionnement des commerces et de la Poste, ni pour les habitants de la rue. »

Nous passons maintenant à l'ordre du jour avec d'abord une information sur les indemnités perçues par les membres du conseil municipal.

– INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES INDEMNITES PERCUES PAR SES MEMBRES –

M. le Maire : Vous avez reçu les éléments dans votre dossier, avez-vous des questions ? Monsieur Édouard.

M. ÉDOUARD : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur le fait que cet état qui figure sur deux pages n'a pas le même titre sur les deux pages. La

première page indique qu'il s'agit d'un montant brut annuel, et la deuxième que ce sont des montants bruts mensuels.

M. le Maire : Annuel ? Non, ce n'est pas annuel du tout.

M. ÉDOUARD : C'est pour cela que je vous en parle.

M. le Maire : Eh bien décidément l'administration ne trouve pas grâce à vos yeux aujourd'hui ! En général, vous attaquez les élus et vous faites l'éloge de l'administration, là c'est l'inverse ce soir ! Enfin pour les élus, ce n'est pas encore fait...

M. ÉDOUARD : Ne vous défaussez pas sur le travail des services, vous en êtes responsable.

M. le Maire : Oui, j'en suis responsable...

M. ÉDOUARD : On doit relire tout ce que vous présentez.

M. le Maire : Oui, je suis responsable de tout ici.

M. ÉDOUARD : Absolument.

M. le Maire : Bien. Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Je vais essayer de rétablir l'équilibre. Je vous remercie pour les nombreuses commissions municipales qui se sont réunies tout récemment, en revanche aucun élu de la majorité n'a siégé en commission territoriale pour examiner l'adoption du PLU d'Antony ni pour examiner le nouveau contrat de ville du Noyer Doré, ce que je trouve extrêmement regrettable. Ce tableau nous rappelle comme tous les ans que le Territoire a le bon goût d'indemniser tous ses élus, contrairement à

la Ville d'Antony, donc je pense que ne pas participer aux commissions pose problème à ce niveau-là, commissions territoriales.

M. le Maire : Les élus ont participé à la rédaction du PLU. Vous ne l'avez pas vu bien sûr mais ils étaient là. Le PLU, c'est nous qui l'avons écrit.

M. MAUGER : Vous les élus ou les services ?

M. le Maire : Non, là, c'est nous. Ce ne sont pas les services, c'est nous.

M. MAUGER : Bravo ! Mais les commissions sont là surtout pour avoir des échanges, pour y poser des questions, et aux questions que j'ai pu poser on m'a répondu que malheureusement il n'y avait pas d'élus d'Antony pour répondre aux questions.

M. le Maire : Je pense que les services du Territoire étaient capables de répondre aussi.

M. MAUGER : Dans une certaine mesure, ils ont pu apporter un certain nombre de réponses, et dans une autre mesure ils n'ont pas pu apporter ces réponses, d'autant plus que l'adoption du PLU n'est pas passée en commission non plus au sein de la Ville d'Antony, ni même en conseil municipal.

M. le Maire : Non mais elle n'a pas à y passer non plus. Ecoutez, la loi ce sont les socialistes qui l'ont faite voter, ce n'est pas nous ! On ne l'a pas approuvée... si, c'est vrai ! On s'y est opposés formellement, on était

contre ce passage de l'aménagement aux territoires et on est toujours contre. Malheureusement, le gouvernement actuel ne fait pas grand-chose dans ce sens.

M. MAUGER : Oui mais donc il faut faire avec la logique actuelle.

M. le Maire : Si la loi me rend, nous rend le PLU, je le prends tout de suite. Vous aussi ?

M. MAUGER : Ce ne sera pas le cas, on le sait très bien.

M. le Maire : Non, pourquoi ? Si on reprend le pouvoir, vous allez voir...

Mme DESBOIS : Pour rebondir parce que j'avais cette information mais n'étant pas en commission, enfin ayant la possibilité d'y siéger à titre individuel mais n'y étant pas élue...

M. le Maire : Si, vous avez le droit.

Mme DESBOIS : Oui, en étant purement bénévole et en ayant une vie professionnelle par ailleurs,... Néanmoins je tiens à dire, même si l'on s'éloigne un peu du sujet, que vous avez rebondi en noyant le poisson avec la rédaction du PLU, je tiens quand même à redire aux citoyens qu'il y a des indemnités qui sont payées par le contribuable à des conseillers qui n'assistent pas aux réunions, qui ne remplissent pas le mandat, et moi je trouve cela extrêmement gênant.

M. le Maire : Très bien. En tout cas, même si vous êtes bénévole bien sûr, vous avez le droit de participer aux réunions des commissions et

de toutes les commissions, y compris celles du Territoire. Ce n'est pas obligatoire d'être élu du Territoire, un élu communal peut assister à toutes les réunions du Territoire comme à toutes les réunions de la Ville aussi bien sûr. Il n'y a pas d'autres questions ? Il n'y a pas de vote.

Deuxième sujet : l'adoption du compte de gestion du budget principal, la parole est à Monsieur Médan.

I - FINANCES

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – ANNEE 2023 –

Rapporteur : M. Pierre MEDAN

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Il s'agit, comme chaque année, lors de ce conseil municipal, de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 tel que présenté par Madame la Comptable publique. Vous avez le rapport. Les éléments chiffrés qui sont dans le tableau sont l'émanation de ce qui va suivre dans la suite des rapports et dans le document du Compte Administratif. Je pense que je n'ai pas à dire davantage sur ce point.

M. le Maire : D'ailleurs le compte de gestion va disparaître bientôt et il va être réuni avec le compte administratif, dans le cadre d'un compte financier unique. L 4e Territoire a déjà anticipé. Il est le seul, le

Département non plus n'a pas encore anticipé, il est comme nous. Nous votons.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Je vous remercie, pour le point suivant je me retire en vous proposant pour la présidence la candidature de Madame Précetti.

2 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2023 –

Rapporteur : M. Pierre MEDAN

M. MEDAN : Sur le compte administratif, la Ville en 2023 a subi une conjoncture assez défavorable, vous le savez, on l'a évoqué aussi, c'est quelque chose dont on a parlé lors du DOB. Pourquoi une conjoncture défavorable ?

- L'inflation élevée : Parce que tout d'abord, même si l'inflation a baissé, l'inflation reste élevée à plus 4,9 %. Ce n'est quand même pas négligeable et on subit de plein fouet les conséquences sur les taux d'intérêts qui restent élevés, avec un ralentissement du marché immobilier et une hausse des frais financiers.

- De même l'explosion des coûts énergétiques en 2023 a grevé notre autofinancement de + de 2 M€ (+ 2,1 M€)

- Et enfin concernant les dépenses de personnel, les mesures de l'Etat, quoique moins fortes que précédemment, ont encore provoqué une hausse de ce chapitre de + 3,3 %.

Donc effectivement la situation était sur le plan conjoncturel assez défavorable.

Cela ne nous empêche pas de poursuivre la mise en œuvre du programme pour lequel nous avons été élus et donc :

- En 2023, les investissements n'ont jamais été aussi importants avec plus de 62,7 millions d'euros à Antony en dépenses d'investissements.

- Les mesures que nous avons votées il y a un an en avril 2023 nous ont permis de poursuivre ce programme ambitieux, et nous remercions évidemment les Antoniens des efforts consentis. La Ville va continuer de changer en mieux et elle va continuer de changer grâce à ce programme qui s'étale sur encore quelques années.

- En 2023, l'autofinancement s'est redressé pour s'établir à 15,2 M€. Le redressement de l'autofinancement, c'est pour cela que je remercie les Antoniens, ce redressement est en partie dû à des mesures prises l'an dernier lors du budget, et ces mesures, vous les connaissez.

Alors nous allons classiquement étudier le fonctionnement et les investissements :

Quelles sont les grandes masses du fonctionnement en 2023 ?

En dépenses de fonctionnement : Total des dépenses : 109 M€, cela se répartit en grandes masses, j'essaie pour ces présentations, que ce soit pour le budget tout à l'heure ou pour le compte administratif maintenant, de simplifier évidemment le document dont vous disposez, qui est très complet et très précis. Donc on a :

- Dépenses de personnel : 52,3 M€
- Charges à caractère général : 21,5 M€
- Autres charges de gestion courante : 7,1 M€

On va faire un petit focus sur les deux premiers thèmes qui sont évidemment importants, 52 millions et 21 millions, et il y a aussi les autres charges qui se sont stabilisées à 7,1 millions en 2023. Donc petit focus sur les dépenses de personnel, je laisse la parole à Claire Genest qui connaît parfaitement bien ce sujet.

Mme GENEST : Merci beaucoup Pierre. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Rapidement sur les dépenses de personnel parce qu'on en a beaucoup parlé, vous avez les évolutions des dépenses de personnel des trois dernières années, ce qui vous montre l'impact très important en pourcentage de ces dépenses :

Focus sur les dépenses de personnel : 52,3 M€

+ 3,3 % en 2023/2022

+ 5,2 % en 2022/2021

+ 7,2 % en 2021/2020

Les deux grosses raisons de cette hausse sont liées à la mise en place du régime indemnitaire qui a impacté et qui a augmenté la masse salariale, alors il n'y a pas que ça bien sûr mais c'est une très grande masse entre 2020 et 2021 ; il y a eu aussi l'impact du CIA que l'on a mis en place entre 2021 et 2022 ; et puis entre 2022 et 2023 on a subi une augmentation à 3,3 %.

- Effet en année pleine de la revalorisation de + 3,5 % au 1er juillet 2022 : + 0,8 M€.

On a des hausses qui sont essentiellement expliquées par des mesures de revalorisation, et comme vous le savez, il faut toujours regarder les revalorisations avec les effets des revalorisations des années précédentes qui interviennent à taux plein ou à année pleine l'année d'après, c'est le cas de cette première revalorisation qui a eu lieu au 1er juillet 2022 et qui a impacté l'année 2023 pour 800.000 €.

- Hausse du point d'indice + 1,5 % au 1er juillet 2023 :
+ 0,36 M€ sur 6 mois

On a aussi eu la hausse du point d'indice que l'on a suivie avec attention au 1er juillet 2023 et qui a pesé à hauteur de 360.000 € pendant six mois en 2024, on l'a bien sûr en année pleine mais on avait déjà une autre hausse du point d'indice qui était déjà comptabilisée sur 2024.

- Revalorisation des catégories C : + 0,13 M€.

- GVT : + 0,5 M€, c'est le fameux GVT qui est l'augmentation naturelle de la masse salariale, qui traduit les évolutions de carrière et qui pèse à hauteur de 500.000 €.

- Hausse du SMIC au 1er janvier 2023 : + 0,1 M€. Augmentation du SMIC qui vient impacter un certain nombre de rémunérations à hauteur de 100.000 €.

Ce sont donc essentiellement des raisons de revalorisations des rémunérations qui viennent expliquer cette augmentation de 3,3 % entre 2022 et 2023.

M. MEDAN : Merci Claire. Donc premier focus sur les dépenses de personnel. Deuxième focus sur les charges à caractère général.

Focus sur les charges à caractère général : 21,5 M€ (+ 3,4 M€), là j'attire votre attention sur deux éléments puisque 85 % de la hausse de ces charges à caractère général proviennent en fait de deux éléments :

- La crise énergétique qui explique à elle seule 65 % de l'augmentation, soit + 2,1 M€ pour le gaz, l'électricité et le chauffage urbain
- Le coût du nouveau marché de la restauration scolaire et des centres de loisirs qui explique 25 % de la hausse, soit + 0,8 M€.

Donc on a là deux éléments importants, deux éléments dont un qui va évidemment considérablement baisser heureusement pour 2024.

Les autres dépenses de fonctionnement sont classiques :

- Les péréquations : 2,9 M€ (2,8 M€ en 2022) qui restent stables en 2023 par rapport à 2022.

- dont FPIC : 1,7 M€
- et FSRIF : 1,16 M€

- Les charges financières : 2,9 M€ (1,7 M€ en 2022) ; elles ont augmenté avec l'augmentation des taux d'intérêt évidemment qui pèsent sur les derniers emprunts souscrits, mais qui malgré tout permettent quand même de limiter l'effet étant donné la masse des emprunts qui bénéficient de taux beaucoup plus faibles. Donc le taux moyen de la dette reste très, très raisonnable.

- La contribution au Fonds de Compensation des charges territoriales FCCT : 22 M€ (20,8 M€ en 2022). Elle était un petit peu moindre en 2022. Voilà les autres dépenses de fonctionnement.

En Recettes de fonctionnement : Total des recettes : 124,2 M€.

Des recettes fiscales dynamiques mais l'immobilier reste en berne. (113,5 M€ en 2022, soit + 9,4 %)

- Des Impôts locaux en hausse : 67,1 M€ (+ 7,5 M€)
- Des Droits de mutation en baisse : 3,9 M€ (1,1 M€)
- Une DGF stable : 5,6 M€
- Des Subventions reçues en hausse (dont CAF et Département) : 5,8 M€ (+ 0,7 M€)

Les recettes fiscales sont dynamiques parce que nous avons bénéficié en 2023 d'une hausse du taux de l'impôt foncier. En revanche les droits de mutation sont en baisse malheureusement parce que vous le savez, il y a une crise immobilière avec des taux d'intérêts qui rendent les emprunts et le financement des acquisitions dans l'immobilier beaucoup plus complexes. Et aussi une plus grande prudence des banques, des ratios bancaires plus exigeants depuis quelques années, tout cela explique les chiffres qui vont encore, je dirais, baisser pour les droits de mutation cette année.

Alors malgré tout, malgré ces éléments, on a une nette reprise des activités par les usagers et un dynamisme d'un certain nombre de recettes.

- Les revenus des immeubles (légère baisse) : 2,9 M€ (- 0,1 M€)
- Des produits des services en hausse : 15,3 M€ (+ 2,6 M€)
 - Recettes des usagers : 8,5 M€ (7,6 M€ en 2022)
 - Redevances domaniales : 5,9 M€ (4,3 M€ en 2022), avec le stationnement urbain ; FPS ; Redevances d'occupation.

Si on fait le bilan entre les recettes et les dépenses, on a une épargne brute, un autofinancement qui se relève puisqu'au total, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10,6 M€ (+ 9,4 %).

- Total des recettes : 124,2 M€
- Total des dépenses : 109 M€

- Soit un autofinancement de 15,2 M€ (+ 2,4 M€ par rapport à 2022)

Voilà un petit graphique qui vous montre qu'après les années difficiles post Covid en 2021 notamment et en 2022, on a réussi quand même à maintenir cet autofinancement. On en a parlé plusieurs fois lors du DOB, lors de la commission Finances, et cela fait même des années, bien avant la crise Covid que nous avons toujours été soucieux de maintenir un autofinancement important pour pouvoir évidemment financer les investissements et les programmes d'investissements. Alors c'est d'autant plus vrai aujourd'hui bien sûr que nous rentrons dans un cycle, dans un programme d'investissements qui est assez ambitieux et assez lourd.

Nous passons maintenant aux investissements :

- **Dépenses d'investissements 2023 : année record !** Elle ne va pas être si record que cela puisque finalement 2024 sera sur ses talons, mais malgré tout, par rapport aux années précédentes, il s'agit d'une année record, vous pouvez constater sur cet histogramme la forte progression de nos dépenses d'investissements.

J'aurais tendance à souligner que pour une fois on a dépensé, alors qu'habituellement on a toujours un certain nombre de retards dans les programmes, cette année on a eu beaucoup moins de retards que d'habitude, et on a effectivement dépensé plus que ce que l'on pensait par

rapport aux habitudes qui avaient été prises lors des années précédentes. C'est une première remarque.

Deuxième remarque : depuis 2020, 160 M€ ont été réalisés et en 2023, c'est un niveau de dépenses d'investissements jamais atteint : 62,7 M€, ce qui est considérable, d'autant qu'en 2020, avec le Covid, il y a eu un fort ralentissement.

Alors ces investissements 2023, on les retrouvera évidemment lors du BP. Ils vont concerner les deux axes forts et marquants de cette année 2023 que sont les grands projets et la transition écologique.

Les grands projets : 32,3 M€. Là encore vous les connaissez :

- Centre-ville et parking Firmin Gémier : + 2,3 M€
- Quartier Jean Zay : 20,3 M€, forte dépense mais il a bien avancé, à part la Médiathèque tout est quasiment fini, on est à quelques mois près.
- Antonypole : 1,6 M€
- Poste de police municipale : 1,7 M€ qui a eu du mal à démarrer, mais qui maintenant s'achève.
- Maison de la santé : 0,5 M€
- Vidéoprotection : 1,5 M€
- Velpeau : vestiaires + bureaux : 2,7 M€
- Autres : 1,6 M€

J'ai retenu les éléments les plus marquants.

La Transition Ecologique : 6,6 M€ ; cela montre l'intérêt porté à cet axe ; cette transition écologique se traduit par :

- Des stores dans toutes les écoles : 1,1 M€. Ces stores sont une arme très efficace contre la chaleur et le soleil qui ne rentrera plus dans les salles de classe
- L'éclairage public : 1,9 M€ avec les Leds.
- La rénovation énergétique + photovoltaïque : 1,3 M€
- Le verdissement du parc auto : 0,4 M€
- Le verdissement du cours d'écoles : 0,6 M€
- Le verdissement des espaces publics : 0,5 M€
- Des bornes de recharge : 0,1 M€
- Le chauffage et les pompes à chaleur : 0,3 M€
- Les circulations douces et mobilités durables : 0,3 M€

La transition écologique bénéficiera de beaucoup de dépenses chaque année pendant encore sept ou huit ans, elle va se concrétiser par un flux de dépenses d'environ 7 M€. On le reverra pour le budget mais c'est cet ordre de grandeur-là qu'il faut retenir.

Voilà la liste des principales dépenses d'équipement :

- Des acquisitions foncières : 7,6 M€
 - 2 locaux d'activités sur Antonypole : 5,3 M€

- Acquisition de deux pavillons : 1 M€
- Maison médicale : 1,2 M€
- Des travaux dans les bâtiments de la Ville : 5,2 M€ (hors rénovation énergétique)
- Des travaux de rénovation de la voirie : 4,8 M€
- Le logement social (subventions d'investissement) : 0,7 M€
- Équipements et matériels des services : 3,3. M€.

Tous ces éléments, que l'on peut appeler parfois les investissements « récurrents », ne sont bien évidemment pas négligés puisqu'ils représentent si vous faites l'addition une somme conséquente et ils continueront de représenter une somme relativement importante au fil de ces années.

Alors évidemment, il y a des éléments qui changent. Je dirais qu'on a tellement investi dans la voirie depuis des années et des années qu'il est aussi un peu normal que certains postes de dépenses diminuent, puisqu'on a fait beaucoup déjà dans certains domaines.

Pour conclure cette présentation, il est traditionnel d'évoquer :

- *Le financement de nos investissements :*

- L'autofinancement : 15,2 M€
- Fonds de compensation de la TVA : 4,3 M€
- Taxe d'aménagement : 0,7 M€

- Subventions d'investissement : 2,6 M€
- Participations promoteurs (Jean Zay) : 8,5 M€

En 2023, on aura un total qui correspond à tous ces éléments mais qui malheureusement n'est pas suffisant, et donc il faut compléter le financement par :

- Un endettement qui certes est en hausse mais une hausse modérée avec un taux moyen de la dette qui reste à 1,53 % tout simplement parce qu'on a beaucoup d'emprunts qui sont à des taux très intéressants, et même si les derniers qui ont été souscrits l'ont été à des taux de 4 %, le stock de dettes à un taux très faible reste important et nous tire le taux moyen vers le bas, à 1,53 %.
- Et avec un endettement sécurisé, on en a parlé lors du DOB aussi, avec un pourcentage de taux fixes très important (80 % de taux fixes) et même s'il y a des taux variables, ce sont des taux variables qui sont parfaitement sécurisés et pour lesquels nous n'avons pas beaucoup de craintes.

- La capacité de désendettement : elle est maîtrisée.

- Endettement fin 2023 : 152,7 M€
- Autofinancement en 2023 : 15,2 M€

- Ratio de désendettement : 10,1 ans, ce qui reste très raisonnable puisque cette capacité de désendettement est très largement inférieure à 15 ans qui est le seuil d'alerte.

L'endettement à fin 2023 s'établira à 152,7 millions et, nous l'avons vu en commission des finances, par rapport à ce programme d'investissements très important dont on parlera lors du budget, il va sans doute un peu augmenter, mais c'est prévu et nous pensons que cela ne posera pas de difficultés.

Voilà pour cette année 2023 qui a été quand même marquée par de fortes augmentations, des taux d'intérêts élevés, des taux d'inflation qui restent élevés. Il faut, comme on dit parfois, faire le dos rond, ne pas paniquer, ne pas considérer que sous prétexte qu'on a une période, une conjoncture un peu difficile, tout doit être remis en cause. L'objectif, c'est de continuer à avoir une ville accueillante, agréable, qui permet aussi de faire cette transition écologique, et donc on essaie de tout faire pour aller dans ce sens-là, malgré la conjoncture qui n'est pas toujours favorable. Je vous remercie.

Mme PRECETTI : Merci Monsieur Pierre Médan pour cette présentation, merci à Claire Genest également. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur Édouard.

M. ÉDOUARD : Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur le rapporteur pour cette présentation et pour les échanges en commission. Notre groupe partagera son temps de parole entre trois interventions.

Dans certaines Villes de notre territoire, des élus d'opposition approuvent le compte administratif du budget communal au motif que les opérations ont été conduites de façon régulière. Telle n'est pas notre pratique. L'élaboration d'un budget et son exécution sont des actes politiques parce qu'ils reflètent une volonté de faire ou de ne pas faire des choix explicites ou implicites, y compris en cas d'événements imprévus ou critiques, ce qui a été le cas en 2023. Ce soir, nous examinons un exercice bouclé avec une double augmentation, d'une part du taux des impôts locaux, 5 %, et d'autre part des tarifs. Vous écrivez dans le rapport écrit « de l'ordre de 10 % » mais c'est en réalité près de 13 %. Ce faisant, vous n'avez pas accompli votre mission qui est d'offrir des services publics communaux de façon équitable aux Antoniens. Au contraire, vous avez mis les plus fragiles dans la situation de devoir arbitrer. Quand il faut bien payer son loyer, la cantine des enfants et le Navigo, que l'inflation est là, que convient-il de supprimer ? Le centre municipal de loisirs ou le cinéma ? Tout cela pour pouvoir afficher des dépenses d'investissements records, comme vous venez de le faire, Monsieur le rapporteur, pour des projets dont certains sont inutiles, voire néfastes, nous en reparlerons lors de

l'examen du budget. Nous n'approuverons donc pas votre compte administratif.

Mme PRECETTI : Merci M. Edouard, ensuite Madame Huard.

Mme HUARD : Bonjour à toutes et tous. Je voudrais soulever quelques points effectivement en complément de ce qu'a indiqué Bruno Édouard : Déjà sur la question de la dette, puisqu'en 2023 les excédents de fonctionnement qui ont été dégagés étaient supérieurs à l'annuité de la dette, qui est la part de cette dette à rembourser chaque année, ce qui permet effectivement de ne pas emprunter pour rembourser comme cela a été en 2022. Mais nous nous demandons quelle est la projection de cette annuité à venir dans les années à venir ? Est-ce qu'il faudra encore augmenter les impôts et les tarifs pour assurer cette couverture par des excédents ? Je rappelle qu'en commission Monsieur le Maire n'a pas exclu cette perspective. Car en parallèle d'autres recettes décroissent, effectivement c'est le cas des droits de mutation issus des transactions immobilières qui sont ralenties, et même les programmes neufs des logements d'ailleurs pour les ménages aisés qui ne se vendent plus comme à Jean Zay. Quant à la dotation globale de fonctionnement de l'État, malgré les engagements pris, loin de suivre l'inflation, elle a diminué de 15 % en quatre ans, et même chose pour les subventions qui n'arrivent pas malgré les fonds qui ont été annoncés en grande pompe par le Gouvernement. Celui-ci d'ailleurs a noté qu'il préfère faire des économies

sur l'indemnisation des chômeurs et la prise en charge des soins de santé plutôt que de taxer les profits des multinationales pour financer les services publics et les collectivités.

Dans notre commune, de fait, l'investissement a été financé par l'emprunt à près de 70 %, avec 42 millions de nouveaux emprunts, et une dette qui a progressé de 25 millions d'euros en fin d'année 2023.

Donc nous ne remettons pas en cause par principe les investissements, mais vos choix et vos priorités. En 2023 ils ont concerné essentiellement le centre-ville, 20 millions pour le quartier Jean Zay dont la moitié pour un parking dans un quartier supposé privilégier les mobilités douces, la rue Mounié, la Maison médicale, ou encore le parking du centre-ville, tandis que vous avez renoncé à reconstruire la crèche publique de l'Aurore, laissant place à une crèche privée, ainsi vous encouragez la marchandisation de l'accueil de la Petite Enfance malgré les scandales qui ont défrayé la chronique sur la maltraitance dans ces établissements. Et au milieu d'une très grave crise de logement que connaît notre pays et en particulier l'Île-de-France, c'est la portion congrue à Antony : à peine 0,3 % du budget d'investissement de la Ville, c'est-à-dire 700.000 € consacrés au logement social en 2023 quand vous aviez budgété d'ailleurs 1,4 million, ce qui indique que les opérations se décalent dans le temps pendant que les besoins en logement augmentent et que les locataires du parc social attendent des rénovations depuis très longtemps.

En comparaison de ces 0,7 millions, la pose de caméras de vidéosurveillance a coûté encore près de 2,5 M€ en 2023. Est-ce que vous trouvez plus important de surveiller les Antoniens ou de loger décentement les mal-logés ?

Mme PRECETTI : Autre prise de parole ? M. Mongardien.

M. MONGARDIEN : Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur le rapporteur pour ce rapport. Alors pour commencer, quelques remarques préliminaires sur le compte administratif 2023 : les dépenses de fonctionnement, même si nous constatons effectivement une augmentation de la charge financière liée au personnel, et nous saluons à la fois les augmentations et les mesures financières en faveur des agents imposées par l'État à toutes les collectivités mais la municipalité d'Antony se place au-dessus avec des mesures additionnelles décidées et appliquées localement, bien d'autres communes n'en ont pas fait autant. Même si cela ne fait pas tout, cela contribue tout de même à la reconnaissance et à la juste rétribution du personnel municipal et cela commence à se traduire par une fidélité accrue et une plus grande facilité au recrutement. Il est important maintenant de s'assurer que tous ces efforts accordés vont au final permettre de rendre un meilleur service à l'ensemble des administrés.

Malgré une première hausse décidée en 2023 de la taxe foncière et la hausse de l'ensemble des tarifs des services qui ont pesé sur le budget

des Antoniennes et des Antoniens, et aggravé leurs difficultés par rapport à l'inflation subie en 2023, le plan d'investissement ambitieux de la mairie nous a contraints à augmenter notre endettement à 152,7 millions d'euros, soit 27 millions d'euros de plus qu'en 2022 ; effectivement c'est un bien triste record.

Cela se traduit naturellement par une charge financière plus importante, surtout en période de hausse des taux, environ + 36 % par rapport à 2022. Nous sommes dès à présent à 10 ans de désengagement de la dette par rapport à notre capacité d'autofinancement que nous devons absolument maintenant maintenir à 15 millions. Nous étions en point bas à six ans, le seuil maximal jugé dangereux se situant à 12 ans. C'est la première fois que j'entends parler de 15 ans, jusqu'à maintenant j'ai toujours entendu parler de 12 ans.

En février 2023, pour le DOB, puis en avril 2023 pour le budget primitif, nous avons voté contre pour traduire notre désaccord sur les choix et les priorités accordées à certains investissements, qui ont été depuis engagés, la vidéoprotection, le parking du marché, les travaux du centre-ville, au détriment d'autres investissements pourtant indispensables qui avaient été de nouveau reportés, ce compte administratif n'étant que la traduction de l'exécution effective du budget primitif, nous voterons contre.

Mme PRECETTI : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je donne donc la parole à Pierre Médan pour qu'il vous réponde.

M. MEDAN : Je vais partir de la fin des interventions pour remonter à la première : Monsieur Mongardien a commencé par saluer les mesures concernant le personnel, je salue son objectivité à mon tour, cela fait toujours plaisir de ne pas entendre que des critiques, un peu toujours les mêmes d'ailleurs, sur ce point.

Sur l'endettement et sur les charges financières, vous avez raison : l'endettement a augmenté, les charges financières ont augmenté aussi. Elles ont augmenté malheureusement à une période où les taux d'intérêts étaient plus élevés, c'est comme ça, c'est la vie, cela ne va pas toujours de soi, c'est un élément.

Sur la capacité de désendettement, et le problème des 12 ans et des 15 ans, la Cour des Comptes dit qu'à 12 ans, on commence à regarder, et qu'à 15 ans c'est le seuil d'alerte. C'est ce que dit la Cour des Comptes. Je vous le retranscris tel que. Il faudrait que je relise mais c'est ce que j'avais en tête de mémoire.

Concernant ce que vous avez dit Madame Huard, effectivement, nous ne faisons pas les mêmes choix budgétaires que vous, ça c'est vrai, et c'est vrai depuis des années.

Concernant la hausse d'impôts sur laquelle vous avez insisté, je dirais que nous avons souhaité, contrairement à certaines Villes qui ont pratiqué des hausses d'impôts très élevées et qui ont pratiqué ces hausses depuis 2020, c'est-à-dire depuis l'apparition du Covid, nous on a attendu

de voir véritablement qu'on ait besoin de cette hausse d'impôts, et volontairement on ne l'a pas positionnée à un niveau très élevé. Nous avons fait effectivement l'an dernier + 5 %. Nous n'avons pas voulu faire et dire : faisons tout de suite + 15 %, comme ça on sera tranquilles pendant des années et des années, on a fait ce qui nous semblait nécessaire par rapport à ce programme d'investissement qui est là pour embellir et permettre aux Antoniens d'avoir une Ville plus agréable avec plus de services publics, etc. Voilà, on n'a pas visé plus haut.

Monsieur Édouard, sur ce point vous avez commencé en évoquant la double augmentation de l'an dernier sur les impôts et sur le taux d'effort, alors je ne sais pas pourquoi vous dites que le taux d'effort a conduit à une augmentation de 13 % puisqu'on a augmenté le taux d'effort de 10 %, d'une manière très mécanique, 10 % et non pas 13 ; c'est juste une petite remarque. Alors il y a certains tarifs qui ne sont pas au taux d'effort mais en tout cas sur les tarifs qui ont subi l'augmentation, le taux d'effort était là la première fois, il faut le rappeler quand même, et c'était la première fois l'an dernier depuis 2009 que nous augmentions le taux d'effort. Il me semble que depuis 2009, jusqu'en 2022, cela fait quand même 13 ans sans toucher aux taux qui permettent de calculer... etc.

Mais ce n'est pas sur cela que je voulais revenir, c'est sur le fait que vous avez évoqué deux hausses : je ne les nie pas, sauf les 13 %, pour moi c'est 10, et vous avez dit : cela touche les plus faibles. C'est là où je

ne suis pas d'accord du tout. C'est-à-dire que la hausse de la taxe foncière concerne les propriétaires et non pas les locataires, donc globalement quand même, ce sont les propriétaires, donc les personnes souvent plus aisées, en tout cas statistiquement plus aisées que les locataires qui sont impactées, premier point.

Et second point : concernant le taux d'effort, le taux d'effort par essence est un système qui favorise les plus modestes... si, si, c'est comme ça, vous aurez du mal à dire que ça ne favorise pas les plus modestes ! Même si la perfection n'existe pas, même si on ne va pas à zéro pour certains, cela ne veut pas dire que ça ne favorise pas les plus modestes, non. Il y a un seuil parce que nous souhaitons que la gratuité, qui est un élément nocif aujourd'hui, ne soit pas présente tout simplement parce que cela nous semble dangereux, comme ce qui se passe actuellement pour un certain nombre de points. Donc je répète, le taux d'effort c'est un système qui clairement est juste et qui favorise plutôt les plus modestes, donc j'ai du mal à accepter que vous puissiez dire que ces deux hausses touchent les plus modestes.

Voilà ce que je souhaitais dire.

Mme PRECETTI : Je pense que les débats ont eu lieu...

Mme DESBOIS : Excusez-moi, je n'ai pas pris la parole, je souhaiterais pouvoir la prendre, merci.

Mme PRECETTI : Non mais laissez-moi vous la donner !

Mme DESBOIS : Oui d'accord mais vous alliez clore le débat, donc je me permets. Vous précisez, par rapport à ce qu'a dit Monsieur Édouard sur le taux d'effort, Monsieur Médan, qu'il y a une majorité de services qui ont été majorés de 10 % et vous avez raison. Mais certains ont été, au taux d'effort, majorés de 30 %, et vous le savez. Donc je ne sais pas comment Monsieur Édouard a trouvé ces 13 % mais certains services ont été majorés de 30 %.

M. MEDAN : Non, c'est faux !

Mme DESBOIS : Si. Je demande aux services de confirmer ou d'infirmier mon information en direct parce que je suis assez lasse de voir des choses déformées. Donc est-ce qu'on est d'accord pour dire que des services qui ne sont peut-être pas les services contraints, qui ne sont en l'occurrence pas l'étude scolaire, pas le périscolaire, mais des services de loisirs au taux d'effort ont été majorés de 30 % ? Est-ce que nous pourrions s'il vous plaît avoir confirmation de cette information ?

M. MEDAN : Nous poserons cette question, je travaillerai avec les services financiers et on verra ce qu'il en est. Mais vous n'allez pas interpellier maintenant les services.

Mme DESBOIS : D'autre part vous précisez et à juste titre effectivement que le taux d'effort n'avait pas été augmenté de longue date, n'oublions pas de dire que les augmentations des services contraints dont l'étude scolaire, du fait de la modification de facturation aux familles, il y a

de cela très peu d'années, je crois cinq ans ou six ans, lors du passage en fait à la facturation journalière plutôt qu'en forfait, ces augmentations ont conduit à une augmentation massive de + 30 % du tarif pour les familles. Donc certes le mécanisme du taux d'effort, et vous avez raison, n'a pas été changé, en tout cas le taux n'a pas été augmenté, mais de fait les familles avaient subi une augmentation et une inflation massive du coût des services contraints. Merci.

M. MEDAN : Je vais vous appeler « Madame 30 % » parce que ça aussi ça aurait augmenté de 30 % ! Cela reste à vérifier, je n'y crois pas.

Mme DESBOIS : Vous pourriez en votre qualité avoir les chiffres.

M. MEDAN : Oui, bien sûr et c'est le cas. Et si je dis que je n'y crois pas, c'est parce qu'il ne me semble pas que cela ait augmenté autant. Ou alors très ponctuellement, sur un élément peut-être ? Et encore, j'ai des doutes. Mais bon...

Mme PRECETTI : M. Mauger a demandé la parole.

M. MAUGER : Oui, sur le même sujet j'avais alerté Madame Fauret sur le fait que les tarifs du périscolaire et plus précisément du centre de loisirs avaient subi une augmentation de 10 %, mais les plafonds ont été relevés de 30 %. Ce qui veut dire que toutes les familles qui ont un certain niveau de revenus, qui sont au plafond effectivement, ont eu une augmentation de 30 % sur les centres de loisirs. Et j'avais suggéré à la Ville d'inciter plus que d'habitude les parents à déposer un dossier, parce

qu'il y avait des parents qui jusque-là étaient au tarif plafond et qui ne le sont peut-être plus aujourd'hui, parce que la progression du plafond a été bien plus importante que les 10 % d'augmentation du taux d'effort. Cela, je pense que c'est un point très important et il faudrait communiquer en direction des familles pour les inciter, parce que beaucoup plus sont concernées aujourd'hui, à déposer un dossier concernant leurs revenus, parce que peut-être qu'elles ne sont plus au plafond vu l'accélération des plafonds concernant le centre de loisirs.

M. MEDAN : Vous êtes contre l'augmentation du plafond, Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Je viens de dire que je souhaitais avoir une information auprès des familles. Je ne me suis pas prononcé contre cette augmentation mais en revanche, cela fait à peu près un an que l'on vous fait des propositions pour se réunir autour d'une table, pour connaître la structure des revenus des personnes qui payent les prestations du périscolaire d'une manière générale, on nous a dit que ce serait au mois de juin, enfin, moi je m'en réjouis, et pour revenir sur le taux d'effort : est-il juste ou n'est-il pas juste ? Le taux d'effort c'est un effort proportionnel, ce n'est pas un effort progressif. Et donc en cela, il est moins juste que les systèmes progressifs qui existent dans d'autres Villes comme par exemple à Bordeaux. Voilà. Je pense que l'on pourrait s'en inspirer.

M. MEDAN : Concernant les propositions dont vous parlez, Monsieur le Maire vous a rappelé lors du précédent conseil municipal, lors du DOB, qu'il attendait vos propositions. Voilà, on les attend.

M. MAUGER : Et on lui a répondu que pour faire des propositions consistantes, qui ne mettent pas à mal par exemple les finances de la Ville, on souhaitait que les services puissent continuer l'exercice, et pour continuer il faut qu'il y ait un équilibre financier, et pour cela il nous faut connaître la structure, le nombre de familles qui sont entre telle tranche et telle tranche, et ainsi de suite, et on vous fera des propositions. Il n'y a pas de soucis. On attend ces données-là.

Mme PRECETTI : Très bien. Je pense que maintenant les débats ont eu lieu. Anne Fauret ?

Mme FAURET : Je voudrais juste répondre à M. Mauger par rapport à ce qu'il a dit : tous les ans les familles reçoivent un courrier au mois de septembre les invitant à ce que l'on refasse le calcul de leur taux d'effort.

Mme PRECETTI : Voilà. Donc vous avez votre réponse, M. Mauger. Maintenant je pense que les débats sont clos. On va passer au vote. Nous votons l'adoption du compte administratif de la Ville de l'exercice 2023.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 8 voix Contre et 1 ne prenant pas part au vote : M. SENANT.)

(M. le Maire reprend sa place au conseil municipal)

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – EXERCICE 2023 –

Rapporteur : M. Pierre MEDAN

M. MEDAN : Nous avons voté le compte administratif.

M. le Maire : J'espère bien parce que sinon, il n'y a pas de résultat affecté.

M. MEDAN : L'exercice 2023 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent comptable de 7.093.000 €, et pour la section d'investissement un besoin de financement de 6.539.000 € après prise en compte du solde des restes à réaliser. Donc il est proposé classiquement au conseil municipal d'affecter ce résultat brut comptable, soit 7,093 M€ de la manière suivante : comblement du besoin de financement de la section d'investissement pour 6.539.534,86 € et résultat reporté en section de fonctionnement que nous retrouverons l'an prochain pour 554.252,98 €. Je vous remercie.

M. le Maire : On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre.)

M. le Maire : Nous passons maintenant au budget primitif de l'exercice 2024.

4 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2024

Rapporteur : M. Pierre MEDAN

M. MEDAN : Dans ce budget primitif, nous allons retrouver un certain nombre d'éléments dans la continuité du compte administratif que je viens de présenter il y a quelques instants. Ce budget primitif, dans quel contexte on l'a construit ? Et quels sont nos objectifs au regard de la conjoncture ?

Nos objectifs au regard du contexte économique :

1) le contexte :

- Une décrue de l'inflation (2,4 % en 2024 versus 4,9 % en 2023) et des dépenses énergétiques. En espérant une diminution de l'inflation puisqu'on l'estime à 2,4 % 2024 alors qu'elle a été à presque 5 % en 2023, et donc une baisse des dépenses énergétiques là encore ; les dépenses de gaz et d'électricité, sans retrouver leur niveau d'avant la crise, vont bien baisser.
- Des tensions qui restent toutefois importantes (droits de mutation, taux d'intérêts et dépenses de personnel...). Il y a malgré tout des tensions qui restent fortes, avec des taux d'intérêts élevés et on attend impatiemment le mois de juin pour voir une première baisse des taux d'intérêts par la Banque Centrale Européenne. Globalement c'est ce que les experts prédisent en règle générale, cela devrait se produire. Donc les tensions, ce sont les taux d'intérêt élevés avec les droits de

mutation en baisse, avec toujours un marché immobilier qui est très difficile aujourd'hui, et des dépenses de personnel qui ont tendance à reprendre un peu de vigueur.

2) Les objectifs de la municipalité : ce sont toujours les mêmes :

- Maintenir un socle d'autofinancement suffisamment important, solide, pour financer ce programme.
- Continuer à investir pour les Antoniens, pour la Ville, et on fera le bilan de tout ce qui a été fait. Je le disais tout à l'heure, depuis 2020, 160 millions d'investissements.

Alors deux parties là encore comme pour le compte administratif : le fonctionnement et l'investissement.

Le fonctionnement : les grandes masses du budget 2024 :

- Recettes réelles : 130,4 M€ (+ 5 %)
- Dépenses réelles : 114,9 M€ (+ 5,4 %)
- Epargne brute : 15,5 M€ (/15,2 M€ en 2023)

Je rappelle que les investissements prévus sont de 61 M€.

On a une épargne brute qui est en légère augmentation, des investissements prévus à hauteur de 61 M€, contre 62,7 M€ l'an dernier, donc on est très proches en réalité. Dans la mesure où c'est un budget, il est possible que l'on fasse un peu moins si les travaux n'avancent pas aussi vite, peut-être un petit peu plus, qui sait ?

Les dépenses dans un premier temps :

Le budget est décomposé, vous le savez, en dépenses, avec :

1) Des charges à caractère général qui évoluent moins vite que l'inflation :

21,8 M€ (+ 1,5 % en 2024 contre une inflation à + 2,4 %)

Qu'est-ce qu'il faut retenir de ce premier gros poste de charges ?

- La diminution des dépenses d'énergie et les efforts d'économies ont permis de limiter fortement leur évolution : - 0,7 M€. Comme je le disais tout à l'heure, les dépenses d'énergie baissent tout d'abord parce que le prix de l'énergie baisse, et aussi parce que nous avons fait des efforts, des économies au sein de la Ville, et tout cela permet de gagner quand même 700.000 € par rapport à l'année précédente.
- Les effets en année pleine du nouveau contrat de restauration scolaire : + 0,2 M€. C'est le deuxième élément cette fois-ci pas vraiment positif, en année pleine, le nouveau contrat de restauration scolaire nous coûte quand même un petit peu plus cher, 200.000 € de plus.
- Des hausses non négligeables sur :
 - Les tarifs des assurances : + 0,14 M€
 - Les dépenses de maintenance : + 0,2 M€
 - Les fournitures et le nettoyage : + 0,2 M€

J'ai groupé les deux, les fournitures et le nettoyage, c'est à peu près 100.000 € chacun de mémoire.

2) Des dépenses de personnel pour 55,5 M€ (+ 6 %/CA 2023 = + 3,2 M€)

Je laisse comme tout à l'heure la parole à Claire Genest sur ces dépenses de personnel qui sont en hausse.

Mme GENEST : Sur ces sujets de dépenses de personnel, on voit que l'on a une augmentation de 3,2 M€ par rapport à l'année dernière et cette augmentation s'explique par :

- Des mesures gouvernementales (Point d'indice...) : + 1 M€. Je vous ai fait mention des évolutions au cours de l'année 2023 qui ont pesé sur une partie de l'année et qui pèsent maintenant sur la totalité de l'année 2024. Donc on a à peu près 1 M€ de mesures gouvernementales dans l'augmentation du point d'indice en début d'année 2024 et sur l'année 2023.
- La Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) pour 0,45 M€ accordée à ses agents par la Ville. La commune d'Antony a souhaité délivrer à ses agents cette fameuse PEPA qui pèse sur un peu moins de 500.000 € sur l'exercice 2024 et qui a déjà été versée aux agents en février.
- Des créations de postes (impact des nouveaux équipements ...) : + 1,1 M€. Des créations de postes qui sont liées aux nouveaux équipements qui vont arriver, la crèche, l'école Jean Zay, il y a aussi l'US Métro, et il y a aussi des postes que l'on va pouvoir puiser

comme on l'a dit, la politique volontariste en termes de rémunérations mais aussi j'allais dire l'ensemble des mesures QVT que l'on a mises en place nous permettent aujourd'hui de combler davantage de postes qui étaient en attente de recrutement. Et donc nous avons budgété une augmentation ou plutôt une baisse des vacances de postes, c'est-à-dire une augmentation du nombre de postes qui d'ailleurs se reflète bien dans les premiers chiffres que nous constatons en 2024.

- Le GVT + contractualisation : + 0,4 M€ ; GVT qui, lui, est toujours présent et sur lequel nous ne pouvons que constater les impacts sur l'augmentation de la masse salariale et la fameuse contractualisation qui est celle des vacataires, on avait dit qu'on continuait notre stratégie de contractualisation, cela a donc un impact aussi sur l'année 2024.
- Adhésion au CNAS (+ 0,2 M€) en remplacement de la subvention versée à l'association du personnel (- 0,1 M€). Enfin nous avons des éléments qui sont liés à l'augmentation des assurances, Pierre en a parlé tout à l'heure, et liés aussi au fait que nous avons choisi de rénover notre politique sociale. On en a parlé ensemble longuement pour vous expliquer la stratégie et les impacts, et donc c'est le choix de la collectivité d'adhérer directement au bénéfice de tous ces agents

au CNAS, pour un coût de 200.000 €, qui remplace une subvention qui était versée à l'Association du Personnel qui, du coup, ne fait plus cet intermédiaire ; cela nous fait de ce côté-là une économie sur la subvention qui était versée à l'Association du Personnel.

Voilà globalement les grandes mesures de dépenses de personnel. Donc on a un peu un tassement de l'augmentation mais on reste quand même sur des pourcentages très élevés et qui sont pour une partie importante liés aux mesures gouvernementales mais aussi pour partie à une action très volontariste de la politique RH de la collectivité qui vise à pouvoir staffer les postes qui sont ouverts, et dans l'objectif de délivrer le meilleur service aux Antoniens dans des conditions d'exercice de poste qui sont, j'allais dire, de mieux en mieux encadrées et plus confortables pour les agents qui sont en poste. Merci beaucoup.

M. MEDAN : Merci Claire. Donc on va reprendre, nous en étions aux dépenses de personnel. Il reste maintenant le troisième aspect :

3) Les autres charges de gestion courante alors plus modestes : 7,3 M€.

(+ 0,2 M€/CA 2023)

- Maintien de la subvention au CCAS (2,7 M€)
- Augmentation des subventions aux associations sportives

(+ 0,2 M€)

- Dissolution de l'association du personnel (- 0,1 M€) : Claire Genest vient d'en parler,
- La M57 induit un transfert de la majorité des charges exceptionnelles vers les charges de gestion courante (+ 0,1 M€). C'est un aspect un petit peu technique, l'adoption de la M57 qui induit un transfert de la majorité des charges exceptionnelles vers des charges de gestion courante, ce qui fait un peu augmenter ce poste. C'est technique, encore une fois c'est suite au changement de référentiel.

4) La hausse des charges financières liée à l'augmentation conjointe des taux d'intérêt et de nos investissements : 4,4 M€ (+ 1,5 M€/CA 2023). Oui effectivement, les charges financières vont augmenter parce qu'il y a une hausse conjointe des taux d'intérêt et de nos investissements, donc implicitement de l'endettement souscrit. Les charges financières vont s'établir à 4,4 M€, soit + 1,5 M€ par rapport à 2023.

5) Il y a aussi les péréquations et le FCCT : c'est traditionnel, ça ne bouge pas énormément. Les deux premiers postes restent stables, le FCCT augmente un petit peu.

- Le Fonds de compensation des ressources communales et intercommunales (FPIC : 1,7 M€)
- Le Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 1,1 M€

- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) :
22,8 M€.

Après les dépenses et les charges, nous passons aux **recettes de fonctionnement** :

1) Impôts locaux : 71,5 M€ (+ 4,5 M€)

Grosse masse des impôts locaux liés à trois éléments principaux :

- La revalorisation des bases par l'Etat : + 2,7 M€
- L'augmentation modérée du taux de l'impôt foncier de 3 % : + 1,4 M€
qui est une augmentation modérée et qui fait partie de la délibération suivante où nous allons fixer les différents taux,
- L'impact de la majoration de la TH sur les résidences secondaires décidée en avril 2023 : + 0,4 M€. C'est l'impact de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires que nous avons décidée lors du budget 2023.

Ce sont les trois principaux éléments -mais il y en a d'autres un peu cachés mais qui sont beaucoup plus faibles qui portent les impôts locaux à 71,5 M€.

2) Droits de mutation : 3 M€ (- 0,9 M€), malheureusement c'est ce que nous disions, nous sommes évidemment tous conscients aujourd'hui que le marché de l'immobilier ne se porte pas très bien, les droits de mutation ont encore baissé. Je dirais que par rapport au décalage de la perception de

ces droits de mutation, nous avons essayé de chiffrer objectivement car même si en milieu d'année 2024 il y avait une baisse des taux, cela ne ferait pas repartir ou de très peu sans doute le chiffre pour 2024. Alors nous espérons cette baisse des taux parce que forcément, en 2025, cela aura un impact. Les droits de mutation se redresseront sans doute ensuite mais les délais font que l'on a très peu de chances de les voir se redresser en 2024.

3) Dotation globale de fonctionnement : stable : 5,6 M€

4) Produits des services : 17,1 M€ (+ 1,8 M€), ils augmentent encore un petit peu, augmentation des effectifs jointe à l'effet en année pleine aussi des différentes hausses dont on parlait tout à l'heure.

5) Produits de gestion courante : 4 M€ (+ 1,2 M€) : petite augmentation aussi.

Si l'on regarde la différence entre les recettes et les dépenses, on a une courbe qui permet de voir que notre autofinancement s'établit à 15,5 M€, en prévision évidemment pour 2024, après 15,2 en 2023. Et après un creux en 2022. Sincèrement, l'année où l'autofinancement était à 18, en 2019, était une année un petit peu hors normes que je n'aime pas prendre pour base parce qu'elle n'est pas significative. Elle n'est pas représentative de ce que nous faisons depuis des années, et même avant 2015.

Nous avons passé en revue les éléments principaux de ce budget de fonctionnement. Nous allons maintenant voir le budget d'investissement.

Le budget d'investissement : 61 M€ en 2024.

- La transition écologique : 5,6 M€
- Les grands projets : 40 M€
- Les investissements récurrents : 14 M€

Voilà les chiffres qui correspondent à ce que nous allons maintenant détailler rapidement. Encore une fois, il est assez difficile de faire un résumé du document que vous avez sous les yeux parce que ce document est très dense, parce qu'il y a beaucoup de choses, donc vous excuserez par avance s'il vous plaît les choix qui ont été faits.

Nous commençons donc par :

- la transition écologique : 5,6 M€ en 2024. Et ensuite ce sera une sorte de trend pendant plusieurs années, environ 7 à 8 années, à raison de 7,5 M€ par an. Nous en parlons tout à l'heure pour le compte administratif, là on reprend à peu près les mêmes éléments :

- Éclairage public (Leds) : 0,7 M€.
- Stores dans les écoles : 1 M€
- Verdissement du parc automobile : 0,5 M€
- Installation de panneaux photovoltaïques : 0,6 M€

- Pompes à chaleur : 0,8 M€
- Gestion technique centralisée des bâtiments : 0,7 M€
- Rénovation thermique des bâtiments : 0,7 M€
- Circulations douces : 0,1 M€
- Cours d'écoles : 0,3 M€.

Quand il n'y aura plus de Leds à changer, ce qui devrait être le cas très bientôt, cette ligne sera remplacée par autre chose. Comme on le disait en commission Finances hier, normalement on devrait, à la fin 2024, avoir équipé toutes les écoles, les écoles non équipées seront marginales, cela voudra dire que l'on n'aura pas eu le temps de faire tous les équipements.

Concernant l'installation des panneaux photovoltaïques, on a augmenté le chiffre ici à 600.000 €.

Les pompes à chaleur aussi ont augmenté, on essaye de développer ce mode de chauffage.

La GTC, Gestion Technique Centralisée des bâtiments doit nous permettre aussi de participer à ces économies dont je parlais tout à l'heure.

La rénovation thermique des bâtiments est très importante aussi évidemment.

Les circulations douces et cours d'écoles aussi.

Donc voilà une transition écologique qui se poursuit année après année, rappelez-vous au compte administratif, on était à plus de 6 M€, là on est à 5,6 mais il y a des éléments qui restent à réaliser et qui sans doute permettront d'augmenter cette valeur.

- Les Grands Projets : 40 M€

- Aménagements du centre-ville : 7,1 M€
- Réaménagement de la rue Mounié
- Parking du marché sur la RD 920 (ouverture en avril)
- Poursuite des travaux dans le nouveau quartier Jean Zay : 6,5 M€
- École/crèche et parking (1,9 M€) avec ouverture en 2024
- Médiathèque (3,7 M€)
- Rue Galliéni et aménagement des espaces publics (1 M€)

Les aménagements du centre-ville, on peut difficilement passer à côté en ce moment et cela va se terminer cette année. C'est le réaménagement de la rue de Mounié et de la rue de l'Église, le parking du marché avec la rampe et toutes les améliorations dans le parking que l'on voit moins que la rampe mais qui coûtent aussi un peu d'argent.

Deuxième élément : la poursuite des travaux dans le nouveau quartier Jean Zay, après une pointe à 20 M€ on est à 6,5 pour l'école, la crèche, le parking, les études sur la médiathèque, la rue Galliéni

et les aménagements des espaces publics. Donc cela reste encore un élément fort des grands projets de cette mandature.

Pour le reste des Grands Projets, je vous dresse juste une liste, vous me pardonneriez :

- Le projet Antonypole : 1,8 M€ qui nécessite de nombreuses études
- La fosse de plongée Pajeaud (solde et travaux) : 3,1 M€. Je rappelle quand même que nous allons recevoir des sommes conséquentes des assurances et il faut espérer que ces travaux puissent se faire dans de bonnes conditions pour qu'elle ouvre le plus vite possible parce qu'évidemment nous sommes très déçus du temps qui a été mis pour faire les constatations, faire les études, etc.
- L'acquisition de l'US Métro : 16,5 M€. C'est plus récent et cela va permettre, on l'a dit hier en commission, d'accueillir plus de clubs et de permettre à beaucoup de jeunes Antoniens et de moins jeunes d'ailleurs sans doute de pratiquer le sport.
- La reconstruction de l'école Anatole France : 1,5 M€. Là encore, les 1,5 M€, ce sont à la fois des études et des travaux pour sécuriser les enfants par rapport à toute une zone qui est un peu dangereuse.
- La reconstruction du poste de police municipale et du centre de supervision urbain (CSU) : 0,7 M€
- Les vestiaires de Stade Velpeau : 0,3 M€

- Le déploiement de la vidéoprotection : 0,8 M€. Ce déploiement de la vidéoprotection continue et va année après année se poursuivre à un rythme à peu près identique
- La Maison des Solidarités rue Prosper Legouté : 0,3 M€ dont les travaux vont débiter aussi.
- Les subventions à Hauts de Bièvre Habitat : 1 M€
- L'aménagement du Parc Heller et du Bois de l'Aurore : 0,4 M€

Tous ces éléments réunis font à peu près 40 M€ et constituent ces investissements qui année après année, alors certes parfois avec un démarrage un peu lent, vont changer la ville. C'est le cas du Poste de police, c'est le cas d'Antonypole qui est un projet de longue haleine évidemment mais considérable pour la partie sud.

- Les investissements récurrents : 14 M€
 - Entretien et rénovation des bâtiments : 6 M€
 - . dont bâtiments scolaires : 2,2 M€
 - . dont bâtiments sportifs : 0,3 M€
 - . dont crèches : 0,2 M€
 - Rénovation de la voirie : 2,1 M€
 - Espaces verts : 0,6 M€
 - Sécurité des bâtiments : 0,3 M€

- Stationnement et parking : 0,3 M€
- Equipements des services : 4,2 M€, c'est considérable.

Comme je le précisais aussi, on a beaucoup investi depuis 15 ans sur la rénovation de la voirie, il est un peu normal que cette rénovation coûte moins cher au fil des années ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de rues à refaire, cela ne veut pas dire que tout est parfait, mais les millions et les millions investis depuis 15 ans, cela se voit.

Le financement du programme d'investissement : il est classique comme tout à l'heure pour le compte administratif :

- L'autofinancement : 15,5 M€
- Le FCTVA : 5,5 M€
- La taxe d'aménagement : 1,2 M€
- Les subventions d'investissement : 12 M€ (plan de relance, DSIL, Métropole, Département, Région, Sipperec...)
- Les produits de cessions d'actifs et recettes diverses : 17,5 M€, avec, vous l'avez lu sur le document, des ventes de terrains,
- Un recours à l'endettement aussi limité que possible.

Voilà un financement classique je dirais, il n'y a pas de surprise dans ce financement du programme d'investissement.

Pour conclure cette présentation du budget, je dirai que l'exercice 2023 s'est clôturé sur un niveau d'investissement record qui a été rendu possible grâce aux décisions prises en 2023 afin de conforter le socle d'autofinancement de la Ville. Et c'est pourquoi j'ai profité de la présentation du compte administratif et je profite aussi de cette présentation pour remercier les Antoniens de leur compréhension sur la hausse du taux du foncier, sur la hausse du taux d'effort aussi, parce qu'ils ont été très peu nombreux à s'en plaindre. Donc il est aussi normal qu'on les remercie de cette confiance et des efforts qu'ils font pour que nous puissions transformer la Ville.

L'année 2024 s'ouvre encore sur une conjoncture économique difficile, mais malgré ces difficultés, malgré cette conjoncture, nous souhaitons maintenir notre effort d'investissement pour assurer à la Ville un développement toujours au bénéfice des habitants avec l'ouverture de nouveaux services tout en s'engageant en faveur de la transition écologique.

Et pour finir sur une petite note culturelle, je citerai Sénèque qui disait : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. » Eh bien voilà, osons pour ce budget 2024. Merci.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? M. Edouard d'abord.

M. ÉDOUARD : Sénèque a dit aussi : « Pour celui qui ne sait pas où aller, il n'y a pas de vent favorable. »

M. MEDAN : On sait, on sait.

M. le Maire : Nous, on sait, il n'y a pas de sujet.

M. ÉDOUARD : Eh bien on va voir. Alors Monsieur le rapporteur, je suis d'accord avec vous sur certains points : l'inflation n'a pas disparu, le bouleversement climatique est devant nous, la crise énergétique persiste, de même que les tensions sur les matières premières et sur les céréales, et les taux d'intérêts flambent encore. Mais pourtant, en 2024, le budget de la Ville d'Antony ne change pas vraiment de cap budgétaire, vous l'avez dit : « c'est du classique ».

Côté ressources de fonctionnement, on a le même mix injuste, alors je le rappelle, le taux d'effort, ce n'est linéaire que sur la partie droite de la courbe, et donc au-dessus, quand on a un plafond cela devient injuste, et quand on est en-dessous, quand on est en dessous du seuil, c'est très injuste. Voilà, c'est dit une bonne fois pour toutes. Relisez ce que l'on a dans notre programme sur les élections départementales, c'était parfaitement clair.

Donc un mix injuste usagers/contribuables, opportunément renforcé par des remboursements d'assurances que vous avez anticipés grâce au nouveau référentiel comptable.

Côté dépenses de fonctionnement : je tiens à mon tour à saluer la cohérence des dépenses relatives aux ressources humaines. Les efforts sont significatifs, pertinents, et sur la voie de l'équité ; ils devraient favoriser l'attractivité de notre commune en tant qu'employeur. Mais les autres charges de gestion courante restent tranquillement au niveau de 2023, ou presque. Deux exemples : la subvention au CCAS plafonne. Alors vous dites qu'elle est maintenue, et moi je dis qu'elle plafonne et qu'elle est loin des besoins réels en tout cas.

Autre exemple : sur les dépenses informatiques, vous refusez d'équiper les salles municipales des quartiers en Wi-Fi quand bien même des associations y organisent des ateliers Informatiques. Voilà la ville intelligente que vous nous vantez, comprenez qui pourra !

Sur les ressources d'investissement, à côté de votre auto-investissement sacré dont vous êtes si fiers, vous vendez les bijoux de famille, les terrains d'Antonypole, et vous comptez sur les subventions de la DSIL auxquelles vous reconnaissez ne pas croire beaucoup, d'ailleurs les questions sur les DIS ont montré que nous risquions de ne pas les toucher du tout.

Enfin, le programme pharaonique des grands travaux ! Vous mettez 40 millions d'euros à l'oral, mais 45 millions à l'écrit, 5 millions d'écart cela fait quand même beaucoup !

Non, ce sont des petits travaux, ce sont des travaux qui sont complètement récurrents, ou qui devraient l'être en tout cas. En tout cas ce programme pharaonique perd ces jours-ci un des rares projets vraiment utiles, à côté de l'acquisition du stade de l'US Métro, je veux parler de la reconstruction de l'école Anatole France qui est désormais différée au-delà de 2026.

Alors restent d'autres projets : le futile bling-bling, l'inénarrable fosse de plongée, le néfaste Antonypole avec l'éviction des entreprises pour construire des logements en zone bruyante et polluée, la fausse bonne idée : la rue Mounié que vous n'avez pas osé piétonner. Même sur les projets quasi consensuels comme le virage écologique dont vous venez de parler, vous bégayez, terminant l'installation des stores occultants dans les écoles après la canicule !

En commission hier soir vous nous disiez « à l'été », ce soir vous nous dites « en fin d'année », demain ce sera quand, « en 2026 » ?

Nous voterons donc contre votre budget.

M. le Maire : M. Mongardien ?

M. MONGARDIEN : Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur le rapporteur. Ce budget primitif 2024, il est dans la continuité du débat d'orientation budgétaires du mois de février qui n'a visiblement pas suffi à fléchir certaines de vos orientations. Nos observations sont donc sensiblement les mêmes, les principales nouveautés étant d'une part la

découverte effectivement du décalage de deux ans de la rénovation de l'école Anatole France, promesse de campagne qui ne sera malheureusement pas exécutée sur ce mandat, et la découverte d'une deuxième augmentation de 3 % du taux de la taxe foncière décidée par la municipalité, faisant suite à l'augmentation de 5 % décidée l'an passé que nous, nous jugions insuffisante au regard des finances prévisionnelles de la Ville. Nous ne nous étions visiblement pas trompés.

Pour commencer par un point positif, nous voulons saluer l'effort qui a été consacré à l'ébauche d'une présentation pluriannuelle des investissements liés à l'exécution des grands projets, Ce n'est pas encore une projection pluriannuelle du budget comme fait toute entreprise sérieuse devant investir significativement et tel que nous la demandons de façon répétée depuis des années, mais il s'agit d'une première étape que nous apprécions.

Reste maintenant à la maintenir et à la développer sur les prochaines itérations du budget. Eh oui, nous sommes conscients qu'il ne s'agit que de projection et que l'exécution d'un budget est soumise à de nombreux aléas internes et externes que nous ne pouvons pas nécessairement maîtriser mais que ces projections sont naturellement amenées à évoluer dans le temps dans un sens ou dans un autre, et elles ne peuvent pas être prises pour argent comptant, mais partager cette visibilité pluriannuelle est de nature à nous rassurer, nous, conseillers

municipaux, mais aussi et surtout tous vos administrés, et permet aussi d'afficher une stratégie à long terme avec les financements envisagés. Nous en profitons d'ailleurs pour demander avec insistance une présentation financière détaillée du projet global de la zone Antonympole qui va bientôt faire l'objet d'une ZAC. Comment comptez-vous financer les travaux indispensables à l'enfouissement des lignes électriques ? La reconstruction du centre André Malraux ? La création de la voirie et des nouveaux bâtiments publics indispensables à ce quartier ? En effet ce projet d'ampleur va peser de tout son poids sur les finances d'Antony dans les années à venir et les premiers coûts attachés à ce projet clairement identifiés et bientôt engagés vont se faire sentir sur les finances d'Antony jusqu'en 2028/2030, soit bien au-delà du mandat actuel.

Nous avons aussi besoin d'un véritable éclairage sur les derniers développements du projet. Nous entendons parler de 4.500 nouveaux logements au lieu des 3.500 initialement prévus, de bâtiments pouvant comporter jusqu'à 15 étages, de la disparition du projet d'hôtel, et de la suppression totale des entreprises industrielles pourtant porteuses d'emploi à Antony.

La dernière présentation publique du projet remonte à environ deux ans, et depuis beaucoup de choses ont évolué. Le contexte n'est plus exactement le même, et avant de prendre des décisions irrémédiables et structurantes pour l'avenir d'Antony, il paraît utile de programmer très

prochainement une réunion publique, ou même mieux un débat public à destination des élus et des administrés Antoniens sur ce sujet.

Autre point : quand nous regardons en détail le financement des travaux à venir sur 2024, malgré la nouvelle hausse de la taxe foncière pour maintenir une capacité d'autofinancement à 15 millions, la première source de financement cette année correspond à la cession d'actifs fonciers pour un montant de 16 millions d'euros. Il devient donc essentiel pour nous élus Antoniens d'avoir une visibilité sur le potentiel foncier encore détenu par la Ville et ce avec une périodicité régulière car ce potentiel n'est malheureusement pas infini. Et cela nous permettra à ce moment-là de juger du bien-fondé de la cession de tel ou tel actif et à quel montant.

En ce qui concerne la transition écologique, nous saluons les divers travaux de rénovation et de transformation déjà engagés par la municipalité dont certains portent déjà leurs fruits sur la réduction des dépenses énergétiques. Nous regrettons tout comme vous l'absence ou la faible part de certains financements qui auraient pu être attendus au regard des projets engagés ou planifiés pour 8 M€. Sachant que le marché global de performance énergétique qui est de plus de 40 millions d'euros étalés sur six ans ne sera lancé que l'année prochaine.

Tout cela nous conduit bien entendu au sujet le plus préoccupant du budget prévisionnel 2024 : l'augmentation constante et quasiment forcée

de la dette de la Ville d'Antony. Dans votre programme 2020 vous mettiez en avant la performance financière de la Ville avec une dette limitée à 118 M€ et une durée de désendettement de 6,5 ans. Aujourd'hui nous visons une dette de 162 M€ fin 2024 avec une durée de désendettement de plus de 10 ans. Et cela devrait avoisiner en fin de mandat 180 M€ pour un désendettement de 12 ans, à savoir le maximum recommandé par la Chambre des Comptes.

Les décisions prises aujourd'hui entraîneront des répercussions sur plusieurs années et elles conditionnent significativement l'avenir de demain, le prochain mandat municipal héritera malheureusement d'un passif beaucoup plus lourd.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Je voudrais revenir sur quelques points également. La commission Finances a permis d'avoir un débat approfondi sur cette question de la dette et je remercie évidemment pour toutes les informations que nous avons eues. Mais cependant les explications qui nous ont été données ne nous ont pas pleinement convaincus.

L'année dernière, les chiffres du budget primitif 2023 permettaient d'anticiper une dette en fin d'année autour de 150 M€. Et elle s'est établie à 152 M€, donc nous avons des prévisions relativement fiables, et nous faisons d'ailleurs pleinement confiance à ces évaluations, en tout cas aux chiffres qui nous sont communiqués. Cette année, si nous suivons les

chiffres du budget primitif qui sont dans le document, ils indiquent que la dette sera de 170 M€. Or en commission vous nous avez affirmé sans préciser par quel mécanisme réel qu'elle sera autour de 160 M€. Nous verrons bien donc quelle sera la réalité en 2025 et ce point sera éclairci.

Je voudrais également insister sur un autre point concernant les augmentations des impôts : ce n'est pas 3 % mais 7 % puisqu'il faut compter l'augmentation des bases. La base, c'est la revalorisation de la valeur locative des appartements. En 2023, c'était 12 %, 5 % + 7 %. Donc en deux ans, les Antoniens verront leurs impôts augmenter de 19 % ! C'est quand même cela aussi le sujet.

Je voudrais revenir sur le report de la construction de l'école Anatole France que Bruno Edouard a évoqué, je pense que c'est quand même une grande déception pour le quartier du Noyer Doré. A plusieurs reprises et jusqu'en septembre dernier, nous avons alerté sur les difficultés liées aux déplacements des enfants, que la Ville semblait minimiser. Donc nous, nous sommes assez surpris de ce report et on peut s'interroger quand même sur leurs causes : est-ce que le motif financier n'est pas la question sous-jacente puisqu'évidemment la construction de cette école entraînerait environ 3 à 4 M€ ou plus d'ailleurs de coûts et donc d'investissements en 2024 ?

Un autre regret : il n'y a pas dans votre budget de ligne budgétaire pour l'égalité femmes/hommes, même si c'est une politique transverse, ce

serait un moyen de faciliter la mise en place d'actions dans les différents domaines de l'action municipale et également d'ailleurs de mesurer l'effort de la Ville en matière d'égalité hommes/femmes.

J'en viens maintenant à la question du logement qui me paraît une question essentielle aujourd'hui : compte tenu justement, je l'ai déjà dit, de la crise extrêmement grave du logement que nous connaissons, je crois que la fondation Abbé Pierre a indiqué que « la bombe sociale a explosé », elle n'allait pas exploser mais en fait elle a explosé, malheureusement le logement est toujours le parent pauvre de votre budget : 1 M€ de subventions, c'est-à-dire moins qu'au budget 2023. Alors à ce sujet on peut signaler que le Territoire Vallée Sud Grand Paris a également réduit de moitié l'aide à la construction de logement social pour 2024. Cela donne la mesure de l'engagement de ce territoire dans ce domaine.

La commune n'atteint toujours pas le seuil minimal de la loi SRU de 25 % de logements sociaux alors que l'on sait que ce seuil est déjà insuffisant, qu'il faudrait atteindre au moins 30 % si ce n'est plus pour loger les habitants de l'Île-de-France, la programmation qui nous a été présentée en commission n'atteint même pas ce taux en 2026, elle le frôle mais elle ne l'atteint pas alors que la crise du logement s'aggrave. Donc de 2024 à 2026 la Ville prévoit de construire, en dehors des logements étudiants qui, il faut le rappeler, ne font que compenser une partie des logements de la cité universitaire d'Antony qui ont été détruits par vous et vos

prédécesseurs, la Ville prévoit de construire 181 logements familiaux nouveaux, un nombre qui est à mettre en regard des 3.500 demandes de logements sur Antony, et des 230 à 250 attributions par an, ce qui veut dire des délais d'attribution extrêmement longs. À ce chiffre, il faut ajouter en termes de logements familiaux les 107 logements qui ont été rachetés à INLI mais qui sont déjà occupés, donc ce ne sont pas des logements nouveaux.

De plus, en dehors de cela, la commune ne dispose pas non plus en nombre suffisant d'hébergements d'urgence pour les personnes sans domicile. Ce qui aurait par exemple permis d'abriter des familles Roms du bidonville qui ont été brutalement mises à la rue par la Ville, sans solution de mise à l'abri il y a quelques jours seulement, ou d'abriter aussi des femmes victimes de violences conjugales.

Que ce soit sur le logement social ou le logement d'urgence, Antony comme la plupart des villes de droite du 92 qui sont parmi les plus riches de l'Île-de-France, reporte l'effort de solidarité sur les territoires les plus défavorisés socialement et qui sont aussi les plus pourvus en logements sociaux, par exemple la Seine-Saint-Denis.

Antony s'exonère donc ainsi d'un effort indispensable de mixité sociale à l'échelle régionale. Ce qui m'amène à quelques questions : concernant la programmation future : la Ville a acheté l'immeuble de bureaux Renaissance sur l'avenue proche de la A 86, qui doit inclure un

projet de conversion en logements, quand est-ce que cette opération sera engagée ? Et dans le même quartier, la Ville entend empêcher d'autres organismes comme par exemple Foncia de faire la même chose en convertissant leurs bureaux en logements alors qu'il y aurait des bureaux vacants, donc face à la crise que nous voyons, je pense que la construction et la création de nouveaux logements est quand même très, très importante.

M. le Maire : M. Mauger ?

M. MAUGER : Je voudrais ajouter un point sur Antonypole : dans le budget, on voit quelques éléments concernant Antonypole en termes d'investissements même si le plus gros est à venir pour les années suivantes, on voit 0,9 M€ pour des études d'aménagement dans le cadre de la création de la ZAC, le document indique d'ailleurs toujours fin 2024 alors qu'en commission vous nous avez indiqué que cette création serait probablement plutôt pour l'année prochaine, c'est-à-dire 2025, et on comprend aisément pourquoi puisque vous continuez de nier les cumuls de nuisances environnementales dans ce secteur tout en disant que toutes les études réclamées par les autorités environnementales seront faites pour la ZAC. Effectivement, il va y avoir du boulot.

Il y a aussi 0,9 M€ cette année, ce qui fait 5,4 M€ au total au plan pluriannuel pour le nouveau Centre André Malraux, et 44,8 M€ à venir pour

l'enfouissement des lignes à haute tension, mais cela n'apparaît pas du tout pour cette année.

Au niveau de vos investissements, ils sont financés principalement par l'autofinancement, les 15,5 M€ dont on a pu parler, les subventions de la Région et du Département aussi à hauteur de 12 M€, l'emprunt à hauteur de 9,3 M€ selon vous, mais aussi massivement par la cession de terrains à Antonypole pour 16 M€. Ce n'est que le début de ces cessions si toutefois votre projet à géométrie variable ne finit pas par une faillite sanitaire et financière. Sur ces 16 M€, dès cette année, de ventes de terrains, il y a 7 M€ qui forment un acompte pour le terrain du 4 avenue François Arago, c'est-à-dire 50 % du prix de vente. Cette somme devait être versée à la Ville le jour de la vente du terrain, cette vente n'a pas eu lieu, donc vous engrangez dès maintenant sur la vente à venir ces 7 M€. Quand est-ce qu'elle aura lieu ? A mon avis elle reste impossible tant qu'un certain nombre de conditions suspensives du contrat ne sont pas remplies, à savoir l'adoption du PLUI, la cessation des activités des entreprises classées ICPE, l'enfouissement des lignes à haute tension et même la mise en service de la ligne 18, si on lit bien le contrat que vous avez signé. En attendant, c'est comme si la Ville s'endettait auprès du groupement Emerige Linkcity. Les autres ventes de terrain sont au profit d'Emerige pour 8,4 M€, toujours à Antonypole, au 5 rue Maurice Ravel à 50 mètres des lignes à haute tension, un endroit où vous comptez faire notamment du

logement social. Jolie culbute sur le dos du logement social ! On entend souvent dire que le prix du foncier est trop élevé en région parisienne pour faire du logement social, mais à Antony, c'est le contraire, vous avez acheté le terrain 4,3 M€ et vous annoncez le revendre à 8,4 M€ !

Ajoutons encore que la Ville est déjà endettée depuis 2015 auprès de l'EPFIF dans le cadre du portage d'Antonypole à hauteur de 34,7 M€. Je pense que le débat sur la dette devrait aussi inclure ces éléments et je me demande : comment se fait-il que vous perceviez déjà les 7 M€ qui devaient être un premier versement versé au moment de la vente à Linkcity ? Vous pensez que toutes les conditions suspensives seront levées ?

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Et la ligne 18 ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas une condition suspensive, la ligne 18.

Non.

M. MAUGER : L'enfouissement et la mise en route de la ligne sont bien dans le contrat.

M. le Maire : Non. Pas du tout, pas pour le premier acompte. Les travaux vont commencer l'an prochain. Normalement. La première phase, vous n'avez pas bien lu mais il faut dire qu'il y avait 50 pages à lire, c'est compliqué, vous n'avez pas que cela à faire...

M. MAUGER : Si, si.

M. le Maire : Les travaux commenceront dès le début de l'année prochaine, normalement, pour la première phase de travaux.

M. MAUGER : Ecoutez, je n'ai pas la même lecture que vous...

M. le Maire : Par contrat c'est prévu... d'ailleurs on l'a voté ensemble...

M. MAUGER : Tout à fait mais on n'avait pas le contrat à l'époque.

M. le Maire : Vous étiez un peu sorti de là à un moment, mais enfin bon, on a voté et on va percevoir 7 M€ dès la fin de l'année en cours, et l'an prochain on aura encore 7 M€, et après on aura beaucoup plus.

M. MAUGER : Je rejoins la demande de mes collègues d'une réunion publique sur le sujet pour qu'on puisse lever ce genre...

M. le Maire : Oui enfin en réalité ce n'est pas ce jour-là que l'on va parler du financement, on va parler de la ZAC. La ZAC ce n'est pas ça, la ZAC c'est un projet d'aménagement. Effectivement dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC, nous allons avoir une réunion publique au mois de juin, une première réunion publique au mois de juin, il y en aura d'autres après mais on commencera le détail des débats à partir du mois de juin. Et là vous aurez toutes les informations et vous verrez que tous les canulars qui sont sortis, les tours de 14 étages, ne résisteront pas aux faits.

Monsieur Di Palma va nous parler, à présent, des raisons pour lesquelles on a dû différer l'école Anatole France.

M. DI PALMA : Exactement parce que je ne voudrais pas laisser polémiquer outre mesure sur ce qui vient d'être dit, donc je reviens un petit peu sur ce sujet. Je vais commencer par dire que je suis franchement déçu que l'on puisse, au regard et à l'écoute de tout ce que j'ai pu expliquer lors de la commission, laisser entendre que la décision pourrait avoir été dictée, liée à des problèmes de budget. Je pense avoir été très clair lors de la commission et je vais le redire devant tout le monde, comme ça tout le monde le réécouterà : vous avez été parmi les premiers à avoir l'information puisque la décision a été prise en commission, enfin en réunion très succincte des personnes concernées le jour même, le soir même je vous annonçais la décision que j'avais prise auprès du Maire puisque concrètement ce n'est pas Monsieur le Maire qui a fait la proposition mais qui l'a acceptée au regard des arguments très convaincants que l'on avait pu développer avec les élus concernés, Wissam Nehmé et Édouard Kalonji, on a décidé de prendre cette décision uniquement dans l'intérêt des familles et des enfants au niveau des circulations qui posaient problème. Il est évident que prendre le moindre risque, ce n'était pas une opportunité... « envisageable », c'est exactement le mot que je cherchais. Donc je regrette qu'on puisse laisser entendre que ce soit pour des raisons budgétaires, j'ai même très clairement dit à mes collègues qu'il était hors de question que la reconstruction de l'école Anatole France soit une variable budgétaire des

futurs budgets de la Ville. Ce n'est pas un projet qui peut être abandonné et qui va devenir « l'arlésienne » des budgets de la Ville, cela dure depuis un certain temps et j'ai été depuis très longtemps sur ce dossier, je pense que si Monsieur le Maire me l'a confié, c'est qu'il a la volonté que ce projet aboutisse, et je compte bien qu'il aboutisse dans les temps tels qu'il a été prévu, malgré le report. Et j'insiste sur le fait que seule la sécurisation des familles et des enfants sur cette circulation pour aller à l'école provisoire a dicté notre décision et ma proposition.

M. BEN ABDALLAH : Je voudrais aussi ajouter que nous avons eu l'occasion, autour de la commission de solidarité, de vous expliquer que l'école Anatole France, sa reconstruction, était stratégique. Elle est écrite aujourd'hui au niveau du « contrat d'engagements quartiers 2030 », c'est-à-dire qu'elle devra se faire sur la période 2024/2030, donc vous connaissez aujourd'hui le calendrier. Et elle est d'autant plus importante que non seulement on m'a demandé que cette école soit replacée au centre du périmètre prioritaire, mais en plus, on entend bien, avec les dépenses et avec l'ampleur du budget, et l'ambition que porte ce projet, redemander à ce que cette école soit aujourd'hui placée en zone géographique prioritaire. Son architecture est justement conçue pour faciliter l'apprentissage des enfants de ce quartier. Donc vraiment, l'école Anatole France, c'est un sujet stratégique. Et il ne s'agit pas de faire un glissement...C'est absolument odieux de considérer que là il y a une

espèce de tentative de glissement budgétaire sur ce sujet alors que l'on vous a répété plusieurs fois que c'était pour nous un sujet extrêmement stratégique. Vraiment.

M. le Maire : Mme Desbois qui n'a pas encore parlé.

Mme DESBOIS : Merci beaucoup. Je crois que personne ne pourra remettre en doute l'engagement de Monsieur Di Palma sur le sujet, d'abord en tant que directeur de l'école, et puis on vous a vu à l'œuvre, voilà. Je pense que ce n'est pas cela le fond du sujet. Je crois que notre conviction à nous, en tout cas j'ose l'espérer, c'est que ce n'est pas un sujet budgétaire et on ne l'a même pas évoqué. Par contre, effectivement, ce qui ressort de cette affaire, c'est un gros capotage -pardon pour le terme- en termes d'anticipation. On peut admettre, et je connais aussi l'engagement de Monsieur Nehmé dans les contacts avec SNCF Réseau, on peut admettre que la complexité des opérateurs, des gestionnaires de réseau, parfois les boîtes noires qu'il peut y avoir sur les jalons ne soient pas des plus simples à gérer, pour autant il y a un comité de suivi du tronçon Massy-Valenton, il y a aussi, je le crois, ou alors c'est plutôt inquiétant, un certain nombre de contacts qui peuvent être pris au niveau de la direction de la RATP pour voir l'impact des travaux et de l'aménagement des infrastructures pour l'accueil des nouveaux matériels roulants, il y a enfin aussi et vous le citiez, des travaux qui viennent aussi

de manière concomitante de la part de VSGP se greffer sur le rond-point au bout de la rue des Chênes.

Alors certes, vous n'êtes pas en responsabilité de ces chantiers en propre, et je rejoins l'argument de la sécurité, personne ne peut s'y opposer, il faut avant tout veiller au fait que les enfants puissent accéder aux préfabriqués de bon niveau, en tout cas dans de bonnes conditions.

Simplement on peut s'interroger : comment a-t-on pu être à ce point mis au pied du mur ? Avec le niveau de contacts politiques qui est le vôtre, je ne parle pas des services, au niveau des contacts politiques qui est le vôtre, comment a-t-on pu à ce point être mis au pied du mur ? Je tiens juste aussi à rappeler qu'en termes - on parlait de budget - d'impact budgétaire, il y a eu un certain budget qui a été mis sur l'aménagement des préfabriqués, d'ailleurs de très bonne qualité, derrière les parvis, qui ont hébergé le collège Anne Frank provisoire, qui doivent être réaménagés pour accueillir les enfants plutôt en niveau primaire, on va avoir deux ans d'inoccupation, avec très probablement évidemment un investissement complémentaire à faire en matière de réflexion pour un temps d'inoccupation aussi important.

Donc oui bien sûr la sécurité des enfants, oui bien sûr la sincérité de certains élus, je crois que personne n'en doute. Par contre cela questionne très sérieusement, douze ans après la promesse, sur la capacité à tenir les

engagements et anticiper les jalons critiques avec les acteurs et les parties prenantes.

Deuxième sujet : vous parliez du terrain de l'US Métro, là je rejoins le groupe Antony Terre Citoyenne et je pense que tout le monde s'accordera à dire que l'usage sportif de ce terrain qui va être fait, sa préservation, et l'engagement de la Ville, sont tout à fait louables. On aurait, nous, une approche en termes de méthode qui pour le coup aurait été différente : 15 M€ d'investissements même si c'est le prix des domaines, 15 M€ auxquels on va rajouter, je le crois, cela a été partagé en commission financière, 1 M€ de fonctionnement chaque année. On aurait peut-être envisagé pour un terrain à la frontière entre plusieurs communes : Antony, Châtenay-Malabry, Bourg-la-Reine, Sceaux, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, on aurait pu envisager avec une vue un petit peu moins courte une opération de coopération territoriale en matière d'investissement avec un véhicule contractuel, -j'anticipe votre question évidemment il est à construire- qui aurait permis d'amortir, de partager la charge de cet investissement aujourd'hui très lourd, même s'il est louable, à porter, pour une commune seule. Peut-être cela a d'ailleurs été imaginé, mais cela aurait pu être une opportunité très certainement plus... je dirais plus « supportable » d'un point de vue financier, quand bien même l'usage encore une fois est tout à fait honorable et positif.

Dernier point et j'en arrêterai là : je vous demanderai, quand vous présentez le budget Monsieur Médan, d'avoir la décence de ne pas ramener la fosse de plongée à un investissement pour le quartier Pajeaud. Vous indiquez 3.100.000 € d'investissements sur le quartier et vous précisez pour le coup à juste titre qu'il s'agit de la fosse de plongée et de travaux ; 2.500.000 sur ces 3.100.000 sont pour la fosse de plongée ! On y rajoute, je ne sais pas si vous les comptez dans le budget des 3,1 M€, des petits travaux aussi de réfection et de correction liés à ces malfaçons, alors vous avez déjà 400.000 € qui sur les 2,5 M€ ne seront pas récupérés sur les assurances ; peut-être incluez-vous aussi en investissements dans le quartier ce que vous avez appelé de vos vœux par la modification numéro 6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à savoir l'installation d'un futur parc et d'un nouveau programme de logement social dans ce quartier qui en est déjà fort pourvu. Là je crois que Madame Huard sera contente de savoir que l'on va pouvoir, à travers l'implantation de logements sociaux, toujours dans les mêmes quartiers et contre toute logique de mixité sociale à une échelle géographique élargie, atteindre les quotas SRU. Donc je vous demande simplement d'avoir la décence de ne pas mettre 3,1 M€ d'investissements sur le quartier Pajeaud parce que ce n'est pas un investissement pour le quartier. C'est un fiasco commercial, c'est un fiasco sportif, vous l'appelez comme vous voulez, mais ce n'est pas un budget d'investissement pour le quartier. Merci.

M. MEDAN : Vous, vous dites de l'indécence, moi j'appelle ça de l'honnêteté de signaler que cela va faire partie des sommes qui doivent être déboursées. C'est tout.

Mme DESBOIS : Oui mais pas pour le quartier...

M. MEDAN : Alors on va clore le débat, si vous voulez bien, vous parlez d'indécence, moi je vous répète, je parle d'honnêteté en listant les différents investissements, et comme vous l'avez dit, on a bien indiqué qu'il s'agissait de la fosse de plongée. On ne cherche pas à le masquer. Et honnêtement, vous le savez bien, ce qui s'est passé ce n'est pas de notre faute, c'est bien la faute d'un entrepreneur qui a mal fait son travail et nous allons avoir des assurances qui vont nous rembourser.

Mme DESBOIS : Mais ne laissez pas penser que 2,5 M€ seront remboursés par les assurances, M. Médan, les 2,5 M€ pointent directement sur le budget de la Ville parce que c'est le reste à solder vis-à-vis du Territoire sur l'investissement de cette fosse. Par ailleurs...

M. MEDAN : Oui mais il fallait bien les payer quand même.

Mme DESBOIS : Par ailleurs c'est un investissement municipal pour l'ensemble de la commune, des communes environnantes et des pratiquants, ce n'est pas un investissement sur le quartier. Merci.

M. le Maire : Vous êtes spécialiste, Madame Desbois, de l'anticipation puisque chaque année vous nous faites le coup. L'an dernier déjà, vous nous aviez parlé de notre manque d'anticipation. Alors c'est un

conseil que vous devriez donner plutôt au Gouvernement qui n'a pas vu arriver l'effondrement de la TVA en fin d'année. Il a mis trois mois à s'apercevoir qu'il n'y avait plus de recettes TVA d'un coup, il a manqué des milliards d'euros ! Alors... Bon. L'anticipation, vous savez, personne ne l'a vraiment. Et là en l'occurrence, il ne s'agit pas de politique, il s'agit de technique. Ce sont des accumulations de travaux, de divers travaux techniques dans le quartier liés au programme de la SNCF, qui n'ont pas été perçus jusque-là et qu'aucun technicien n'avait révélés jusque-là, ce qui fait qu'on n'a pas pu finalement tenir nos engagements. Mais pour les travaux, on a vu arriver d'abord la SNCF, ensuite on a vu arriver le Territoire qui avait également des tuyaux à faire passer par là, le Département aussi, on a vu arriver des tas de services techniques qui tout d'un coup ont révélé qu'ils avaient des travaux à faire alors que jusque-là, personne n'en parlait ! Peut-être que vous, vous auriez anticipé parce que vous avez des antennes pour tout savoir mais nous, et nos services, on ne savait pas. Nos techniciens, nos ingénieurs, -alors c'est vrai que vous n'avez pas un avis très positif sur les ingénieurs aujourd'hui- ne savaient pas, ce sont eux qui avaient fixé le calendrier et ils ne savaient pas qu'il allait y avoir tous ces travaux. Ils ne le savaient pas. Et quand ils nous ont avertis, effectivement, Ugo Di Palma a pensé que ce serait très difficile pour les enfants de continuer à circuler à travers ces travaux. C'est tout.

M. MAUGER : D'abord je voudrais dire qu'il n'y avait rien d'odieux dans les propos de ma collègue Madame Huard, même s'il pouvait y avoir des critiques et une interrogation effectivement sur la manière dont on aurait financé ces travaux s'ils avaient été commencés en temps et en heure. Voilà. Moi je me souviens du conseil municipal du mois de septembre où l'on a quand même longuement parlé de ces trajets qui devaient avoir lieu entre le site de l'école Anatole France actuelle et le site provisoire qui à mon avis était impraticable pour des enfants de maternelle par exemple. Je sais qu'au mois de novembre, Monsieur Nehmé pourra certainement en préciser la date, il y a eu un comité de suivi et un calendrier mis sur le site de suivi des travaux où l'on voyait que la tranchée des Baconnets allait s'étaler jusqu'en 2027, donc finalement, il peut y avoir un effet de surprise sur certains aspects de ces travaux, mais on sentait quand même le danger venir. Voilà.

Et moi dès le début de cette démolition/reconstruction, le fait d'envoyer les enfants de maternelle et d'élémentaire du côté de Pajeaud me paraissait une solution impraticable. De votre côté vous disiez que la Ville n'aurait pas les moyens de mettre en place les navettes nécessaires au transport des enfants, ce que l'on peut entendre, donc une solution aurait été peut-être de relocaliser de manière provisoire l'école à un autre endroit du quartier du Noyer Doré, et non pas Pajeaud. Moi j'avais fait une proposition notamment sur le site du 6 rue Scherrer me semble-t-il, qui

depuis a été reconstruit, mais à l'époque il y avait un terrain vacant qui se trouvait là. Donc je pense qu'on aurait peut-être pu déplacer les modules qui sont actuellement à Pajeaud pour les mettre plus proches du Noyer Doré.

M. NEHMÉ : On s'attendait avec Ugo d'avoir cette critique selon laquelle on serait en train de reporter ces travaux-là pour des raisons budgétaires, mais en réalité ce n'est pas le cas, et je vais vous dire pourquoi : D'abord je voudrais juste rappeler, mes chers collègues, pas seulement à vous Madame Desbois, que vous parlez de manque d'anticipation, en fait, vous ne connaissez rien du sujet.

Avant le lancement des travaux Massy/Valenton, comme pour le PN 9, on a signé, on a obligé, on a mis à genoux la SNCF pour signer un accord qu'ils n'avaient jamais signé auparavant, qui les oblige à respecter un certain nombre de points justement pour garantir la sécurité, la tranquillité, la gestion des poussières, le passage des camions, on les a obligés à respecter un certain nombre de points. Tout le long de l'année 2023, et je n'étais pas le seul sur le terrain, il y avait aussi l'association l'AHQP qui m'a alerté, on fait souvent des descentes avec la police municipale sur le terrain pour faire respecter les engagements de la SNCF, mais le problème c'est que la SNCF n'est jamais sur site et ils laissent faire leurs prestataires. Et devant mes yeux, une fois, j'ai vu un camion, malgré le sens interdit et les barrières que l'on a posées pour empêcher les

camions de passer par la rue du Saule, j'ai vu un chauffeur livreur qui est descendu de son camion, qui a poussé les barrières et qui est passé malgré celles-ci. On a alerté la SNCF, ils se sont excusés, ils nous ont dit : oui, on va faire ceci, cela, on va les rappeler à l'ordre, mais en fait ils s'en foutaient, ils ne faisaient rien du tout !

Et pour votre information, lorsque l'on a vu que les choses ne s'amélioraient pas, depuis début janvier, on a vu qu'ils n'avaient aucun arrêté municipal qui les autorisait à faire leurs travaux. C'est très grave pour la SNCF ! On les a obligés à mettre en demeure leur prestataire, leur chef de chantier, et lorsqu'on a fait une descente avec la police municipale pour faire respecter un peu nos accords, il m'a dit « Monsieur Nehmé, moi ce qui se passe en dehors de mon chantier, ce n'est pas mon problème, c'est le problème de la SNCF ! ». Donc face à cela, j'ai dit : Comment on va faire sur la rue des Chênes qui est un peu excentrée, il n'y a pas de passage pour les enfants ! On arrive à faire passer des balayuses pour nettoyer et assurer une sécurité des piétons mais quelquefois on a frisé la catastrophe, Dieu merci il n'y en a pas eu ! On va faire passer des centaines d'enfants à des heures de pointe dans la boue, dans la poussière, et avec la SNCF qui va nous dire « Ce n'est pas ma faute, ce sont mes prestataires ! ». C'est impossible. C'est impossible ! Vraiment on peut vous fournir l'accord que l'on a signé avec la SNCF, on les oblige à faire un certain nombre de choses, je peux vous en citer quelques-unes : la mise en place d'un

débourbeur, le maintien journalier de la propreté, la dératisation lorsqu'il y en a besoin, le nettoyage journalier des poussières, le bâchage des camions, l'interdiction de déballage de matériaux, les murs anti-bruit qui doivent être traités, avec une convention d'entretien... Donc il y a pas mal de points que l'on a obtenus de la SNCF, qu'ils ont signés mais ils n'arrivent pas à faire respecter ceux-ci à leurs prestataires.

Face à ce constat-là, lorsqu'on a été sur le terrain, on a fait la visite, la marge de manœuvre que nous avons pour faire passer en toute sécurité nos enfants était vraiment, vraiment minime, et trop risquée. Et donc c'est pour cela que moi, j'ai suggéré qu'on reporte d'au moins deux ans pour que la plus grosse partie des travaux de cette tranche découverte soit réalisée. Et pour ceux qui assistent aux commissions municipales sur Massy/Valenton avec toutes les associations, en toute transparence, on voit bien à quel point la SNCF n'est pas au fait sur le sujet. Il y a beaucoup de sujets qu'ils découvrent en cours de route, et je ne serais pas surpris si, lorsqu'ils vont commencer à creuser, ils tombent sur d'autres problèmes qui vont retarder ou qui vont avoir une incidence sur le déroulement des travaux.

Donc nous mettre cela sur notre dos en nous disant que l'on n'a pas été prévoyants, c'est faux, on l'a été, sauf que la SNCF ne respecte pas ses engagements.

Mme DESBOIS : Pour qu'il n'y ait pas de malentendus entre nous, j'ai commencé par dire Monsieur Nehmé que je ne remettais pas du tout en cause le travail de suivi que vous avez fait, mais de la même façon que vous constatez que la SNCF est sans cesse en manquements vis-à-vis de ses obligations et de la gouvernance de ses prestataires, moi ce qui m'étonne, c'est que l'on découvre aujourd'hui qu'il faille reporter de deux ans. Evidemment que la mise en sécurité des enfants était prioritaire, et loin de moi, loin de nous et je pense de personne ici la volonté de dire que cette décision de reporter est mauvaise parce qu'elle est bonne, mais comment découvre-t-on maintenant ce qui était cousu de fil blanc ? Et ces deux ans, ces deux ans, ces deux ans, on ne les découvre pas maintenant... Pourquoi on les découvre maintenant ?

M. NEHME : En fait on ne les découvre pas maintenant ... Dans cette même convention que l'on a signée, dans ce protocole d'accord, on a même obligé la SNCF en cas de rupture de communications, de transports entre les Baconnets et le Noyer Doré, on les a obligés, ils ont signé, ils ont acté par écrit qu'ils mettraient en place des cars. Donc on avait tout prévu. Sauf que ce que l'on n'avait pas prévu, c'est qu'ils n'ont aucune volonté, aucune pression, sur leurs prestataires. Parce que les mesures que nous leur avons imposées, ça allait leur coûter trop cher pour la mise en œuvre, c'est tout ! Donc on fait de notre mieux, vraiment. Enfin, on ne les a pas découverts, on savait qu'il y aurait des difficultés mais on

pensait que la SNCF allait pouvoir faire quelque chose pour mettre la pression sur leurs prestataires, en fait non, et je l'ai signalé à la SNCF, et j'ai demandé qu'un comité de suivi ait lieu avant le début des travaux, donc après les travaux des concessionnaires, et je pense que vous avez reçu l'invitation pour le 11 juin, de mémoire. Donc on ne cache rien sur ce dossier, vraiment, et on travaille avec les riverains, avec Nicolas Desachy de la HTP qui nous alerte souvent sur des problématiques, parce que moi je ne suis pas là H 24 sur site.

M. le Maire : Bien. Je pense que nous avons traité de ce sujet suffisamment, nous allons donc passer au vote.

(Vote à main levée chapitre par chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 voix Contre.)

5 - ADOPTION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES –

Rapporteur : M. Pierre MEDAN

M. MEDAN : Donc Il est proposé au conseil municipal d'adopter pour 2024 les trois taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,9 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,19 %

Taxe d'habitation : 19,76 %.

M. ÉDOUARD : Le 6 avril 2023, donc il y a à peu près un an, dans cette salle, le micro était ouvert, et je vais vous lire deux phrases qui ont été prononcées : « Avant-hier j'ai fêté les 20 ans de mon arrivée au poste de Maire. »

M. le Maire : Oui, c'est 21 maintenant.

M. ÉDOUARD : C'est 21 aujourd'hui. Bon anniversaire Monsieur le Maire ! « Il y a 20 ans je suis devenu Maire et je n'ai augmenté les impôts qu'une seule fois. C'est la deuxième fois effectivement mais il n'y aura pas de troisième »... Eh bien alors, quand est-ce que vous dites la vérité Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Eh bien mes chers collègues, je n'avais effectivement pas prévu d'augmenter les impôts une fois de plus mais la situation créée par la crise du Covid, par l'inflation, par la crise de l'énergie, a perturbé les finances locales, et pas seulement les nôtres, allez voir un peu ce qu'il arrive au Département aujourd'hui et à beaucoup de communes... Par ailleurs, je vous rappelle quand même que nous avons décidé, alors j'ai eu tort peut-être de le faire mais enfin vous ne m'avez pas dit que j'avais eu tort, d'augmenter fortement le salaire des fonctionnaires municipaux. Vous m'avez soutenu, cela nous coûte 2,5 M€. Donc si ces 2,5 M€ on les avait encore dans l'autofinancement, on ne serait pas à 15,5, on serait à 18 M€. Si nous sommes à 15,5, c'est parce que nous avons augmenté les salaires, et ceci c'est chaque année, c'est récurrent, tous les ans, il y a 2,5 M€ de

plus. J'ai eu raison, vous me dites que nous avons eu raison de voter ces augmentations, maintenant il faut assumer. Nous assumons, nous, nos décisions, assumez-les aussi puisque vous les avez voté.

Par ailleurs, nous avons des investissements ambitieux. Alors maintenant, vous dites que vous êtes contre les investissements, et bien dites-nous si vous ne voulez pas que l'on reconstruise Malraux ! Dites-nous si vous ne voulez pas que l'on reconstruise une belle Médiathèque ! Dites-nous si vous ne voulez pas que l'on reconstruise l'école Anatole France, même si l'on prend du retard. Mais dites-le ! Et vous avez dit que l'on avait tort de reconstruire la rue Mounié, vous avez dit que j'ai eu tort, je ne sais pas si vous le direz encore en septembre prochain quand on va l'inaugurer.

M. MAUGER : On vous l'a dit aussi pour la fosse de plongée, M. le Maire.

M. le Maire : Vous avez oublié que vous avez dit que l'on avait tort de construire la place Patrick Devedjian ? Vous l'avez dit autrefois, vous étiez tous contre, eh bien maintenant vous niez tous l'avoir dit ... comme Saint Pierre !

Enfin, nous avons aussi décidé une chose, et vous l'avez soutenue, c'est de mettre 6 à 7 M€ par an dans la transition écologique. Ça, ce n'était pas prévu non plus au départ. On l'a mis, vous nous avez approuvés, ce n'est pas ça qu'il faut supprimer. Donc voilà, nous l'avons fait, tous les investissements que nous faisons, vous êtes d'accord ou vous serez

d'accord le jour où ils seront inaugurés, mais il faut assumer ; nous, nous assumons, et c'est parce que nous assumons que nous avons dû cette année augmenter de trois points le taux de la taxe foncière, et ce n'est quand même pas beaucoup, en plus ne paieront que les propriétaires, vous le savez. Ce ne sont pas les locataires des logements sociaux d'Antony, du Noyer Doré, qui vont payer cet impôt. Ce sont les propriétaires.

La taxe d'habitation que nous avions à Antony était l'une des plus basses de France, elle était payée par tous les contribuables, là il ne s'agit plus que de la taxe foncière. Ce n'est pas moi qui ai fait cette réforme, c'est le Président de la République, je ne souscris pas, j'aurais préféré que l'on garde la taxe d'habitation, mais bon, c'est comme ça. Mais il ne faut pas faire de misérabilisme sur les gens qui paieront la taxe foncière, ce sont uniquement les propriétaires. Voilà ce que je voulais vous dire.

Il n'empêche que pendant la période de 2009 à 2023, nous n'avons pas augmenté les impôts, et nous avons ouvert le complexe sportif Éric Tabarly, en 2011, nous avons ouvert en 2014 le cinéma, la ludothèque, l'espace Vasarely, le Parc des Alisiers, tout cela en 2014. Nous avons ouvert le gymnase Pajeaud en 2015. Nous avons ouvert la fosse de plongée en 2018. Nous avons ouvert, et je passe les investissements payés par le Territoire, ce ne sont pas les nôtres, le complexe sportif La Fontaine en 2019, et la place Patrick Devedjian, et la piste d'athlétisme du stade Georges Suant en 2021. Voilà ce que nous avons fait sans

augmenter les impôts pendant 13 ans. Ces performances-là, effectivement, on les a réussies ; depuis deux ans, face aux difficultés que l'on rencontre, et face à la décision que l'on a prise d'augmenter fortement les salaires de nos fonctionnaires, là, on n'y arrive plus. Mais convenez que pendant 14 ans, on n'a pas augmenté du tout les impôts et que l'on a construit tout cela.

M. ÉDOUARD : Merci Monsieur le Maire pour cette longue et laborieuse défense. Ce n'est ni le Président de la République, ni moi qui ai prononcé ces mots « il n'y aura pas de troisième augmentation ».

M. le Maire : Sauf s'il y a une crise effectivement totalement imprévue, il n'y aura pas de troisième augmentation. Enfin de quatrième depuis l'an 2000.

Mme DESBOIS : Si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les orientations et les investissements, on considère que l'argent ne tombe pas du ciel et que pour investir et pour valoriser une ville, il faut pouvoir financer. Et comme il n'y a jamais de meilleurs leviers, il y en a peut-être des moins mauvais, la taxe foncière nous paraît être un outil pertinent, et nous pensons qu'aujourd'hui une nouvelle valorisation se justifie eu égard au plan d'investissement qui est le vôtre. Voilà. Donc nous voterons pour cette délibération.

M. le Maire : Merci Mme Desbois. Nous votons.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix

Contre.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

6 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2023 –

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le bilan en fait uniquement des acquisitions puisqu'il n'y a pas eu de cessions en 2023. Donc les acquisitions immobilières de l'année 2023. Toutes ces acquisitions ont fait l'objet de délibérations qui sont passées dans les différents conseils municipaux de l'année 2023. Donc normalement, ce ne sont pas des découvertes.

M. MAUGER : Oui, alors dans ce bilan, on voit apparaître par exemple le 5 rue Maurice Ravel avec un montant différent de ce qui est dans le compte administratif.

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Dans le compte administratif c'est 4,3 M€ et là vous mettez 4,9 millions dans le bilan, donc on ne sait pas trop quel est le chiffre exact ?

Et par ailleurs, c'est toujours l'occasion pour nous de rappeler qu'on réclame depuis maintenant longtemps, je ne sais même plus depuis

quand, la liste du patrimoine de la Ville. Vous nous aviez dit que vous nous la communiqueriez et on ne l'a jamais reçue.

M. le Maire : Vous parlez des actifs cessibles, c'est bien cela ?

M. MAUGER : On parle des actifs de la Ville de manière générale.

M. le Maire : C'est impossible, ça. C'est impossible.

M. MAUGER : Non seulement immobilier mais aussi...

M. le Maire : C'est impossible, on ne donne pas de valeur à la mairie par exemple, on ne va pas donner une valeur à la mairie. Les actifs cessibles, oui effectivement.

M. MAUGER : Envoyez-nous ce que vous pouvez nous envoyer.

M. le Maire : D'accord, oui. On en rediscutera en commission.

M. MAUGER : C'est oui ou c'est non ? Je n'ai pas compris.

M. le Maire : Les actifs cessibles, oui. Vous nous avez demandé les actifs de la Ville, ça ne veut rien dire ! Les actifs de la Ville, c'est des écoles, c'est le matériel, c'est tous les terrains dont on dispose... Donc ça ne veut rien dire. Ça vaut, d'après le budget, je crois, 750 millions. Mais ce sont des chiffres qui ne veulent rien dire.

M. MAUGER : C'est ce que la Chambre des Comptes vous avait demandé de rectifier... ?

M. le Maire : Oui c'est ça, ça ne veut rien dire, c'est de la comptabilité. Mais si vous voulez la valeur des actifs que l'on peut

effectivement céder rapidement à des entités à définir, oui, on pourra le faire. Mais définissez bien votre question.

M. MAUGER : Oui, déjà on peut partir de ça.

M. le Maire : On peut partir de ça, oui.

M. MAUGER : Très bien.

M. le Maire : Et ça vous rassurera sur l'état de la Ville. Donc on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : La parole est encore à Madame Précetti pour le bassin de stockage, enfin la vente au Département du tréfonds de l'angle des rues de l'Avenir et du Chemin de fer pour construire le bassin de stockage qui, du reste, est presque terminé.

**7 - BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES SITUE ANGLE DE
LA RUE DE L'AVENIR / RUE DU CHEMIN DE FER : CESSION AU
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE D'EMPRISES
APPARTENANT A LA VILLE D'ANTONY –**

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : Merci. Je pense que là, tout est dit, effectivement le bassin est bien avancé et pour pouvoir se faire, il fallait effectivement céder au Département les tréfonds. Ils seront donc cédés pour une somme de 1.000 €. Ce qui est important peut-être à retenir, c'est que ce qui

refermera ce bassin, la surface restera possession de la Ville, et donc on reconstituera un petit parking comme on le connaissait précédemment sur cet espace.

M. le Maire : Pour 1.000 €. Cela va commencer à renflouer la Ville !

M. ÉDOUARD : En voilà une fosse de plongée qui est utile ! On va voter pour bien sûr. Juste une question : est-ce que vous avez des informations sur le bassin de rétention du Moulin de Berny qui n'est pas construit ni par la Ville ni par...

M. le Maire : Vous êtes un fan...

M. ÉDOUARD : Oui je sais, mais est-ce que vous avez des informations dessus ?

M. le Maire : Non je n'ai pas d'informations, non. Cela va se faire.

Mme PRECETTI : Ecoutez, d'après les dernières informations qui datent déjà un petit peu, il est vrai, j'avais en tête que le financement était bouclé, ce qui n'était déjà pas gagné au départ. Le financement est bouclé, donc maintenant reste à démarrer ces travaux, mais effectivement je n'ai pas de date à vous donner.

M. ÉDOUARD : Ok. Merci.

M. le Maire : C'est le SIAAP en principe qui fait les travaux.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - PLACE PATRICK DEVEDJIAN : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 60 M2 SISE 5 RUE DU MARCHE POUR REGULARISATION –

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : En effet, la place du marché, la place Patrick Devedjian telle que vous la connaissez et qui a été inaugurée en septembre 2021 fait l'objet, cela ne vous a pas échappé, de très nombreux travaux. Il y a une requalification de qualité et maintenant on a la chance d'avoir à Antony une très belle place qui est appréciée de tous. Cependant, il se trouve qu'une emprise foncière relativement modeste par rapport à la place, de 60 mètres carrés, qui est située devant le 5, rue du Marché, n'a pas été régularisée lors de cet aménagement et donc, de manière à pouvoir régulariser cette situation juridique, la Ville souhaite acquérir cette emprise. Les négociations avec la copropriété n'ont pas permis jusqu'à présent de parvenir à un accord amiable, il n'empêche que les discussions sont toujours en cours et que cela peut encore se faire, mais comme cela dure déjà depuis plus de deux ans, il est demandé au conseil municipal d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe en vue de l'acquisition de cette emprise, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter

Monsieur le Préfet de lancer et d'organiser une procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

M. MAUGER : Comme vous l'avez dit, il s'agit de lancer une procédure d'expropriation sur une parcelle appartenant à une copropriété qui donne sur la place du marché, cette parcelle longe la place du marché, elle contient aussi le renforcement où se trouve la terrasse temporaire du restaurant italien. Jusqu'ici, la Ville n'a pas semblé gênée, même au moment des travaux de la place du marché, par l'existence de cette parcelle qui ne lui appartient pas. Maintenant qu'une procédure judiciaire est en cours entre la copropriété et le propriétaire des murs du restaurant, la Ville veut déclencher une procédure d'expropriation. On peut se demander pourquoi ? Quand on sait que le propriétaire des murs est l'un de vos proches Monsieur le Maire, ancien conseiller d'Antony, on peut avoir la nette impression que la Ville s'immisce dans un contentieux privé. Que la Ville veuille acquérir la bande qui passe devant les immeubles, pourquoi pas, mais qu'elle veuille acquérir le renforcement où se trouve la terrasse couverte du restaurant italien, cela semble beaucoup moins justifié.

M. le Maire : Il ne s'agit pas d'un renforcement, cet espace appartient au domaine public routier de la Ville depuis toujours, depuis très

longtemps en tout cas, c'est la rue du Marché. C'est une rue. Et d'ailleurs on a beaucoup de rues à Antony qui appartiennent au Privé. C'est la Ville qui a construit les rues au temps de Georges Suant, dans les années 50 - 60, c'est la Ville qui de fait est propriétaire dans le domaine routier, donc c'est le domaine public. Ce n'est plus un domaine privé, c'est le domaine public. Mais juridiquement, le transfert n'a pas été fait au cadastre à l'époque, et tout le monde s'en moquait. Maintenant il apparaît souvent, lorsque l'on refait une rue, que des propriétaires s'aperçoivent 70 ans après que leur prédécesseur a été floué par la Ville dans les années 50 - 60, et ils réclament ; comme désormais le Conseil Constitutionnel leur donne le droit d'obtenir des indemnités pour régularisation, eh bien ils le font, et on indemnise à raison de 3.000 € par-ci, 2.000 € par-là, et là en l'occurrence c'est 3.000 ou 3.600 je crois, c'est un montant de cet ordre-là. C'est le tarif pratiqué dans tous les cas où une rue est construite sur une partie du domaine privé, particulier. Voilà, c'est tout.

M. MAUGER : Ecoutez, la temporalité avec laquelle intervient cette procédure d'expropriation, parce que c'est quand même de cela dont il s'agit, interroge vraiment. Pourquoi est-ce que cela intervient maintenant ? Et j'ajoute quand même que l'endroit où il y a la terrasse, c'est absolument dans l'alignement de la construction voisine. Donc je ne vois pas de raison de procéder à l'expropriation de cette partie-là.

M. le Maire : Non mais on pourrait aussi penser que le propriétaire puisse clore son espace ! Là c'est le domaine public routier. Maintenant c'est devenu le domaine public de la place Patrick Devedjian, et la Ville considère que la place Patrick Devedjian a été faite essentiellement pour les restaurants, pour pouvoir avoir des terrasses, c'est le seul endroit de la Ville où on peut être en terrasse sans respirer un air malsain, et d'ailleurs vous vous plaignez de l'air malsain de certaines rues, dans les rues oui, mais pas sur la place Devedjian, parce que là, on n'est plus le long d'une rue. Donc on peut avoir une vraie terrasse et on estime que c'est normal d'avoir une terrasse sur cette place.

M. MAUGER : Au Territoire vous prétendez que l'air d'Antonypole est sain, et là en revanche sur la place du marché vous dites que...

M. le Maire : Sur la place du marché il y a un air sain, mais c'est sûr que le long des axes routiers, il est moins sain. Ce que nous voulons, c'est faire aussi sur la rue Mounié un air sain comme sur la place Patrick Devedjian.

M. MAUGER : En l'espace de deux jours, j'admire votre talent à changer d'avis !

M. le Maire : Non, je n'ai pas changé d'avis, la ville a un air qui est plus sain que Paris, plus sain que beaucoup d'autres villes du coin parce qu'elle est tout simplement plus éloignée du centre de l'agglomération, c'est tout. Et même Antonypole, d'après les chiffres de la préfecture de

police n'est-ce pas Monsieur Vouldoukis, a un air qui est beaucoup plus sain, qui a beaucoup moins de particules dangereuses, vous pourriez nous en parler M. Vouldoukis, c'est intéressant. L'air d'Antony est propre, il est sain et il est moins sain effectivement le long des axes routiers. C'est pour cela. Et sur la place Patrick Devedjian, il est bon depuis que la place est fermée au trafic des véhicules.

M. VOULDOUKIS : Deux mots : nous avons des résultats qui sont rassurants. D'autre part, nous avons notre dispositif de capteurs et aujourd'hui nous avons deux bilans, on a tout analysé : les micro-particules fines et les composés organiques volatiles d'autres éléments comme les métaux lourds, toxiques, considérés toxiques pour la santé humaine, le seuil de recommandation aux normes françaises et européennes, tout ce qui est seuils d'alerte, nos capteurs ne montrent pas de dépassement, ce sont des analyses annuelles. Ce qui compte pour moi en tant qu'analyste, pour un scientifique, c'est vraiment d'étudier dans le temps le phénomène de la pollution de l'air. Ce n'est pas parce que l'on a un pic de pollution durant l'hiver par exemple au mois de décembre, parce qu'il y a certains de nos concitoyens qui allument leur cheminée, et donc qu'il y a quelques microparticules de plus, qu'on peut dire qu'il y a une pollution à Antony. Il faut analyser tout cela d'une manière rigoureuse durant l'année. Et dans ce cas de figure, on n'a pas de dépassement. Vous savez, la norme européenne dit par exemple qu'il ne faut pas dépasser les

40 microgrammes par mètre cube de CO₂ ou de microparticules, on ne doit pas les dépasser 35 fois dans l'année, c'est cela la norme. Eh bien nous, on a vraiment des résultats avec notre système, avec notre dispositif, que les citoyens, les Antoniens arrivent eux-mêmes à confirmer, à voir, à étudier dans leur quartier, via les applications que nous avons mises à leur disposition, ils vont justement vérifier que la qualité de l'air Antonienne est bonne, ce n'est pas nous qui donnons des conseils, ce sont eux-mêmes aujourd'hui qui sont capables de voir où nous en sommes, et ça, je crois que c'est très rassurant.

Et bien entendu, s'il y a des soucis qui apparaissent... Parce que qu'est-ce que la Ville a voulu, sans faire trop de polémique dans le vide ? L'essentiel c'est de mettre en place un dispositif qui nous permette aujourd'hui de suivre certains polluants sur la Ville et d'étudier vraiment la nature de ce polluant ; et en même temps mettre en place un dispositif qui permette par exemple de dire s'il y a des polluants capables de nuire à la santé humaine ou animale. Ça, c'est clair. Ce dispositif a été mis en place à partir de 2015 par la biosurveillance. La biosurveillance, vous le savez bien, c'est un dispositif aujourd'hui intégré dans tout ce que l'on appelle éco-toxicologie, c'est-à-dire que l'on a un concept bien reconnu par tout le monde et ce concept concerne quoi ? La bio réduction, la bio indication, la bio surveillance et en même temps il y a des bio marqueurs. On arrive vraiment à voir tout cela. Bien entendu les capteurs que nous avons mis

en place par la suite pour étudier ce phénomène, ces capteurs nous donnent raison aujourd'hui. Et on n'a pas fini.

M. le Maire : Et c'est pour cela que nous avons gagné le prix à Marseille, nous avons obtenu pour cela le prix à Marseille.

M. VOULDOUKIS : Oui, on a obtenu le prix à Marseille du territoire innovant au niveau France. On est une Ville qui a des idées innovantes, parmi d'autres communautés d'agglomération, métropoles, etc. et juste pour terminer, on n'a pas fini cette innovation concernant la qualité de l'air extérieur, on n'a pas fini. Un des projets est de mettre en place le « Black Carbon », le BC comme on l'appelle, le Black Carbon est connu par l'OMS, il est connu vraiment sur le plan international, on verra cela avec les sociétés savantes, cela nous permettra vraiment de compléter notre dispositif des capteurs pour les polluants de l'air extérieur mais aussi pour les pollens. Comme vous le savez, nous sommes capables par cette application, trois jours avant concernant les crises allergiques, d'avoir les éléments qui permettent aux Antoniens d'aller consulter leur médecin ou d'aller prendre des antihistaminiques si nécessaire. Ce n'est pas mauvais. Tout ceci, on va le compléter dans le futur par un autre dispositif qui permettra de mettre en place des marqueurs au niveau de la santé environnementale. Tout ce qui est exposition environnementale et toute cette pollution environnementale pourrait être physique, chimique et pourrait être aussi biologique. Tout ceci va être mis en place par ce

système-là, et aussi, bien entendu, on aura d'autres possibilités par la suite pour mettre en place des capteurs qui pourraient très probablement étudier aussi les ondes.

M. le Maire : Monsieur Vouldoukis, merci pour cette explication mais nous avons encore...

M. VOULDOUKIS : Non mais je conclus sur l'air d'Antony.

M. le Maire : Non mais vous nous avez tous convaincus.

M. VOULDOUKIS : Soyons rassurés, l'air n'est pas pollué à Antony.

Voilà.

M. le Maire : Nous sommes rassurés. Monsieur Édouard ?

M. ÉDOUARD : Alors je suis désolé, Monsieur Vouldoukis, car vous faites référence aux normes européennes, vous savez très bien que ces normes européennes changent régulièrement, qu'elles doivent changer l'an prochain, et que les normes de l'OMS sont beaucoup plus basses...non ? Alors je vous redonne la parole pour un quart d'heure.

M. VOULDOUKIS : Non, là-dessus, vous me connaissez, je m'investis beaucoup et je connais très, très bien comment cela se passe sur le plan mondial. L'OMS, c'est en 2021 qu'elle a cherché à imposer vraiment de nouvelles normes. Même si l'on prend les normes OMS qui ne sont pas appliquées encore dans la plupart des pays, en France ou ailleurs, on applique les normes européennes, nous, on veut appliquer les normes françaises que personne ne peut appliquer pour l'instant. Personne ne peut

les appliquer dans le monde entier ! Mais c'est un phénomène planétaire, ce n'est pas Antony, ce n'est pas la France non plus, c'est planétaire.

M. le Maire : C'est purement théorique

M. VOULDOUKIS : Monsieur le Maire, Monsieur Édouard, à partir de l'année prochaine, ou je dirais dans deux ans, on va être obligés d'appliquer ces normes, même aujourd'hui à Antony, on est dedans. Les 5 UG pour les microparticules à 2,5, même avec les normes OMS, on est dedans...

M. le Maire : Voilà, très bien. M. Mauger maintenant.

M. MAUGER : J'admire votre capacité de diversion mais j'aimerais que l'on revienne au cœur du sujet de la délibération. Je persiste à croire que dans cette délibération la Ville s'immisce dans un contentieux d'ordre privé entre la copropriété et un ancien élu de la Ville d'Antony. Et moi personnellement ça me choque.

M. le Maire : Eh bien moi ça ne me choque pas. Et on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions.)

III - TRAVAUX - CONTRATS

9 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC LA SOCIETE LIME POUR LA MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR Y DEVELOPPER UN

SERVICE DE VELOPARTAGE ET FIXATION DE LA REDEVANCE CORRESPONDANTE –

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : C'est un tout autre sujet ainsi que les sujets qui vont venir d'ailleurs dans deux délibérations, ils ont été débattus lors d'une commission, on a pu en discuter longuement, une commission qui se trouvait effectivement en même temps qu'une commission Territoire, mais comme je n'ai pas le don d'ubiquité, j'ai choisi un des deux combats.

Cette délibération concerne l'adoption d'une convention pour la mise en place d'un service de vélo partage. Sur Antony nous avons un opérateur qui s'appelait Zoov Fifteen depuis maintenant quelques années ; la convention s'arrêtait en décembre 2023, il fallait donc relancer un appel à manifestation d'intérêt ; il se trouve que la société Zoov n'a pas souhaité se représenter, elle développe autre chose. Donc seule la société Lime a candidaté, elle a été retenue, à la suite quand même de l'analyse du dossier, c'est une candidature qui nous convient. Ce qui nous semble très important dans ce service, c'est de pouvoir, et cette convention l'encadre, véritablement réguler le service, vous avez tous en tête le sujet des vélos partagés qui parfois encombraient fortement les espaces publics, cette convention vraiment encadre cela, elle cadre donc l'usage, le fonctionnement, et également l'aspect réglementaire et financier. Elle sera signée pour une durée d'un an reconductible deux fois. Nous aurons

environ 80 vélos sur le territoire, au départ ces vélos seront stationnés dans des espaces prévus, et en dehors de ces espaces il ne sera pas possible de laisser les vélos. Donc au départ 12 stations, puis 23 à terme.

Comme ces vélos occupent le domaine public, il nous faut prévoir une redevance qui sera fixée à 200 € par station et par an. Et puis il y a dans cette convention également des clauses particulières lorsque ces vélos pourraient malgré tout entraîner une gêne sur le domaine public, il y aura une pénalité forfaitaire de 40 € par vélo si l'opérateur ne fait pas ce qu'il faut.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, et de fixer le montant des redevances correspondantes à la délibération jointe.

Mme CHABOT : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Merci Madame Précetti, on en a discuté en commission, c'est sûr que ces sociétés ont un modèle économique qui n'est sans doute pas facile à tenir pour avoir un équilibre financier. On espère effectivement que cela va fonctionner, on espère que les règles communes vont être bien tenues pour ne pas avoir des vélos partout parce que je pense que cela fait partie du plan des mobilités que la Ville développe, donc nous on va voter bien entendu pour, en espérant que cela fonctionne et qu'ils prolongent au bout d'un an, au bout de deux ans, et qu'ils développent le service de manière

à ce que la Ville soit bien couverte sur l'ensemble du territoire parce qu'on a vu que pour l'instant ils commencent par un développement prudent.

Mme HUARD : Oui effectivement nous partageons un peu ces questionnements puisque l'opérateur Zoov a abandonné son service pour cause de non-rentabilité de son modèle économique, là c'est quand même un peu le même combat et donc on ne peut pas garantir que cet opérateur soit plus pérenne que Zoov. En commission cela a été évoqué mais la Ville ne souhaite pas mettre en place de délégation de service public, et selon nous, c'est un modèle qui pourrait assurer la pérennité d'un service qui par ailleurs effectivement est très utile. Donc on s'en remet à des opérateurs privés qui sont plus ou moins vertueux, qui n'ont d'ailleurs aucune exigence sociale, ce qui pourrait être le cas d'une délégation de service public, notamment quel est le statut des personnels qui interviendront pour l'entretien des vélos ? Sans doute la nuit ? Avec sans doute un statut d'autoentrepreneur précaire ? Ce sont des questions que pose le fait de ne pas avoir recours à un type de service de délégation de service public.

La création de 12 places de dépôt physique obligatoire permettra, nous l'espérons, d'éviter les vélos qui encombrent les trottoirs.

Concernant l'étendue du service, les trajets possibles en dehors d'Antony semblent limités quand même, il me semble que vous nous avez expliqué que l'on pouvait déposer son vélo à Paris et peut-être dans quelques autres villes mais pas entre Antony et Paris.

Concernant les tarifs qui n'étaient pas précisés non plus dans cette convention, sont-ils très avantageux ? Comparativement à un Réseau comme Vélib' à Massy je crois que cela coûte 1 € pour la prise en charge, et 0,23 € la minute, ce qui peut faire quand même pour un trajet un peu plus long quelque chose de supérieur à Vélib' qui facture 3 € pour 45 minutes de trajet sans abonnement. Donc nous redoublons quand même la demande qui a été faite ici déjà que la Ville se rattache au réseau Vélib' qui est un réseau qui arrive jusqu'à Bourg-la-Reine, qui permet de faire des trajets dans toute la métropole et qui répondrait sans doute aussi à un besoin de mobilité durable sur la Ville et au-delà. Donc on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire : Bien. Pas d'autre intervention ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

10 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC LA SOCIETE COMMUNAUTO POUR LA MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS RESERVES A L'AUTOPARTAGE EN BOUCLE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET FIXATION DE LA REDEVANCE CORRESPONDANTE

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : C'est un service qui est attendu par les Antoniensi, un certain nombre d'Antoniensi ont fait un certain nombre de choix par rapport à leur mobilité, ils n'ont plus de véhicule, par contre, ils peuvent en avoir besoin ponctuellement pour une sortie, des courses, un week-end, et même un peu plus. La Ville a reçu une manifestation d'intérêt spontané d'un opérateur il y a quelques mois de cela, à ce moment-là nous avons fait le choix de publier cette manifestation d'intérêt. Nous avons reçu plusieurs candidatures cette fois, quatre offres. Ce service doit permettre d'offrir aux Antoniensi une alternative à la voiture individuelle, ce sera un service d'autopartage en boucle, on prend à un endroit et on ramène le véhicule au même endroit.

Dans ces offres, Getaround, Citiz et Communauto, et une offre individuelle d'un Monsieur Giusti ont été reçues, elles ont été analysées et la Ville a choisi de retenir la société Communauto pour différentes raisons. D'abord pour une raison qui nous paraissait intéressante : elle a le label Île-de-France Autopartage qui permet d'avoir un accès de tous les conducteurs dès 18 ans, ce qui n'est pas le cas souvent des autres opérateurs ; on peut utiliser et débloquer les voitures grâce à son Pass Navigo, pour ceux qui en ont un ; l'application est intégrée dans l'application Île-de-France Mobilités ; ce label permet également d'obtenir les données et de les partager avec la Ville, toutes ces données sont des ressources intéressantes pour savoir quels sont les usages, les besoins,

etc. ; et puis c'était la seule proposition également qui avait un tarif avec carburant compris intéressant quand les prix des carburants varient beaucoup.

Ce qui était intéressant également, c'est que Communauto est très implantée dans le secteur et que donc ils ont une capacité finalement à gérer avec une organisation qui est déjà bien installée dans le secteur. La convention est autorisée pour une durée de 3 ans. Mise à disposition de 10 places de stationnement aux abords des gares et des points de connexion de Transport pour que l'on puisse effectivement faire de l'intermodalités, cette mise à disposition des places de stationnement entraîne également une redevance qui sera de 250 € par an et par emplacement pour tous les emplacements ; sauf pour ceux situés rue Maurice Labrousse puisqu'on est plus près du centre-ville, ce sera une redevance de 350 € par an.

Donc le déploiement se fera progressivement, au départ cinq véhicules, des véhicules hybrides et un véhicule électrique, et puis dans quelques semaines, nous aurons dix véhicules sur les différents parkings en surface de la Ville.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter cette convention.

Mme CHABOT : Merci. J'avais une remarque : je pense qu'en fait, il y a trois véhicules hybrides, une essence, et un véhicule électrique, quand on va dans le détail, le Renault Capture familial, c'est une voiture à

essence. L'annexe est en page 15, j'ai repéré. Et sinon, je pense que la Ville va pouvoir avoir un retour de l'autopartage qui sera très intéressant puisque la municipalité a mis maintenant des voitures en autopartage, je pense que comme justement cela va être sur une population très ciblée, et comme les agents de la Ville sont j'imagine particulièrement soigneux et soucieux du bien collectif, il serait intéressant de voir comment les voitures de la Ville vont être utilisées et vont être respectées puisque, on en avait parlé en commission, on a eu des problèmes avec Autolib', effectivement parfois on réservait une voiture et on récupérait une poubelle. Donc je pense que là, ils ont l'air de mettre des garanties quant au lavage, quant à la propreté, etc., et je pense que l'expérience municipale que vous allez avoir du fait des trois voitures qui ont commencé à tourner, puisqu'il semblerait qu'elles attirent l'attention et que les agents se positionnent pour rouler avec, cela nous permettra de voir comment un bien collectif est utilisé et sert à l'ensemble.

Mme PRECETTI : Alors ce n'est pas du tout les mêmes usages. Les petites AMI sont véritablement pour le personnel municipal, mais ce sont des voitures partagées, oui aussi. Cette convention là est vraiment une offre de prestation pour les Antoniens, là pour le coup, pour les Antoniens qui auraient besoin ponctuellement d'un véhicule.

Mme CHABOT : Et il y aura un véhicule essence...

Mme PRECETTI : C'est possible, donc hybride, un véhicule essence et c'est ce que l'on avait aussi demandé pour faire l'expérience avec un véhicule électrique, c'est un petit peu plus compliqué parce qu'il faut gérer la recharge, mais en tout cas elle sera positionnée sur les bornes de recharge qui sont placées sur le parking de l'Hôtel-de-Ville.

Mme HUARD : Effectivement dans l'objectif de tester le service, nous voterons pour cette proposition. J'ai une interrogation quand même sur les deux places prévues sur le parking Labrousse qui est face à la crèche. C'est quand même un tout petit parking qui ne contient que 20 places et qui est souvent plein quand les parents viennent déposer les enfants. Donc est-ce que ces deux places ne devraient pas plutôt être positionnées sur le parking de l'Hôtel-de-Ville ? Il est quand même plus grand et proche ? Est-ce que ce ne serait pas une meilleure implantation ?

Mme PRECETTI : Alors au départ ce sera une place de toute façon, et à terme il y en aura peut-être davantage, je pense que ces conventions et ces propositions sont des choses que l'on construit peu à peu avec les prestataires. En réalité, cela a été le cas avec Zoov, ce sera le cas beaucoup moins avec Lime parce que contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure Lime est très implanté et a pour le coup un modèle économique qui fonctionne et qui existe depuis maintenant de nombreuses années. Donc en fait, avec ces conventions, à chaque fois en fait on

construit, ce sont de nouvelles façons de fonctionner, il n'y a pas de science exacte là-dessus, cela fonctionne au gré aussi des adaptations que l'on saura y apporter en fonction de ce qui sera demandé. Si le stationnement sur le parking de la Source ne paraît pas judicieux, on saura le modifier.

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

IV - VALLEE SUD GRAND PARIS

11 - ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION BILATERALE DEFINISSANT LES MODALITES DE TRANSFORMATION EN FLUX DES DROITS DE RESERVATION DE LA VILLE SUR LE PATRIMOINE SOCIAL DES BAILLEURS SOCIAUX DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Pierre MEDAN

M. MEDAN : Alors là, vous avez presque tout dit. J'ajouterai simplement que quand on souhaite passer un marché public commun entre plusieurs collectivités locales, il faut préalablement signer une convention de groupement de commandes. Comme il est indiqué dans le rapport, l'objectif de ce groupement de commandes, vous vous en doutez bien, c'est de faire des économies d'échelle en achetant en gros un certain nombre de matériels et, comme il est indiqué au troisième paragraphe, la Ville souhaite commencer par faire baisser ses achats de fournitures de

bureau. C'est cette première commande publique qui fera l'objet de ce regroupement. Il y en aura d'autres par la suite, c'est un système relativement souple qui fonctionne déjà dans un certain nombre de collectivités territoriales. Merci.

M. EDOUARD : Merci. On souscrit tout à fait à la démarche de massification pour avoir de meilleures conditions. Dans la convention, il est indiqué que sont concernées les communes membres de Vallée Sud Grand Paris, leur CCAS et leur Caisse des Ecoles. On a vu que dans le rapport, que le CCAS envisageait (peut-être l'a-t-il déjà décidé ?) de rejoindre aussi ce groupement, qu'en est-il de la Caisse des Ecoles ?

M. le Maire : Non, elle ne l'envisage pas.

M. EDOUARD : Il n'y a pas de besoin ?

M. le Maire : Non.

M. EDOUARD : Ok.

M. MONGARDIEN : Alors moi c'est une question pratique : étant membre de la CAO, je voudrais savoir si du coup c'est un nombre de marchés qui échappent au marché municipal et qu'elle transfère à...

M. le Maire : C'est la Ville qui est coordonnateur. C'est un choix. Si la Ville décide d'être coordonnateur et si c'est accepté par les autres, c'est nous qui faisons le travail, mais ce n'est pas sûr non plus que la commande publique ait envie, mais en tout cas c'est la CAO qui décidera en tenant compte des autres.

M. MONGARDIEN : D'accord. Ma question était justement sur la relation avec la CAO.

Mme HUARD : Je voudrais savoir si dans le cadre de cette convention il est prévu des clauses sociales et environnementales parce que je n'ai rien vu dans la convention qui indique que dans le cadre de ces appels d'offres et de ces marchés, on s'attachera quand même à respecter un certain nombre de clauses de ce type-là.

M. le Maire : Certainement et justement, là, il s'agit de créer un groupement de commandes, les règles du jeu,...

Mme HUARD : Enfin je pense que ce sera utile, cela aurait été utile de le préciser dans la convention parce qu'on sait que la massification des achats, c'est aussi la baisse des prix et la baisse des prix...

M. le Maire : Oui, on a quand même des lois. On applique la loi. Rassurez-vous. Alors on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –

Rapporteur : Mme Claire GENEST

Mme GENEST : Merci Monsieur le Maire. Les questions ont été posées en commission, et d'ailleurs il y a eu très peu de questions, juste

pour faire un petit point depuis le 1er janvier 2024 : on a eu 37 recrutements, 19 départs, soit un solde positif de 18 agents, ce qui vient corroborer les éléments que l'on vous a communiqués, à savoir que l'on était en train de recruter et de fidéliser davantage nos agents. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - FIXATION D'UN TAUX DE REMUNERATION –

Rapporteur : Mme Claire GENEST

Mme GENEST : Nous avons besoin de l'intervention d'un psychologue du travail, comme cela se pratiquait jusqu'en 2020, et donc pour ce faire, il convient de fixer un taux de rémunération de l'intervenant pour le psychologue du travail, nous proposons de fixer ce taux de vacation à 50 € bruts de l'heure. Merci.

Mme CHABOT : Madame Genest, j'aurais voulu savoir quel est le volume à peu près horaire du besoin de psychologue que vous évaluez ?

M. GENEST : Alors je n'ai pas le montant des volumes, on sait qu'on a des besoins, on sait que l'on a eu plusieurs demandes et donc aujourd'hui, on a une enveloppe globale de ce que l'on pourrait imaginer, mais on n'a pas le volume de ce que cela pourra représenter exactement, on va voir. Cela n'a plus été mis en place depuis 2020, on sait que l'on a des besoins mais on a du mal à quantifier pour le moment. On fera un bilan

bien sûr de l'intervention du ou de la psychologue et on vous donnera les chiffres des interventions du psychologue.

Mme RÉMY-LARGEAU : Je voulais juste savoir sur quels critères avait été fixé ce taux que vous prévoyez, parce que 50 € bruts, cela ne me paraît pas très élevé.

M. GENEST : C'est un taux qui a été fixé en fonction des taux du marché, de ce que l'on peut voir, on considère qu'avec ce taux-là on doit pouvoir répondre aux besoins et pouvoir rémunérer un psychologue tel qu'on nous le demande. Si par hasard ce n'était pas le cas, on verrait, mais a priori c'est ce qui a été évalué par les services pour pouvoir répondre à la demande.

M. le Maire : On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - SPORTS

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –

Rapporteur : M. Patrick REYNIER

M. REYNIER : Le volume global des subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations sportives s'élève à 1.438.233 € contre 1.456.048 € l'année dernière. Il se répartit entre 45 associations. La

demande du Handball club d'Antony ayant été déposée incomplète et celle d'Antony Basket n'ayant pas été encore déposée, l'attribution éventuelle d'une subvention à ces deux associations sera soumise à une prochaine réunion du conseil municipal. Je vous remercie.

Mme CHABOT : Merci. On a discuté de ce dossier en commission, la Ville donne à peu près 1,5 M€ de subventions, on verra quand le basket aura déposé sa subvention puisque le basket, c'est l'Arlésienne, il y a quatre grosses associations qui ont plus de 100.000 €, deux qui ont plus de 200.000 €, Antony Athlétisme 92 et Antony Métro 92. On a quand même été un peu choqués car il y a également ce que l'on appelle des « projets de promotion » qui ont été proposés, qui sont des projets de promotion de la pratique sportive pour un montant beaucoup plus modeste puisque il y avait un peu moins de 70.000 € demandés par les associations, et en fait ces projets de promotion ont été assez peu élus dans les subventions demandées, au total il n'y a que 5 sur les 19 projets qui ont été élus pour un montant total de 19.400 €. Or dans ces 19.400 €, qui sont une goutte d'eau par rapport au budget qui est alloué au Sport à Antony, on trouve les deux gros plus gros budgets qui sont pour Antony Athlétisme 92 qui bénéficie déjà de 226.433 €, pour 10.000 €, et 5.000 € pour Antony Métro 92 qui a déjà 200.200 €, sachant qu'Antony Métro a également été éligible à 15.000 € de subvention dans le cadre de la politique du QPV.

Donc nous sommes un peu étonnés, parce que dans les projets qui ont été refusés et retoqués, il y avait malgré tout des projets qui étaient très intéressants et qui demandaient des sommes modestes, en particulier il y avait une association du Karaté Club d'Antony qui visait à faire une action au bénéfice de la population féminine du Noyer Doré. Alors Monsieur Ben Abdallah nous a répondu qu'il pouvait demander à la politique de la Ville d'avoir cette subvention et qu'elle serait vraisemblablement accordée, ce qui est un peu en contradiction avec ce que vous nous avez dit en commission Solidarité sur le fait d'être assigné à un quartier, parce que finalement quand on est une jeune femme du Noyer Doré on peut aussi être une jeune sportive et pas forcément être une jeune du Noyer Doré.

Par ailleurs, il y avait également dans les projets qui ont été refusés un projet du Club d'Escrime pour le développement de l'escrime chez les femmes atteintes du cancer du sein qui, elles, ne vont pas pouvoir avoir de subvention parce que ça ne va rentrer dans aucune case.

On va voter pour ces subventions, parce que bien entendu c'est normal d'aider le sport, mais on aimerait que la Ville quand même s'interroge un peu mieux pour ces associations qui proposent des projets qui sont assez modestes quant au volume demandé, pour les encourager ; et quand même aussi réfléchir au fait que sur ces projets de promotion sont accordées les plus grosses sommes aux deux clubs qui ont les deux subventions les plus grosses de la Ville. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Je vous confirme que pour le club de karaté que je connais très bien, d'ailleurs ils ont formé ma propre fille, nous allons reprendre ce projet. Tout simplement, je vous l'ai dit, ça a été un couac administratif. Il a été adressé côté Sport alors qu'il aurait dû être envoyé à la politique de la Ville. C'est un club qui a une direction sportive et un encadrement de qualité que je connais parfaitement. Et je sais qu'ils veulent s'impliquer notamment parce que nous souhaitons dans le cadre du contrat d'Engagements Quartiers 2030 développer le sport féminin, développer le sport de manière générale mais en particulier le sport féminin qui est un peu balbutiant au Noyer Doré. Donc on aura l'occasion de reparler de ce dispositif et j'espère qu'il rejoindra dès cette année l'académie des sports que nous avons mise en place.

M. REYNIER : Je voudrais simplement rappeler, on avait discuté avec les représentants du karaté, qu'ils étaient au courant qu'on ne subventionnerait pas cette activité effectivement parce que cela dépend plus de la politique de la Ville que d'un projet d'organisation sportive.

Mme HUARD : Oui alors les propositions de subvention qui nous sont soumises dans cette délibération et dans la suivante ne font que renforcer une politique sportive que nous avons dénoncée depuis le début de ce mandat. Ces subventions augmentent de 100.000 € mais au profit essentiellement de la compétition et du haut niveau ; avec même des éléments que l'on pourrait qualifier de « dérives ». Un club, que je ne

souhaite pas citer, finance pour 24.000 € de frais de déplacement de sportifs habitant l'Aquitaine ou le Portugal au motif de créer de l'émulation et de conserver les jeunes espoirs sur Antony. Et en revanche, comme l'a dit Madame Chabot, des projets de promotion de quelques milliers d'euros qui visaient à développer le sport dans le quartier du Noyer Doré n'ont pas été retenus.

Comme les années précédentes, les conventions sportives ne demandent aucun engagement en matière d'actions de prévention des violences à caractère sexiste et sexuel, a minima il devrait être obligatoire d'avoir une formation de tous les éducateurs et éducatrices pour prévenir ces violences, parce qu'on sait que des événements peuvent arriver et qu'il faut les empêcher d'arriver.

Et en dépit de la communication que l'on peut saluer sur les sportives Antoniennes qui a été faite le 8 mars dans la Ville, on constate que la Ville continue de s'accommoder d'une vision stéréotypée du sport où les femmes pratiquent très majoritairement de la gymnastique et les hommes du tennis, du tennis de table, du football, du judo, ou du vélo. Et il est navrant, je trouve, de constater qu'encore une fois aucune exigence de développement de la mixité sportive n'est mise en avant dans ces conventions pour les clubs dont la féminisation est très en dessous de la moyenne, voire quasi nulle pour certains.

Concernant ces aspects d'égalité homme/femme, il serait également instructif de faire une analyse genrée du budget, et en particulier du budget des sports, parce qu'en matière sportive l'analyse de la répartition des moyens accordés aux clubs sportifs montre que si on privilégie la compétition et le haut niveau, on accorde davantage de moyens pour les sportifs que pour les sportives. Un exemple en particulier : c'est le service de "Sport pour tous » dont la très grande majorité des inscrits sont des femmes, qui ne coûte sans doute rien à la Ville voire même lui apporte des ressources. Donc nous, nous souhaitons que ces analyses soient faites déjà et qu'il y ait un rééquilibrage pour la mise en place d'actions spécifiques pour encourager la pratique sportive féminine dont on sait que les licenciés des clubs, c'est 40 % de femmes et 60 % d'hommes, donc il y a une inégalité qui faut à notre sens réduire pour augmenter la pratique féminine et notamment à partir de l'adolescence où c'est un âge où l'écart se creuse en matière de pratique sportive.

Alors sur tous ces sujets, vous auriez sans doute été très intéressés par la réunion publique qu'avait organisée Antony Terre Citoyenne le 19 mars avec l'association Alice Milliat, une grand dirigeante sportive et une grande sportive qui a lutté contre les discriminations envers les femmes pour l'accès au sport et aussi à la compétition puisqu'elle a organisé les premiers jeux olympiques féminins.

Je pense que son exemple devrait être suivi y compris à Antony.

M. REYNIER : Oui, je voudrais répondre à Madame Huard pour lui dire qu'en ce qui concerne les problèmes de bizutage et d'agressions sexuelles, on a organisé l'année dernière avec tous les clubs, on a invité tous les clubs, à Vasarely, une conférence avec l'association le Colosse aux pieds d'argile. Tous les clubs avaient été invités. Tous les clubs sont au courant qu'ils peuvent adhérer à cette association. Le club d'athlétisme fait un gros travail là-dessus, le club de natation fait aussi un travail sur ce sujet et nous donnons l'information à tous les clubs pour qu'ils prennent contact avec le Colosse aux pieds d'argile.

En ce qui concerne la pratique des femmes, je crois qu'il n'y a pas de souci au sein de la Ville étant donné qu'avant, il y avait un club de GR qui avait 250 adhérents ; maintenant il y a deux clubs de GR qui ont 700 adhérents, dont 99 % de femmes.

En ce qui concerne le sport pour tous, là aussi c'est pratiquement 70 % de femmes, et nous développerons ce secteur Sport pour tous quand on va avoir la possibilité d'ouvrir des créneaux à l'US Métro, nous avons prévu de développer les actions sur ce site.

En commission vous considérez que nous faisons trop pour le sport de compétition et pas assez pour le sport loisirs, je rappelle que simplement les subventions pour le haut niveau, c'est-à-dire les athlètes de haut niveau, représentent simplement 7,6 % du budget total. Tout le

reste, c'est pour la formation des jeunes et pour le développement des clubs.

M. MAUGER : Ces 7,6 % sont sur un montant qui est relativement impressionnant pour une Ville comme Antony. Donc voilà, vous misez beaucoup sur le sport de haut niveau, moi je m'interroge : est-ce que la Ville a vocation à financer des billets d'avion pour des compétiteurs qui résident au Portugal pour qu'ils se rendent sur un lieu de compétition ?

M. REYNIER : Je voudrais rappeler que la politique de la Ville est en priorité orientée vers l'éducation et la formation des jeunes, et que nos subventions sont octroyées en fonction de ces actions et du niveau des clubs et de leurs résultats sportifs. Cela a toujours été notre politique. Je rappelle que nous avons aussi 11 éducateurs au sein des écoles primaires qui dispensent 1 heure 45 de sport par semaine. Ensuite, vous avez les clubs qui aussi vont faire des actions, en maternelle pour le volley et l'escrime, en primaire c'est le hand, le basket, le volley et le rugby. Toutes ces actions conjuguées ont un résultat très positif au niveau des jeunes et l'ensemble des clubs et la constatation nous amène à poursuivre notre aide sur les clubs. Ce qui se passe depuis des années, c'est que la formation fait que nos clubs montent de niveau. On ne va pas dire aux clubs qui arrivent à un certain niveau : « Eh bien oui, vous avez fait du bon travail, maintenant on arrête de vous subventionner ! » Ce ne serait pas cohérent.

M. MAUGER : Je répète ma question parce que je ne pense pas que ce soit des gens qui ont été formés à Antony, est-ce que la Ville a vocation à payer des billets d'avion pour des gens qui résident au Portugal ? Et qui se rendent sur leur lieu de compétition ?

M. REYNIER : Eh bien je vais vous répondre :

- Vous avez Dreyfus Gbadjale pour l'athlétisme, qui est né à Antony, qui a fait sa scolarité à Antony, qui est depuis l'âge de 10 ans au sein du club Antony Athlétisme et qui est vice-champion de France du saut en longueur et potentiellement sélectionnable pour les jeux olympiques.
- Vous avez Karen Haye qui, pareil, a fait sa scolarité sur Antony, qui fait partie du club d'escrime, qui est sélectionnée dans les moins de 17 ans en équipe de France ;
- Vous avez aussi en tennis de table Rija Warin qui a fait sa scolarité au Noyer Doré, qui fait partie du club de tennis de table et qui est membre de l'équipe de France dans sa catégorie ; il a été champion de France en minimes, en benjamins, et là il est troisième au Championnat de France en double.
- Il y a plein de jeunes comme cela Antoniens qui ont été formés et qui sont dans les clubs.
- Vous avez Dutois en volley, il est champion du monde avec l'équipe de France des moins de 19, et il a été formé sur Antony.

M. MAUGER : Vous ne répondez pas à ma question. On a fait le choix de ne pas citer de noms...

M. REYNIER : Oui mais moi je les cite pour vous faire voir que la formation marche bien sur Antony !

M. MAUGER : Oui mais moi je vous parle d'autres personnes qui ne sont pas des Antoniens, qui n'ont pas été formés à Antony, qui résident au Portugal et dont on paye des billets d'avion pour se rendre sur des lieux de compétition. Est-ce que vous trouvez cela normal ?

M. REYNIER : Non mais attendez ! On ne peut pas refuser à des clubs ou plutôt à des athlètes, peu importe, de venir sur les clubs Antoniens, et après, c'est le choix des clubs de faire des stages à tel ou tel endroit, je ne vois pas le problème !

M. MAUGER : Des clubs Antoniens peuvent recruter sur l'ensemble de l'Europe par exemple ?

M. REYNIER : Non, ils ne recrutent pas. Par exemple pour l'athlétisme, ou même pour d'autres clubs, il y a des gens qui souhaitent venir sur Antony, parce que la formation est bonne, parce qu'ils voient que les résultats au niveau des clubs Antoniens sont bons, et donc ils souhaitent venir sur Antony. Mais, notre priorité, c'est de faire de la formation.

M. MAUGER : Eh bien ce n'est pas ce que l'on voit.

M. le Maire : Ecoutez, il faut sortir un peu, Monsieur Mauger ! Vous ne connaissez pas du tout le sport Antonien, du tout, ça se voit !

M. MAUGER : Eh bien oui, je ne connais pas cet aspect-là du sport Antonien, c'est vrai.

M. le Maire : Il y a des milliers, des milliers de sportifs à Antony, c'est ça que l'on finance avec 1.458.000 €. C'est cela, essentiellement.

M. MAUGER : Non, là on parle de sportifs qui sont au Portugal, qui ne sont pas à Antony.

M. REYNIER : Oui mais là vous prenez un exemple... !

M. MAUGER : Oui mais c'est un exemple qui me semble parlant, et sur lequel on attend des réponses !

M. le Maire : Ecoutez, on va passer au vote parce que ce n'est pas sérieux, ces discussions. Monsieur Mauger est contre, c'est très bien...

M. MAUGER : Je pense que je suis libre de mon vote, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Très bien, donc vous votez Pour alors ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

**15 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT
LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES
VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES –**

Rapporteur : M. Patrick REYNIER

M. REYNIER : Le décret du 6 juin 2020 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit la signature de conventions à passer avec les associations qui reçoivent une subvention municipale supérieure à 23.000 €. Ces conventions fixent les modalités d'utilisation des subventions, précisent leur répartition en fonction des différents domaines d'activité et rappellent les obligations de contrôle qui découlent de l'utilisation des fonds publics. 15 associations sportives sont concernées par l'établissement de cette convention, dont 3 pour lesquelles il convient de passer un avenant, la convention ayant été adoptée lors du conseil municipal du 7 décembre 2023 pour le versement d'un acompte sur subvention.

Par ailleurs la Ville a souhaité établir une convention avec une association percevant moins de 23.000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les projets de conventions et avenants à passer avec ces associations et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Merci.

M. le Maire : Pas de question ? Tout ce qui est dépensé pour le sport est dans ce dossier. Les gens n'ont qu'à aller voir combien on donne pour chacun, vous verrez que le haut niveau n'a pas grand-chose par rapport aux autres. Il a été effectivement augmenté récemment mais sur le global, sur 1. 438.000 €, ce n'est pas beaucoup, c'est 7 % comme l'a dit Patrick

Reynier. C'est presque rien. L'essentiel, c'est la formation des jeunes, ça oui, depuis toujours, et c'est aussi le sport de compétition. Alors je précise pour Mme Huard qui n'a pas compris ça, mais c'est normal, elle débute dans le sport, Madame Huard, ce qui coûte cher, c'est la compétition. Parce que la compétition entraîne, c'est le cas de le dire, beaucoup d'entraînements, il faut faire beaucoup d'entraînements pour faire de la compétition, 2, 3, 4, 5 séances par semaine, parfois plus, pour certains gymnastes c'est 10 séances, et donc c'est 10 fois l'entraîneur à payer. Pour le sport loisirs, c'est une fois par semaine maximum, et ça, c'est couvert très facilement par les cotisations. Mais dès que l'on fait du sport de haut niveau, plus on fait de sport de haut niveau, plus cela coûte cher et donc plus il faut aider les clubs si on veut souhaiter maintenir à Antony le sport de haut niveau. Mais ça, on peut aussi choisir de ne pas le faire bien sûr mais nous, nous avons choisi d'aider toutes les formes de sports. Et le sport loisirs ne nécessite absolument pas de subventions.

Mme HUARD : Oui, eh bien justement ça, c'est votre point de vue. Nous, nous estimons que le sport loisir, qui est aussi une forme d'accès parfois au sport de compétition, doit être encouragé, doit être soutenu, et pour massifier la pratique sportive. Il me semble que les JO étaient censés faire de la France une nation sportive, mais c'est aussi en développant le sport pour tous. Et je crois qu'il y a un exemple dans vos conventions, je ne sais plus quel club parce que je ne le retrouve pas mais... C'est à la

gymnastique je crois bien, la subvention est disproportionnée entre l'équipe hommes qui est en compétition de haut niveau et un ensemble de gymnastes femmes qui sont beaucoup moins soutenues, globalement. Alors vous m'expliquez que c'est à cause du fait qu'on en a moins besoin, eh bien justement cela conduit à dire que les sportives qui ne pratiquent pas toujours la compétition au même niveau ou qui pratiquent davantage du sport loisirs ne sont pas autant soutenues que les sportifs et que par conséquent il y a des actions peut-être à mettre en place pour compenser aussi cet effet. Il faudrait faire des études genrées.

M. le Maire : En tout cas les sportifs Antoniens ne se plaignent pas. Il n'y a que vous qui les plaignez, mais eux, ne se plaignent pas.

Mme HUARD : Eh bien écoutez, ceux qui n'ont pas accès au sport se plaignent peut-être.

M. le Maire : Non ils ne se plaignent pas non plus. A Antony, on a combien de sportifs, Patrick ? 20.000 ?

M. REYNIER : Je voudrais rappeler que l'on a 71 associations, il y en a 45 qui sont subventionnées, et il y a pratiquement 20.000 pratiquants sur Antony. Et du reste, on en a parlé en commission, on vous donnera le détail au mois de juin.

Mme HUARD : Eh bien moi je ne me satisfais pas et je pense que la Ville devrait se fixer des objectifs, je ne me satisfais pas du fait que seulement 40 % des femmes et 60 % des hommes pratiquent le sport en

club. Je ne m'en satisfais pas. Vous vous en satisfaisez peut-être, mais pas moi.

M. REYNIER : Madame Huard, on n'a pas dit ça, on a dit que les Antoniennes avaient le choix, il y a 71 associations plus le Sport pour tous qui donne des possibilités aux Antoniennes de choisir leur activité. Ce n'est pas à nous de leur imposer une activité.

Mme HUARD : Il ne s'agit pas de leur imposer.

M. ARJONA : Pardon Madame Huard mais je me permets d'intervenir, ce n'est pas mon sujet, je suis désolé Patrick, mais il se trouve que j'ai travaillé sur les budgets du sport à l'endroit où je travaille, et ce que je trouve regrettable dans votre propos, c'est que vous donniez l'impression qu'il faut opposer de manière un peu systématique, un peu manichéenne, le Sport pour tous et le sport professionnel. Le sport, il fonctionne sur deux jambes comme ... Enfin c'est quelque chose comme ça. Je ne vais pas dire comme les sportifs parce que malheureusement dans le parasport ils n'ont pas toujours leurs deux jambes, cela dit, ils ont quelquefois quatre roues. Enfin bref, ce que je voulais dire, c'est que je regrette d'une manière générale vos propos qui sont un peu trop manichéens. Alors maintenant, vous avez le droit de les tenir, je suis un grand démocrate, mais en l'occurrence, dans le sport, ça fonctionne sur deux membres : le côté professionnel et le côté amateur. Voilà.

M. le Maire : Allez on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Et nous passons maintenant aux subventions pour les associations non sportives, cela vous fera plaisir. Alors oui, ceux qui sont impliqués dans des associations Antoniennes, il vaut mieux qu'ils sortent de la salle, comme tout à l'heure, je suis sorti de la salle. Donc Madame Galli ne votera pas, elle n'est pas là mais elle ne votera pas, Monsieur Nehmé non plus, d'ailleurs il est parti et Madame Sall également.

VII - AFFAIRES DIVERSES

16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Rapporteur : Mme Anny LEON

Mme LEON : En ce qui me concerne, je m'occupe des associations non sportives, 81 dossiers ont été analysés pour l'année 2024, dont 8 nouvelles demandes d'associations. 71 demandes ont été validées pour l'année 2024 dont une nouvelle association. Les demandes de subventions pour les associations autres que les associations sportives ou celles qui relèvent de la politique de la Ville, si vous n'étiez pas tous là, vous en avez certainement eu des échos, et j'en profite pour féliciter, et je crois que Monsieur Reynier sera d'accord avec moi, les personnels qui nous ont accompagnés dans cette mission, qui sont très compétents et très

passionnés par leurs tâches, qui nous ont bien éclairés, en tout cas qui ont éclairé les personnes qui étaient présentes.

La somme globale qu'il vous est proposé d'attribuer aux associations autres que des associations sportives et que celles qui relèvent de la politique de la Ville est de 196.050 € contre 303.580 € l'année dernière. Pourquoi cette différence ? C'est l'Association APA d'Antony qui avait reçu 110.000 € en 2023 qui a été dissoute.

Les 71 associations ont été réparties conformément à la délibération jointe. Bien sûr celles qui feront leur demande ultérieurement pourront éventuellement, on étudiera les dossier, se voir attribuer une subvention lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire : La parole est à Monsieur Mauger

M. MAUGER : Merci Monsieur le Maire. La commission a effectivement porté à la fois sur le sport et la culture, on a vu les subventions aussi bien aux associations sportives que non sportives. Au niveau des associations sportives il y a une richesse de documents qui nous est apportée et que l'on ne retrouve pas forcément du côté des associations non sportives, on peut le regretter, même si on sait que l'on peut demander les documents par la suite. Mais comme on n'a que quelques jours avant le conseil municipal, ce n'est pas toujours très facile. Donc voilà, si on pouvait avoir le même degré de précision dans les demandes et dans les dossiers, cela faciliterait notre travail à nous.

Vous avez bien expliqué le fait que l'APA a disparu, ce qui explique en partie la baisse du volume des subventions, en revanche, lorsque l'on retranche la subvention de l'APA, on observe quand même une baisse des subventions entre l'année dernière et cette année. Voilà ce que l'on se permet de regretter.

Mme LEON : Cela aurait pu être effectivement demandé mais vous n'aviez pas tous les documents sur place lors de la commission, en fait on n'a rien refusé. Mais certaines associations ont moins demandé parce que là aussi, le Covid est passé par là et certaines associations n'ont pas fait de demande en 2024. En effet, j'ai toujours dit qu'on ne subventionnait pas leur banque mais qu'on subventionnait l'activité de leur association, mais il n'est pas dit que dans un prochain conseil municipal il n'y ait pas une demande, on a bien dit à certaines associations que si elles avaient besoin, elles pouvaient en faire une après coup. Mais il y a bien un certain nombre d'associations, excusez moi je n'ai pas compté, qui n'ont pas demandé de subvention cette année. Honnêtement, comme je leur dis toujours, on ne subventionne pas votre banque mais on subventionne vos adhérents et le travail que vous faites ; et donc exceptionnellement, on peut aux prochains conseils municipaux le revoir. On regroupe tout parce que c'est un gros travail fait par les services. Mais je répète, nos deux services sont très compétents.

M. le Maire : Mais non attendez, votre calcul il est faux, Monsieur Mauger : l'an dernier 303.000 € -110.000 de l'APA, ça fait 293.000 et non pas 296.000, donc même si Madame Léon s'excuse, il y a 3.000 € de plus.

Mme ROLLAND : En tout cas, en ce qui concerne la culture, on est vraiment à l'euro près comme l'année dernière. Donc il n'y a pas de baisse. On est sur le même niveau de subventions en ce qui concerne les associations culturelles : 82.300 €.

M. MAUGER : On vérifiera les chiffres.

Mme LEON : Oui.

M. le Maire : Oui bien sûr, pas de problème.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 3 ne prenant pas part au vote : M. Néhémé, Mme Galli et Mme Sall.)

17 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2024 –

Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH

M. BEN ABDALLAH : Bonsoir mes chers collègues. Je vais être très rapide et très bref : en fait il s'agit d'un type de délibération que nous avons tous les ans. Cette année, nous ne pourrons pas vous fournir en avance du conseil municipal le tableau croisé des financements parce que l'État a

rendu ses arbitrages et nous ne connaissons absolument pas les chiffres. En revanche, nous vous fournirons mais je crois qu'on vous les a déjà fournis, les chiffres correspondants au financement des associations. D'ailleurs vous l'avez dans la délibération.

L'enveloppe globale attribuée cette année est tout à fait comparable à celle de l'année dernière, elle est de 624.250 €. Au niveau individuel la plupart des demandes ont été satisfaites, je tiens juste à souligner deux choses : d'abord nous avons eu la disparition d'une association historique, La Grande Cordée, qui a souhaité cesser ses activités d'alphabétisation mais elles sont reprises par Français pour tous et ASTI. Ensuite nous avons l'apparition d'un nouvel acteur qui s'appelle « Les grincheux », c'est une web radio qui devrait à terme renforcer son travail avec le centre culturel. Vous savez que suite au Covid nous avons perdu Need Radio. Et enfin la Ville conventionne cette année avec une association de la politique de la Ville qui fête sa 10ème année, que vous avez rencontrée lors de la mission d'évaluation de la politique de la Ville du Noyer Doré dans le cadre du renforcement de la médiation Jeunesse. Il est donc demandé au conseil municipal de voter ces subventions.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Monsieur Ben Abdallah a toujours la parole pour les conventions et les avenants pour les subventions au-dessus de 3.000 €.

**18 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT
LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES
VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES –**

Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH

M. BEN ABDALLAH : Dans la suite de ce que l'on vient d'évoquer, il s'agit là des conventions qui définissent les modalités d'utilisation de ces subventions. Donc il est demandé au conseil municipal d'adopter le projet de conventions et avenants à passer avec les associations et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Mme HUARD : Juste une remarque : on constate que les montants pour certains sont identiques à l'euro près, on ne l'a pas fait observer pour les associations culturelles mais il y a l'inflation aussi, il y a des frais supplémentaires... Comment est-ce que c'est pris en compte ? Cela veut dire en fait que les moyens à la disposition de ces associations baissent de façon mécanique ? On souhaiterait quand même que ces montants soient réévalués.

M. le Maire : Comme les impôts !

Mme HUARD : Eh bien oui, comme les impôts exactement puisque plus 12 %...

M. le Maire : Alors vous allez voter contre ?

Mme HUARD : Il me semble que le maintien en valeur des subventions, dans une période d'inflation importante, ne permet pas de maintenir les moyens justement.

M. BEN ABDALLAH : Alors pour la plupart des associations, en fait, il faut raisonner par actions. En réalité on vous présente une enveloppe globale mais il faut raisonner par actions. Pour la plupart des associations nous avons accédé à toutes leurs demandes, il y a eu quelques modifications qui ont été faites, il y a certaines actions sur lesquelles on connaît une suspension cette année, bref il y a un « jeu » en fait d'entrées et de sorties qui nous ont amenés finalement à être plutôt stables. Mais encore une fois, dans cette nouvelle contractualisation, à aucun moment, Monsieur le Maire, l'exécutif a souhaité réfléchir dans une logique d'économie. Il s'agit plutôt aujourd'hui de recentrer les stratégies, en ligne avec les objectifs que nous nous sommes fixés. Et toutes les associations ont fait leur demande action par action, et pour la plupart, elles ont été validées. On pourrait encore une fois vous présenter le détail. Je crois qu'il serait important que vous ayez ce tableau croisé pour que vous puissiez voir, mais il n'y a pas de logique purement économique dans cette approche.

M. le Maire : Bien. On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme Sall.)

**19 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS
D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION EN NATURE DE LA VILLE
D'ANTONY ET FINANCIERE DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE D'ANTONY AU PROFIT DU
PIMMS MEDIATION ANTONY –**

Rapporteur : M. Laurent PEGORIER

M. PEGORIER : Chers collègues, le PIMMS, ce n'est pas très nouveau, cela fait je crois une vingtaine d'années depuis 2004, je n'étais pas encore là mais c'est depuis 2004 qu'on a la chance d'avoir un PIMMS installé sur la Ville d'Antony, c'est le seul du département du 92. Juste pour rappeler que c'est un point d'information, de médiation, qui permet aux citoyens de pouvoir accéder aux services publics. On l'a inauguré l'année dernière puisque de nombreux travaux ont été faits dans les locaux du PIMMS, dans les locaux des Baconnets, et justement cela a permis en fait d'accompagner et on va dire de mieux accueillir les citoyens Antoniens et Massicois puisqu'il n'y a pas que des Antoniens qui viennent.

Aujourd'hui ce sont 8.000 personnes accueillies, alors ça paraît beaucoup mais cela augmente de plus en plus, 8.000 personnes qui accèdent à ces services à la fois d'inclusion numérique et d'accès aux droits. Ce qui vous est demandé, c'est de permettre la signature de cette convention, avec une

subvention qui est fléchée sur deux endroits : le premier est de financer le fonctionnement du PIMMS à hauteur de 20.000 €, et le deuxième c'est un fléchage autour du remboursement des frais de la responsable -puisque c'est une femme- de la responsable, en fait c'est la partie France Services, le CCAS remboursera cette mission, ce poste puisqu'il s'agit d'un poste, au sein du PIMMS. Voilà.

Mme HUARD : Vous nous avez expliqué quand même en commission -et je crois que c'est important de le rappeler- qu'il y a des menaces sur la structure nationale des PIMMS, que du coup le service pourrait être en difficultés et que donc la Ville envisageait de le restructurer de façon à assurer sa pérennité. Moi je constate quand même que ce type de structure ne garantit pas malgré tout la pérennité des services publics, et ce qui est indispensable, c'est d'exiger le retour à des services publics garantis par l'État dont on sait qu'en fait ils sont aujourd'hui remis en cause par notamment les économies budgétaires.

Je note aussi qu'il y a encore là une absence de réévaluation de la subvention malgré l'inflation alors que cette subvention sert à financer les salaires du personnel. Donc là encore, je pense que la réévaluation des moyens n'est que la juste rémunération des personnels qui travaillent et que cela devrait être considéré.

Et je voudrais souligner aussi que le contrat de Ville a rappelé l'importance de la question de la fracture numérique et le besoin vraiment

essentiel de services publics de proximité qui permettent aux habitants d'accéder à ces services en direct. Donc nous voterons pour cette subvention avec les réserves et les alertes que nous faisons sur ces points.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? Monsieur Édouard.

M. EDOUARD : Il a été exposé à l'instant qu'il y avait beaucoup de Massicois qui avaient recours au PIMMS, en fait, il y a la moitié en gros des demandeurs qui sont du 91, Massy ou d'autres communes du 91. Et donc on a bien pris en compte le projet qui est d'aller vers un groupement d'intérêt public au sein duquel Massy -et j'espère aussi le Département du 91- pourraient intervenir et subventionner. J'espère que ce sera le cas.

M. PEGORIER : Effectivement, en commission on a évoqué ce projet parce qu'on voit que les PIMMS, tels que nous les connaissons aujourd'hui, enfin pour certains, ce n'est pas le cas de tous, connaissent notamment un certain nombre de difficultés de gouvernance, il ne s'agit pas d'autre chose, il s'agit bien de gouvernance, parce que forcément, trouver des salariés dans les entreprises qui puissent s'engager aussi dans la vie associative puisqu'il s'agit d'association, ce n'est pas toujours évident. Et d'ailleurs je tiens à remercier Madame Dupuydenus qui a été la Présidente de l'association pendant trois années consécutives et qui a fait un remarquable travail pour repenser l'organisation, le recrutement, ce qui n'était quand même pas chose évidente pour elle, parce qu'elle est aussi

directrice territoriale chez Enédis, donc vous imaginez son niveau de responsabilités, elle a su quand même dégager du temps.

Deuxième chose pour répondre à Madame Huard : la plupart des postes sont financés quand même par l'État puisqu'il s'agit de contrats aidés, donc les questions n'ont pas lieu d'être liées aux salaires.

Troisième chose : finalement, en fait, on veut ouvrir le principe de l'association aujourd'hui telle qu'elle a été construite ; elle a été d'abord ouverte pour les entreprises parce qu'en fait il s'agissait de permettre aux Antoniens d'accéder aux services des grandes entreprises telles qu'on les connaissait du type Veolia, La Poste, etc., mais aujourd'hui la nature de ces activités a réellement évolué, le PIMMS est beaucoup plus un accompagnement de citoyens vers les services publics, c'est 80 % de leur activité, et donc ça leur permet aussi justement de se réorienter au niveau de la gouvernance. Cela permet d'assurer une gouvernance dans la continuité et cela, c'est lié aussi au contrat de Ville et je pense que Marc Ali en parlera tout à l'heure, mais cela permet aussi et surtout d'ouvrir, il ne s'agit pas simplement de construire des services publics pour des services publics, il s'agit de construire finalement des partenariats qui permettent en fait d'accomplir un très bon niveau de services, et aussi de mettre en œuvre des partenariats qui permettent justement d'assumer ce bon niveau de services.

Pour vous donner un exemple, dans l'association telle qu'elle existe aujourd'hui, il y a beaucoup d'entreprises où finalement l'État n'est pas forcément présent parce que l'État ne peut pas être dans toutes les associations, il manque le Département, il manque les bailleurs sociaux, il manque beaucoup de gens ... alors ce que l'on souhaite construire aujourd'hui là, dans l'année 2024, c'est bien faire en sorte que l'ensemble, je veux dire des partenaires, des entreprises, ou services, puissent justement s'associer et puissent délivrer un meilleur service. C'est ça le but et c'est bien l'objectif de ce que l'on souhaite faire. Et donc on y travaille, cela vient de démarrer, je vous en ai parlé en commission, cela vient de démarrer et on espère que d'ici la fin de l'année on sera prêts pour justement poursuivre ce service-là parce que forcément, dans le cadre du contrat de Ville, c'est extrêmement important finalement pour les citoyens, qu'ils soient Massicois ou Antoniens ; et comme vous l'avez dit, on s'est retournés vers la Ville de Massy pour leur demander s'ils étaient d'accord pour participer à l'aventure, ils nous ont répondu oui. Et c'est là une très bonne nouvelle.

Nous sommes aussi en discussion avec le Département parce que ce n'est pas en dehors du Département, on a aujourd'hui en fait plutôt des signaux positifs. Donc globalement c'est plutôt un beau projet qui permet de s'assurer d'avoir ce dont ont besoin nos citoyens.

M. BEN ABDALLAH : Je voulais remercier Monsieur Pégrier pour le point qu'il a rappelé parce que c'est vrai, on parle beaucoup de Massy mais il faut savoir -et d'ailleurs vous avez eu cette information au cours de la mission d'évaluation et d'information de la politique de la Ville- qu'il y a un ménage sur deux du périmètre prioritaire qui aujourd'hui sollicite le PIMMS, il faut le savoir. Ce qui veut dire que le PIMMS, on parlera du contrat de Ville dans quelques instants, le PIMMS est un pilier de la médiation sociale.

Et par ailleurs, comme l'a rappelé M. Pégrier, en plus ils ont une fonction quelque part d'intégration sociale puisqu'il y a une partie des prestataires qui sont là, qui sont présents, qui sont des contrats Adultes-Relais. Donc il y a vraiment quelque chose de vertueux, et c'est une institution que l'exécutif, que Monsieur le Maire, souhaite protéger.

M. le Maire : Bien. On passe au vote ? Je vous remercie

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La parole est toujours à Monsieur Ben Abdallah pour l'adoption du contrat de Ville territorial. Alors je précise tout de même une chose : c'est que ce contrat de Ville est déjà adopté, n'est-ce pas Monsieur Mauger ? Le contrat sur lequel l'État nous a demandé de délibérer ce soir a déjà été adopté avant-hier par le Conseil Territorial. En effet, de par la loi, désormais, -la loi que je n'apprécie pas, vous le savez, mais la loi, c'est

la loi- la compétence est transférée au Territoire depuis 2014. Par conséquent le Territoire a voté ce contrat et donc ce contrat est déjà officiel. Mais on va néanmoins le revoter, nous, sachant que si l'on votait contre, cela ne servirait à rien puisqu'il est déjà adopté.

**20 - ADOPTION DU CONTRAT DE VILLE TERRITORIAL
« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » POUR LA PÉRIODE 2024/2030
POUR LE QUARTIER DU NOYER DORE DE LA VILLE D'ANTONY –**

Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH

M. BEN ABDALLAH : Alors je serai peut-être un petit plus long que pour la dernière délibération : Comme vous le savez, le quartier du Noyer Doré a été prolongé depuis le 1er janvier de cette année dans son statut de quartier prioritaire de la politique de la Ville, c'est ce soir donc le document officiel conjointement réalisé par l'État, le Territoire Vallée Sud Grand Paris et la Ville, regroupant l'ensemble des engagements à horizon 2030, ce que l'on appelle le « Contrat d'Engagements Quartiers 2030 » que nous soumettons à votre approbation.

Il faut rappeler, je pense que c'est important, que ce maintien en géographie prioritaire du Noyer Doré a été obtenu de haute lutte par la détermination de Monsieur le Maire, par l'opiniâtreté de la Ville à démontrer que malgré des progrès indiscutables que vous avez pu mesurer au travers de la mission d'évaluation et d'information de la politique de la Ville, une

partie de ses habitants demeure vulnérable. On ne le dit pas assez mais une affectation sur deux dans un logement social dans ce quartier résulte du droit opposable au logement. Il n'existe donc aucune alternative crédible à la stratégie que la Ville fixe aujourd'hui comme objectif pour ce quartier, à savoir d'être un espace d'accueil et de promotion sociale et citoyenne.

Nous devons donc nous féliciter d'abord que cet objectif soit maintenant inscrit noir sur blanc dans le Contrat d'Engagements Quartiers 2030 que vous avez reçu, et parmi les autres avancées notoires, je noterai que ce contrat repose sur une zone géographique prioritaire plus cohérente par rapport à celle du contrat de Ville puisqu'elle replace l'école Anatole France au cœur du périmètre prioritaire. Ce contrat d'autre part donne la part belle à la Ville et cela, c'est un choix de l'État qui après 25 années de pratique en la matière, connaît les enjeux qui pèsent sur nos concitoyens les plus démunis.

Je voudrais à cet effet rappeler que très peu de villes auront un contrat de la crédibilité qui est celle du nôtre. Après deux années d'évaluation durant lesquelles se sont mobilisés les services, et presque tous les partenaires, nous avons été la seule Ville du Département à avoir pu, au travers de trois tables de quartier, consulter 150 habitants, jeunes et moins jeunes. Et je salue sur ce point la mobilisation des services et de la Direction de la Politique de la Ville sans qui nous n'aurions pu organiser cette consultation.

Je conclurai en disant à grands traits que ce Contrat d'Engagement donne la priorité au renforcement de l'accès aux droits avec entre autres la création d'une ingénierie sociale chargée d'informer les habitants sur leurs droits et de coordonner l'action sociale dans ce quartier, avec la création d'une Maison pluridisciplinaire de santé et l'élaboration d'un plan global de santé ; il donne aussi la priorité à l'éducation avec la reconstruction de l'école Anatole France, on en a suffisamment parlé ce soir, la demande de son placement en Education Prioritaire et le renforcement du périscolaire et de la Réussite Educative.

Ce contrat donne aussi la priorité à la jeunesse :

- par la création d'un conseil des jeunes.
- par la création d'un pôle jeunesse au sein du Centre Culturel Ousmane Sy.
- par le renforcement de nos équipes de terrain conjugué à la multiplication des initiatives éducatives, associant par exemple le sport ou la culture. Une jeunesse avec qui nous devons renouer un dialogue constructif avec l'aide de nos partenaires mais aussi de nos institutions.
- J'adresse sur ce volet mes remerciements au chef de centre des sapeurs-pompiers d'Antony pour les initiatives à venir dont on discutera peut-être en conseil avec la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

- et ce contrat n'oublie pas non plus la préservation du cadre de vie, via l'éco-citoyenneté, la préparation du quartier aux transitions écologiques et énergétiques, et aussi une plus grande implication des habitants dans la gestion des espaces publics et du parc social.
- Enfin ce contrat renforcera la démocratie participative via un avenant qui fera l'objet d'autres échanges entre nous, mes chers collègues, puisque la Ville a choisi d'adopter une approche mixte incluant le maintien du Conseil Citoyen et la mise en place de tables de quartier qui est le dispositif aujourd'hui recommandé par l'État. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Je vous remercie pour cette présentation ainsi que les services en charge des dossiers pour le travail qui a été accompli.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, la phase décisive a été le vote lors du Conseil Territorial de mardi. Ce conseil a été préparé comme je le disais au début du conseil par des commissions territoriales. A la commission territoriale qui a examiné le contrat de Ville, il n'y avait comme je l'ai dit, aucun élu Antonien à part moi. Voilà. Vous insistez sur le fait que le cœur du dispositif est voté au niveau territorial et pourtant, il y avait l'absence des élus Antoniens de la majorité. Moi je m'en étonne.

Et d'ailleurs le document, on ne sait pas trop s'il est encore en cours de rédaction ou pas puisque celui qui est passé au Territoire et celui qu'on

voit ce soir ne sont pas tout à fait les mêmes. Donc les choses ont l'air d'être encore relativement mouvantes. On nous a expliqué en commission territoriale que c'est l'État et la Préfecture qui font pression pour précipiter la signature de ce contrat, même si les engagements des différents acteurs restent pour beaucoup encore à préciser.

Dans le texte que l'on voit ce soir, il y a une partie bilan du contrat qui est relativement et quasiment inexistante on peut le dire dans le document, malheureusement. On ne sait pas combien a coûté le contrat de Ville finalement, combien a mis l'Etat, combien a mis la Ville, combien a mis le Département ? Et pour quel résultat ? Le seul volet sur lequel on a vraiment un bilan, et je remercie d'ailleurs mon collègue Ugo Di Palma de nous l'avoir envoyé, c'est le bilan du programme de Réussite Educative, on sait que c'est un volet qui passe devant la Caisse des Ecoles, il y a un suivi régulier d'année en année, on sait exactement ce qui se passe avec des chiffres, des bilans, et les actions des différentes associations. Et donc sur les autres volets du contrat de Ville, cela nous manque.

Enfin, au moment où l'on regarde ce qui s'est passé dans le rétroviseur et où l'on se projette dans l'avenir, on aurait aimé avoir l'équivalent sur les autres volets du contrat de Ville. On n'a pas les chiffres globaux sur les financements, Ville, État, Département, ni les résultats qui vont avec, en tout cas pas avec le degré de précisions que l'on peut observer pour la Réussite Educative.

Dans la partie toujours évaluative, le texte interroge. Il est indiqué que sur le contrat 2015-2022 Hauts-de-Bièvre Habitat n'a pas recours à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce que j'ai signalé il y a deux jours lors du Conseil du Territoire, on se demande si cela veut dire que vous allez rétroactivement reprendre cet abattement ? Qu'est-ce que cette phrase signifie en fait dans ce texte ?

Maintenant j'en viens à ce qui est annoncé pour l'avenir et qui est sans doute le plus intéressant pour les habitants du quartier : nous avons entendu en commission vos réticences sur le fait de mettre en place une antenne du 11, comme vous l'aviez à un moment envisagé, en tout cas c'est ce que vous nous aviez dit en commission, au motif qu'il ne faut pas assigner les habitants dans leur quartier mais au contraire les inciter à la mobilité dans toute la Ville et même au-delà. A contrario, on voit que vous annoncez la mise en place d'un conseil des jeunes du quartier alors qu'il existe déjà un conseil des jeunes Antoniens. Nous nous réjouissons bien sûr de l'annonce d'une Maison de quartier des jeunes ainsi qu'une matérialisation enfin de l'Espace Santé Jeunes.

Lors de la mission d'information, nous avons compris qu'il y avait une restructuration de l'Ecoute du Noyer Doré, et vous deviez nous envoyer l'audit qui avait été fait à ce sujet, on ne l'a jamais reçu.

Sur le plan de la santé, vous annoncez la création d'un centre de santé pluridisciplinaire, cela apparaît effectivement comme étant une très grosse priorité pour le quartier puisque la Croix-Rouge a déserté le terrain.

Au niveau de l'emploi, lors de la dernière table de quartier a été diffusé un bilan sous forme vidéo d'un travail et des résultats du dispositif 360° par la structure qui s'en occupe, travail qui est extrêmement intéressant à notre avis, je renouvelle mon souhait que cette vidéo soit mise sur le compte YouTube de la Ville comme il existe déjà beaucoup de vidéos relatives à la Ville sur ce compte.

Je terminerai enfin par le rôle du Conseil Citoyen du Noyer Doré. Vous nous avez annoncé en commission ce qui ressemblait à une sorte de reprise en main du Conseil Citoyen du Noyer Doré, on espère s'être trompés sur cette interprétation. Pouvez-vous clarifier justement ce point sur l'idée que vous vous faites du rôle du Conseil Citoyen ? Et je tiens à dire que pendant la mission d'information sur le Contrat de Ville, le rôle du Conseil Citoyen a été salué par tout le monde y compris par la Préfète déléguée à l'égalité des chances, je me souviens que le pôle ressources avait proposé qu'une tierce partie aide à une meilleure communication entre le Conseil Citoyen et la Ville, je voudrais savoir si cette proposition a été mise en place. Je vous remercie.

M. BEN ABDALLAH : En ce qui concerne le bilan, d'abord ne dites pas qu'un bilan est inexistant puisque vous avez une mission d'information.

Et il existe aujourd'hui un rapport, vous avez eu l'occasion de poser pas mal de questions et le rapport est encore à votre disposition, je crois qu'on détaille énormément de choses à ce niveau-là et vous avez reçu énormément de documents ; après, il y a quelque chose dont vous devez être conscient, c'est qu'en politique de la Ville, nous n'avons pas assez de chiffres, c'est un fait, et d'ailleurs c'est quelque chose que l'exécutif demande, nous n'avons pas suffisamment de chiffres. C'est toujours assez difficile les chiffres mais tout ce que nous avons, vous l'avez eu à disposition. Et s'il fallait reprendre tous les tableaux croisés de ce qui s'est passé sur les 10 dernières années, ce serait du travail pour nos services mais c'est envisageable.

Donc premier point : ne dites pas que le bilan est inexistant, il y a eu un bilan qui a été mené par le Territoire, auquel vous avez eu accès ; il y a eu un bilan qui a été mené avec le pôle Ressources ; et il y a eu une mission d'information qui est venue vous éclairer sur toutes les questions que vous avez pu avoir. Nous avons été d'une transparence totale. Donc là, excusez-moi Monsieur Mauger mais je ne peux pas corroborer cette notion de bilan inexistant.

D'ailleurs c'est à partir de ce bilan que nous avons procédé à la rédaction et aux propositions, et les services ont travaillé d'arrache-pied, c'est quand même deux ans de travail derrière, avec une restructuration

des services, cela a été un effort que je tiens à saluer en particulier, y compris pour les élus aussi au passage.

Ensuite, pour Hauts-de-Bièvre Habitat, alors peut-être vous avez raison, peut-être qu'il y a des textes un petit peu à préciser, mais les choses sont claires en fait : vous avez voté l'année dernière les investissements fléchés. On a clairement indiqué sur l'abattement de la TFPB que la Ville, le conseil municipal, a repris la gestion de cet abattement, avec une logique comme l'a souhaité Monsieur le Maire d'investissement fléché. Et cette logique-là se maintiendra.

Par ailleurs, dans le contrat de Ville, vous avez peut-être pu noter que nous avons l'intention de mettre en place, ou de renouveler la convention triennale de la gestion urbaine et sociale de proximité, nous suivrons avec des représentants des habitants, avec les habitants concernés, précisément ce qui est fait sur les programmes qui ont été votés par les élus. Le bailleur sera comptable de ceux-ci.

Ensuite le Conseil des Jeunes : pourquoi un Conseil des Jeunes ? Parce qu'en fait nous avons besoin d'un dialogue construit. Alors vous avez raison, il existe un Conseil des Jeunes Citoyens à Antony, et là aujourd'hui, on cherche plutôt à sensibiliser des jeunes qui finalement ne sont pas présents dans ce genre d'institution. Il faut aller plus loin. Beaucoup de Villes ont été surprises par ce qui s'est passé, alors ce n'est pas le centre de la réflexion de la politique de la Ville mais il faut quand même se rappeler

ce qui s'est passé l'année dernière : Beaucoup de Villes ont été surprises par l'ampleur de ce qui s'est passé, nous-mêmes avons été surpris par le fait qu'un certain nombre d'équipements de la Ville a subi des dégradations impensables. Donc il y a un certain nombre de nos jeunes - et Monsieur le Maire l'a exprimé y compris dans ses messages écrits de manière très claire- il y a un certain nombre de nos jeunes qui aujourd'hui sont en rupture par rapport au service public. Il faut créer des espaces de dialogue. Est-ce qu'on touchera ces jeunes les plus éloignés ? On n'en est pas certains mais si l'on ne met pas en place un dialogue spécifique, nous ne serons pas en mesure de pouvoir convaincre et ramener ces jeunes. Et je vous l'ai dit en introduction et vous lirez dans le contrat, il y a une volonté de travailler avec ces jeunes sur les institutions. Donc je pense qu'il y a un vrai travail de dialogue à mettre en place qui ne correspond pas au reste de la Ville pour le coup. Peut-être que parmi ces jeunes-là demain nous aurons des jeunes, et je le souhaite à titre personnel, qui seront présents au Conseil Citoyen des Jeunes. Nous le souhaitons et d'ailleurs il serait bon même de créer des ponts entre ces structures. Mais là, on a envie de discuter avec ces jeunes de leur quotidien, de leur perception et on va essayer de leur faire franchir un certain nombre de barrières, de les accompagner. C'est surtout cela la volonté de ce Conseil des Jeunes. C'est un dialogue.

Ensuite, la restructuration de l'Ecoute du quartier du Noyer Doré : Vous avez raison, c'est un sujet qui est noté dans le contrat de Ville et nous avons essayé de clarifier le travail que nous faisons, le travail remarquable que nous arrivons à faire ; je tiens d'ailleurs à saluer Monsieur le Maire Adjoint, M. Aït-Ouaraz, pour ce travail, sur tout ce qui est prévention de la délinquance. Aujourd'hui, on a proposé une règle dans ce contrat de Ville qui est relativement simple, c'est que la politique de la Ville va s'occuper de la prévention primaire ou secondaire, c'est-à-dire avant récidive, c'est-à-dire que la tranquillité publique, la prévention de la délinquance, tout ce qui revient au CLSPD, Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sera sur les problèmes de récidive. A partir de là, en fait, il va falloir que nous travaillions à articuler les nouveaux médiateurs qui ont été embauchés avec l'Ecoute du Noyer Doré historique. Et je profite de cet instant pour dire qu'ils ne sont pas assez cités dans le Contrat de Ville, c'est pourquoi nous leur dédions un avenant parce qu'ils font un travail formidable depuis des années sur ce quartier.

Ensuite la Maison de Santé, je n'y reviendrai pas, oui c'est une ambition, vous le savez, Monsieur le Maire s'est exprimé très longuement sur le sujet, donc il n'y a pas de point.

Je vous remercie de ce que vous avez souligné sur l'emploi 360 degrés. Là encore il s'agit d'aller toucher des publics. La politique de la Ville, c'est de toucher des publics d'une part par la mobilisation du droit

commun, donc tout ce qui existe au niveau Pôle Emploi et autres, et puis le spécifique, c'est-à-dire aller vers ceux justement qui sont les plus marginalisés par rapport au droit commun.

Ensuite le Conseil Citoyen : vous me l'avez dit Monsieur Mauger en commission que c'est une notion de reprise en main. Absolument pas, mais peut-être que nous aurons l'occasion de reparler de cet avenant au conseil municipal, donc je réserve ce débat à ce moment-là, le sujet n'est pas là. Le sujet c'est de dire : aujourd'hui c'est quoi le rôle du Conseil Citoyen ? C'est de représenter les habitants et d'aider des dynamiques citoyennes. Le Conseil traverse des moments très difficiles depuis un an ou deux, il faut le reconnaître. Et ce n'est pas dû à la Ville. C'est qu'il y a un dialogue, on en a déjà discuté, qui s'est érodé. Mais ce n'est pas grave, il faut rester positif. L'idée est qu'aujourd'hui on veut avoir un avenant dédié à la démocratie participative pour leur assurer des moyens et aussi les conforter dans leurs responsabilités. Parce que leurs responsabilités, c'est d'être un partenaire de la politique de la Ville. Le Conseil Citoyen, et là je parle en tant qu'ancien président de ce conseil, doit être un espace neutre de débat de la politique de la Ville. Nous avons besoin de ce débat. Nous avons besoin des éclairages des habitants ; il n'y aura pas de possibilité de pouvoir avancer autrement, vous voyez si aujourd'hui il y a eu un effort exceptionnel qui a été fait de la part de la Ville pour aller au devant des habitants, et je vous l'ai dit, nous sommes la seule Ville du Département à

avoir fait cela, c'est qu'il y a une vraie volonté d'échanges et de co-construction avec nos habitants. Donc il faut que notre Conseil Citoyen ait les moyens d'exprimer sa co-construction. C'est tout.

M. le Maire : Madame Chabot ?

Mme CHABOT : Merci Monsieur Ben Abdallah. Tout d'abord, on a cité à de nombreuses reprises ce soir la mission d'informations sur le contrat de Ville de l'année dernière. Je vois qu'on s'est quand même beaucoup appuyés dessus et je pense que cela a été un gros travail pour les services, que tout le monde remercie, un travail qui je pense a été utile et a certainement aidé aussi à la réalisation du contrat de Ville territorial.

Vous avez dit lors de la commission Solidarité que vous refusiez l'assignation à résidence. Je pense que vous avez raison. J'ai pu lire le rapport sur la Réussite Educative, je l'ai trouvé parfois parfaitement décourageant, en effet on voit qu'on a une population qui cumule les handicaps et en plus cette population qui cumule des handicaps est régulièrement renouvelée, ce qui fait que le quartier a du mal à pouvoir évoluer et aller autrement. Donc je pense que quand même, pour la politique de la Ville et pour le Noyer Doré, pour que le Noyer Doré aille mieux, il faut de la mixité sociale dans toute la ville. La conclusion, elle s'impose : Si les logements sociaux étaient mieux répartis, le Noyer Doré irait mieux.

M. BEN ABDALLAH : Historiquement, en tout cas, il y a toujours eu un mécanisme de mobilisation du droit opposable au logement dans ce quartier. Et finalement ce quartier s'en sort pas trop mal avec tous les efforts qui sont faits par la Ville. Alors est-ce que la réponse est de dire : on va disséminer, en fait quelque part on va cacher nos gens qui sont en difficultés dans les différents endroits de la ville ? Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure des stratégies, Je pense qu'aujourd'hui il y a une vraie mixité au Noyer Doré qui a été réalisée, encore une fois je ne veux pas reciter la mission mais on a quand même expliqué que le plan de rénovation urbaine, ce qui a été fait, est quand même dans les cinquante réussites de ce plan. Je crois qu'il y a eu là une vraie réussite, finalement on a réussi à créer un espace où il y a une vraie spécificité ; maintenant ce qu'il faut, c'est la préserver. Et puis vous savez, on doit être fiers d'avoir cette capacité de faire de la promotion sociale et citoyenne. Moi je pense que c'est une vraie fierté. A titre personnel, cela fait plus de 30 ans que je vis dans ce quartier, je ne le quitterais pour rien au monde parce que justement je pense que c'est une de ses forces. Il y a une spécificité dans ce quartier, on y côtoie des gens comme la plupart d'entre nous, et on y côtoie des gens qui ont de vraies difficultés. Mais je pense qu'il y a un esprit de solidarité et il y a une conscience citoyenne qui est supérieure. Vous savez, juste pour donner un exemple, je pense que l'on ne se rend pas compte à quel point la notion de solidarité dans ce quartier est forte, la plupart des

centres culturels ou centres sociaux, en moyenne au niveau national, -c'est la fédération des centres sociaux qui indique cela- ont entre 3 à 5 bénévoles, 3 en général, la règle d'or, c'est 3 ; nous, au Noyer Doré, nous en avons 35. Ils ne sont pas tous originaires du quartier mais en tout cas nous en avons 35, nous avons un vrai vivier de bénévoles. Nous avons un Conseil Citoyen qui a été l'un des plus dynamiques et ce n'est pas non plus un hasard. Donc toute cette force-là, je crois qu'il faut, au contraire de la dissimuler, plutôt l'exploiter, la retourner positivement et les gens ne sont pas amenés à rester dans ce quartier. Il y en a qui veulent y rester, mais on doit pouvoir les aider justement à pouvoir s'émanciper. C'est ça le but. Franchement je pense que cette fonction du quartier est très noble. On doit collectivement s'en réjouir parce que c'est une réussite Antonienne. Je vous remercie.

M. MAUGER : Pour que les choses soient claires, effectivement on a eu largement le temps lors de la mission d'information de faire un certain nombre de bilans du contrat passé ; en revanche c'est le texte de ce soir qui contient une partie bilan et qui là est relativement pauvre. C'est par rapport à cela que je m'étonnais.

Pour revenir sur l'abattement de TFPB, on n'est pas en train de parler de l'abattement qui n'a plus lieu depuis 2022, on parle de toutes les années précédentes où dans le bilan, il est marqué et je cite : « *Le bailleur*

Hauts-de-Bièvre Habitat n'a pas eu recours à l'abattement de la TFPB... »

comme si c'était fait depuis 2015. Donc là c'est une coquille, disons.

Au niveau du Conseil des Jeunes Citoyens, l'idée de développer des ponts entre les deux Conseils des Jeunes puisqu'il y en aura sans doute deux me paraît une excellente idée, non pas parce qu'il y a des barrières d'un côté ou d'un autre, mais il y a des barrières des deux côtés en fait, donc voilà, l'idée est bonne. Et sur la TFPB, nous aussi on regrette, on a eu l'impression que la suppression de l'abattement quelque part allait être sanctuarisée et que ce serait vraiment identifié dans le compte administratif, ce qui n'est pas le cas. Donc ça, c'est un regret. On exprime ce regret-là.

Maintenant, concernant le Conseil Citoyen, en commission vous avez quand même semblé relativement agacé de la liberté d'expression dont il jouit dans le cadre du journal du Conseil Citoyen. Si j'ai mal compris, c'est très bien. Parfait.

M. BEN ABDALLAH : Vous avez effectivement mal compris. Je me suis peut-être ce soir-là mal exprimé et je dis publiquement : absolument pas. À aucun moment la Ville n'est venue intervenir sur une communication du Conseil Citoyen. Il s'avère qu'un certain nombre d'informations qui ont circulé dans les communications étaient erronées, je peux en citer, mais ce n'est pas grave, ils ont droit à l'erreur, ils sont bénévoles. C'est tout. Et je vous garantis une chose : c'est que Monsieur le Maire souhaite qu'il y

ait une totale liberté d'expression du conseil, que ce soit via leur journal ou via aussi leur site Internet. À aucun moment il n'y a eu la moindre insertion ... D'ailleurs les documents de ce conseil ont été transmis et publiés suite à la mission de la politique de la Ville. Donc si à Antony il y a bien une réalité, c'est que vraiment il n'y a aucune censure.

M. le Maire : Le contrat de Ville a déjà été voté il y a deux jours par une instance qui est légitime puisque c'est à elle que la loi attribue le Contrat de Ville, donc nous passons au vote indicatif ici, dans cette instance.

(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**21 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DE DENREES :
ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION A
PASSER AVEC LA SOCIETE CARON**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : Il s'agit d'une concession de service pour l'exploitation des distributeurs automatiques de boissons et de denrées. En fait, aujourd'hui les distributeurs automatiques de la Ville qui sont installés dans les établissements municipaux à l'intention du personnel ou à l'intention des usagers sont gérés dans le cadre d'une concession de service qui est

attribuée à la société Caron depuis 2019. Depuis 2020, le Covid a bloqué cela. Pendant deux ans il ne s'est plus rien passé et il n'y avait plus un seul client pour les distributeurs automatiques, et depuis cela ne s'est pas nettement amélioré. De plus il y a le télétravail qui fait baisser la consommation aussi.

Bref, il est nécessaire de mettre fin à la concession de service pour l'avenir et de passer à un marché public dans lequel on n'exigera plus du concessionnaire qu'il prenne des risques. Ce sera un marché, le prestataire vendra ses produits au prix qu'il veut, ce sera un marché, ce ne sera plus une concession dans laquelle il prend des risques de gestion. Mais en attendant de pouvoir passer ce marché, c'est-à-dire d'ici le mois de décembre ou le 31 janvier 2025, il est proposé de prolonger la concession actuelle et d'autoriser le prestataire, le concessionnaire, à augmenter ses prix. Car le pauvre, il n'en peut plus ! Est-ce que vous êtes d'accord avec cette prolongation ?

Mme CHABOT : On est obligés de râler, surtout moi d'ailleurs parce que l'eau est au même prix que le Coca-Cola, donc cela ne va pas. Même s'il y a plus d'eau. Je sais, il y a 500 ml d'eau et 33 cl de coca, mais d'abord il ne faut pas mettre de Coca-Cola, et il ne faut pas mettre de l'eau en bouteille non plus, ou alors il n'y a qu'à pas mettre de boissons, ou que du café ou du chocolat. On va s'abstenir parce qu'il faut un différentiel. L'eau

doit être la boisson la moins chère. Le Coca est à 1,50 € et il faut que l'eau soit moins chère que les sodas.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme HUARD : J'avais une observation là-dessus : effectivement on va s'abstenir également sur ce même motif. J'espère que le prochain contrat sera l'occasion de réviser cette liste, mais y a-t-il aussi également des fontaines à eau accessibles dans les équipements publics ? Et à quand l'installation de fontaines à eau dans l'espace public ? Je crois d'ailleurs qu'un projet participatif le demandait, le prévoyait, donc on aimerait que ce sujet-là avance parce que c'est un besoin aussi pour tout le monde, Et cela permet d'éviter d'acheter des bouteilles plastique également.

M. le Maire : Oui mais le sujet ce n'est pas cela, c'est la concession pour les distributeurs automatiques.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2 voix Contre et 6 Abstentions.)

22 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2024 (1er JURY) –

Rapporteur : M. David PASSERON

M. PASSERON : 2024 sera-t-elle l'année des records ? En tout cas c'est bien parti et ça redémarre bien : nous avons 8 projets ce soir à mettre au vote. Je vous propose d'enchaîner les deux délibérations, vu le temps,

si vous le permettez, si vous le souhaitez aussi, donc je vais commencer avec la délibération 22 pour fixer les bourses pour Cap sur le monde. Vous avez quatre jeunes qui partent en stage à l'étranger, c'est une forte augmentation si l'on compare par exemple avec avril 2023. On est sur un beau redémarrage.

Et également pour les bourses de l'aventure, quatre projets également, vous avez les détails bien évidemment comme d'habitude.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2024 (1er JURY) –

Rapporteur : M. David PASSERON

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(M. EDOUARD quitte la salle)

24 - ADOPTION DU MANIFESTE « VILLE APAISEE, QUARTIERS A VIVRE » PROPOSE PAR LE CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES ET L'ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR –

Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI

Mme PRECETTI : Il s'agit de voter et d'adopter un manifeste qui s'appelle « Ville apaisée, quartiers à vivre » qui est proposé par le Club des Villes et Territoires cyclables et marchables et l'association Rue de l'Avenir, deux associations auxquelles la Ville est adhérente. Ce manifeste a été fait en collaboration avec la Fédération Nationale des Usagers des Transports en Commun, la FNAUT et France Nature Environnement, la FNE, avec la FUB, la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Toutes ces associations se sont rassemblées pour proposer ce manifeste qui vise à créer une dynamique nationale pour sensibiliser l'opinion publique sur le fait de passer d'une ville peut-être d'hier et même d'aujourd'hui à une ville de demain, pour améliorer la qualité de vie en ville, et dans ce contexte évidemment que l'on connaît d'accélération du changement climatique et de la raréfaction de l'air.

Les ressources : il se trouve que cette initiative est également soutenue par la Coordination interministérielle pour le développement du vélo et de la marche et également par l'ADEME.

A Antony on a trouvé intéressant que l'on puisse soutenir cette initiative puisque la Ville, par ses actions menées déjà depuis un certain nombre d'années, montre un véritable élan pour aller dans cette direction de la Ville apaisée. Vous devez le savoir, depuis 2012, la plupart des rues à Antony ont limité la circulation à 30 km/h, il y a eu tout un tabac de fait à

l'époque et il y a une ou deux années, beaucoup de Villes ont découvert que l'on pouvait passer à 30. À Antony, c'est fait depuis 2012.

S'est ajouté également le double sens cyclable dans les rues à sens unique ; le « céder le passage » au feu pour les cyclistes ; en parallèle la Ville a développé également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en particulier avec l'abaissement des trottoirs sur l'ensemble de la ville ; et puis d'autres mesures.

La Ville a également en 2023 adopté son schéma directeur cyclable pour le développement des aménagements cyclables et également piétons et également les services d'animation autour de ces sujets.

La Ville a également accompagné des projets d'écomobilité scolaire qui sont portés par l'Education nationale mais que la Ville soutient et aide à développer avec entre autres le « savoir rouler à vélo » qui est en cours de développement dans trois écoles de la Ville. Elle favorise également l'apaisement des circulations aux abords des écoles grâce au programme Mobi mis en place dans deux écoles élémentaires, Paul Bert et les Rabats.

La ville se mobilise également pour développer les services auprès des cyclistes pour entre autres des stationnements, puisqu'on en est maintenant à 244 stationnements sécurisés, en plus évidemment des stationnements libres.

Elle mène également des projets d'envergure d'apaisement et de réaménagement de rues pour qu'elles soient plus agréables et donnent

plus de place aux piétons, c'est le cas de la rue de l'Eglise, deux rues qui sont en travaux actuellement, donc la rue de l'Eglise dans le cœur historique de la Ville et puis la rue Mounié, la rue commerçante principale.

Elle réalise également un nouveau quartier à l'échelle du quartier Jean Zay qui est aussi un quartier construit autour de ces enjeux. Il sera bien desservi par les transports en commun, la place des piétons y sera également très importante, c'est un quartier qui est pensé à l'échelle du piéton, avec des espaces verts généreux et largement plantés.

Alors les dix mesures de ce manifeste, vous les avez vues, c'est :

- Rendre la Ville accessible,
- Préserver et développer les pôles de commerce et de services de proximité,
- Connecter les quartiers par des axes structurants à l'échelle de l'agglomération,
- Mettre la pratique de la marche et du vélo et l'usage des transports en commun au champ de l'organisation,
- Encourager le développement des mobilités actives,
- Supprimer l'utilisation de véhicules
- Soutenir avec plus d'ambition la réduction du nombre de véhicules motorisés et de leur vitesse,
- Favoriser l'appropriation de l'enjeu d'apaisement des Villes par les habitants en associant les représentants des usagers et les associations

de protection de l'environnement, tout le travail que l'on fait de concertation et qui est déjà fortement développé sur la Ville,

- Agir également pour que les règles régissent les droits et les obligations de chacun dans l'espace public, et que ce soit connu de tous,
- Améliorer la santé, et cela c'est très important aussi, en soutenant la pratique des modes actifs, parce que c'est aussi un des bienfaits des modes actifs et c'est quelque chose de très important également,
- Et renforcer la place du végétal qui contribue aussi largement à rendre la Ville plus agréable et entre autres à l'échelle du piéton.

Voilà, il est demandé et proposé au conseil municipal d'adopter ce manifeste et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci Perrine, Madame Huard ?

Mme HUARD : Cette charte effectivement présente des objectifs louables, cela constitue un pas en avant dans l'affichage en tout cas de ces objectifs mais il faudrait quand même espérer que l'adhésion de la Ville conduise à se fixer des objectifs plus ambitieux et notamment pour la réduction du trafic automobile et pour le développement des mobilités douces. Nous ne pouvons que relever des contradictions qui apparaissent avec les décisions récentes de la Ville, en contradiction avec ses objectifs affichés : l'aménagement de la rue Mounié ne vise pas à la réduction du trafic automobile, de transit sur cette artère ; elle ne donne pas la priorité aux piétons en refusant une véritable zone de rencontre ; la suppression

du contresens cyclable que beaucoup d'Antoniens n'ont d'ailleurs peut-être même pas compris et qui serait effectivement mise en œuvre ; l'axe structurant du schéma directeur de la circulation cyclable de la ville n'est pas de nature à favoriser les mobilités douces et pourtant, la délibération dit que la Ville cherchera par tous les moyens à favoriser ces mobilités.

Sur les autres sujets, on a quand même encore des progrès à faire sur les stationnements à vélo, notamment en matière d'espaces de stationnement sécurisés et gratuits, on pense aux résidences dont celles du parc social qui ne disposent pas de local à vélos.

La charte invite à développer des pôles de services et de commerces de proximité alors que jusqu'à maintenant, on a surtout développé le centre-ville, donc à quand par exemple la réhabilitation du centre commercial Pajeaud et des Baconnets qui a été toujours repoussée ?

Et pour ce qui concerne le recours à la voiture, il découle aussi du déséquilibre habitat-emploi sur notre territoire ; on regrette que la Ville ait fait partir des industries restantes à Antonympole tout en densifiant de plus en plus le nombre de logements prévus sans que les flux de circulation engendrés par ces projets soient pris en compte.

Donc nous espérons effectivement que cette adhésion ne sera pas uniquement symbolique et qu'elle permette d'atteindre les objectifs affichés.

M. PRECETTI : Je pense qu'il n'y a pas de contradiction, Madame Huard, évidemment c'est votre rôle, mais quand on prend la rue Mounié, quand on voit qu'il n'y aura plus de stationnement pour les voitures, c'est véritablement pour que les voitures ne s'engagent pas dans cette rue pour stationner uniquement, elles y seront de passage quand elles auront vraiment besoin de passer par là, mais le stationnement se fera ailleurs parce que le choix a été donné de laisser beaucoup plus de place aux piétons. C'est une rue où il y a une énorme circulation piétonne et le choix a été fait d'inverser les proportions, de trois quarts pour les voitures et un quart pour les piétons on va faire l'inverse, je pense que cela, c'est un gros progrès pour tous les Antoniens qui à un moment ou un autre sont piétons. Quel que soit le mode de déplacement que l'on a, on finit toujours à pied. Donc cela, ça me paraît quand même important.

Alors vous avez dit beaucoup de choses mais une chose est particulièrement importante : on parlait tout à l'heure du développement de Lime, par exemple on sait qu'on a des professionnels qui vont à l'hôpital Érasme qui n'est pas très bien desservi par les transports, ils nous ont demandé, nous ont contacté pour les aider à trouver des solutions et en particulier des solutions vélo. Une station Lime sera mise à leur disposition à côté de l'hôpital parce que de nombreux professionnels qui sont souvent des médecins sont amenés à passer dans différents sites, et en fait ils n'ont

pas le permis de conduire, ils se déplacent autrement. Et donc on essaye de les aider à trouver des solutions.

M. le Maire : On passe au vote, M. Edouard ne prend pas part au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : M. Edouard.)

25 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ORLYVAL –

Rapporteur : Mme Corinne PHAM-PINGAL

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Effectivement, c'est dans la droite ligne du vœu que l'on vous a proposé en décembre 2022, je vous avais même à l'époque suggéré d'adhérer à l'association. Donc on est favorable évidemment, ce qui a été dit est tout à fait exact en plus sur la tarification, j'ai lu dans la presse, il y a eu plusieurs articles, qu'Ile-de-France Mobilités, a priori, aurait un peu évolué dans sa position. Il y a deux ans, la position était quand même très favorable à la transformation d'Orlyval par démantèlement en une sorte de piste pour voiture autonome, là on a l'impression qu'ils restent plus ouverts au maintien de la structure actuelle avec bien sûr l'ouverture de stations intermédiaires. Je ne les sens pas très favorables quand même à la tarification de droit commun, le Navigo, mais c'est évident que si l'on

fait une enquête sur la possibilité et les fréquences qui vont être utilisées, il faut que ce soit dans l'optique d'une tarification Navigo. Et si on reste sur un tarif actuel, personne ne prendra Orlyval pour aller à Wissous.

M. le Maire : Oui, cela va de soi. Ça ferait cher pour aller à Wissous effectivement. Non mais c'est clair, à la suite de notre débat de l'an dernier, enfin de l'année d'avant parce que c'était en décembre 2022, j'ai écrit à la Région Île-de-France, au Vice-Président Grégoire de Lasteyrie de la région Île-de-France, pour demander où en était le comité parce qu'il y a un Copil qui existe depuis des années. L'affaire n'a pas débuté en 2022, elle a débuté en 2016. En 2016, on a été alertés par la RATP qu'il y avait effectivement des rumeurs selon lesquelles IdFM, à l'époque c'était même le Stif, voulait supprimer Orlyval lorsque la ligne 14 serait terminée, donc nous avons réagi et immédiatement il y a eu des réunions au niveau de l'ensemble du sud des Hauts-de-Seine, du nord de l'Essonne et du Val-de-Marne avec les Villes du Val de Marne, avec les intercommunalités du Val de Marne et de l'Essonne, avec le Département des Hauts-de-Seine, le Département de l'Essonne et le Département du Val-de-Marne, et il y a eu une réunion avec la Sous-préfecture de Palaiseau à laquelle participait le Sous-Préfet d'Antony, le nôtre, et l'État a demandé à IdFM d'étudier la solution que l'on défend.

Le Président du Département des Hauts-de-Seine, M. Patrick Devedjian, a écrit aussi à l'époque à la Présidente de la Région pour

demander la même chose. Donc la question était posée. Là-dessus la RATP a fait des études qui ont conclu que c'était en fait beaucoup moins cher de maintenir le système actuel avec des gares intermédiaires que de démolir, je crois qu'il fallait 250 millions pour démolir et 80 millions pour maintenir... Voilà. Depuis, IdF Mobilités a fait d'autres études qui ont tenté de prouver que ça coûtait beaucoup plus cher de maintenir, mais ça, personne ne les croit. Donc suite à ma lettre de novembre 2022, c'était le 25 novembre 2022, j'ai reçu une réponse de Grégoire de Lasteyrie qui me dit ceci : « *S'agissant de la transformation de la ligne en desserte locale exploitée en mode bus autonomes, a priori moins coûteuse et moins complexe à mettre en œuvre, un sourcing a été mené à l'été 2021 mais les propositions des répondants n'ont pas permis d'avancer de façon significative sur cette option* ». Il sont bloqués, c'est bien. « *... même si des éléments assez prometteurs sur le développement de bus autonomes ont été présentés* ». Enfin bon, ils sont bloqués... « *.... par ailleurs il a été identifié également que la transformation de l'infrastructure d'Orlyval en ligne de desserte locale, notamment avec la création de trois stations supplémentaires, nécessiterait une fermeture du service pendant plusieurs années.* » Ça, je n'y crois pas du tout. Non, c'est n'importe quoi ! Là, ils cherchent une solution de sortie mais ils n'y arrivent pas.... « *Dans ce contexte ...* », c'est ça qui est important : « *je vous confirme que le contrat de plan État-Région 2023–2027 est le bon cadre pour mener les études*

d'approfondissement nécessaires à la prise de décision sur le devenir d'Orlyval... » -c'est ainsi désormais sur le plan Etat-Région, le CPER- «... et sur sa transformation en ligne de desserte locale » -donc cela reste une possibilité étudiée dans le cadre du CPER-... « et notamment lors de l'évaluation précise et chiffrée des investissements nécessaires... ».

Donc voilà, entre les chiffres de la RATP et ceux d'Ile de France Mobilités, il faut faire un choix et ce sont les experts gouvernementaux qui le feront. L'affaire est à l'étude dans le cadre du CPER mais politiquement je ne vois pas comment la décision pourrait être prise de supprimer une ligne de transport public qui ne produit pas de gaz à effet de serre, je ne vois pas comment ce serait possible à supprimer. C'est impossible. Donc nous allons gagner, forcément. Quand au, système de ligne de bus autonomes, je ne sais pas si ça a avancé depuis 2021, mais moi j'ai du mal à y croire, sauf si effectivement ils visent uniquement la ligne actuelle. Mais si c'est pour sortir dans la nature des bus autonomes, aller sur les routes, dans la circulation automobile des villes que nous connaissons, nous, cela ne nous intéresse pas. Il faut garder la ligne comme elle est pour aller vite. Si elle passe dans les villes, si elle ne rentre pas dans le tunnel, il n'y a aucun intérêt pour nous. Le tunnel existe et donc il faut utiliser le tunnel. Il existe. Il a coûté cher à sa création, il faut le maintenir, et par conséquent, les lignes autonomes si elles existent devront entrer dans le tunnel.

M. ÉDOUARD : Bon, je suis rassuré que pour une fois nous soyons d'accord.

M. le Maire : Eh oui, ça arrive !

M. MAUGER : J'ai une question supplémentaire puisque j'avais posé la question en Conseil de Territoire à peu près à la même époque, est-ce que Vallée Sud Grand Paris compte aussi adhérer à l'association ?

M. le Maire : Ils ne l'ont même pas demandé. Actuellement il n'y a que des villes et même que des petites villes aujourd'hui encore dans l'association, il n'y a pas de grandes villes. On a vérifié, à la source. À la source.

M. MAUGER : Non, il me semble qu'il y a d'autres structures ...

M. le Maire : Non, il n'y a que des communes...

M. MAUGER : Au Territoire il m'a été répondu lorsque j'ai posé la question que cela n'avait intérêt que si les Départements rejoignaient l'association.

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

M. MAUGER : Alors est-ce que vous avez demandé au Département et au Territoire ?

M. le Maire : Pour le moment nous adhérons, nous, à l'association, et il n'y a que des villes qui ont adhéré. On va voir si vraiment il y a nécessité de créer, de faire adhérer, de mettre la persuasion pour faire adhérer le Département et le Territoire, mais pour le moment, Rungis n'a

pas réussi à persuader son intercommunalité, et Wissous non plus, d'autant que le Président de l'intercommunalité c'est M. de Lasteyrie. Il aurait du mal à prendre une position différente au plan local que celle qu'il prend au niveau de la Région. Voilà le problème. Et les Départements n'ont pas envie de s'engager là-dedans pour le moment. Mais le sujet, nous le traitons, nous, avec la RATP, avec Aéroports de Paris, et pas seulement avec Wissous et Rungis.

M. MAUGER : Dans l'édito du Maire de Rungis, au mois de février, il était bien marqué que l'association a proposé à l'EPT, à Rungis, à la communauté d'agglomération Paris/Saclay et aux Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne de faire partie de l'association.

M. le Maire : Oui mais ils n'ont pas adhéré pour le moment.

M. MAUGER : D'accord mais disons que cela paraît normal pour la suite du processus.

M. le Maire : Oui, s'ils adhèrent, le nôtre adhérera aussi, il n'y a pas de raison. Pour le moment ce n'est pas encore envisagé, comme au niveau des intercommunalités. On verra, en tout cas, nous, on adhère, si vous êtes d'accord ?

M. MAUGER : Oui. D'accord.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES –

Rapporteur : Mme Anne AUBERT

Mme AUBERT : Bonsoir. Vendredi dernier s'est tenue la double commission de la Ville consacrée au handicap : d'une part la commission d'Accessibilité qui est une obligation, et d'autre part la commission de la Charte du handicap qui retrace les mesures que la Ville a prises librement dans le domaine du handicap.

Le rapport qui a été présenté vendredi dernier à cette double commission est construit comme la commission, avec une partie qui concerne les obligations et l'autre qui concerne le suivi de la Charte du handicap. Ce soir, nous devons simplement enregistrer que le rapport concernant la partie obligatoire a été présenté puisque l'autre est quelque chose que la Ville fait mais qui est facultatif.

Alors je voudrais juste attirer l'attention sur un petit point : on essaie avec la Coordination handicap chaque année de mettre en avant un domaine dans lequel on essaye de travailler plus particulièrement. En 2023 ça a été l'emploi, l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Et pour cela, on a été énormément soutenus, je remercie beaucoup le service économique, Monsieur Goulette et tous les gens qui ont participé à faire un forum de l'emploi plus spécialement dédié au handicap, avec beaucoup

de propositions. Et puis en 2024, année olympique, forcément on s'est penchés sur le sport et on a beaucoup de choses qui sont déjà en phase de test en matière d'accessibilité, non pas que les personnes handicapées ne fassent pas de sport mais certaines se l'interdisent. Notre travail est d'aller les chercher. On est aussi en phase de test pour d'autres choses, notamment une école municipale des sports avec un créneau spécifique pour des enfants, des jeunes qui ne pourraient pas aller dans un groupe lambda avec des valides. Ce sont un petit peu nos axes, après beaucoup d'autres choses sont décrites dans ce rapport que vous avez certainement tous lu. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. EDOUARD : Non, pas de question puisque j'étais à la commission, et je remercie par la même occasion Madame Aubert et les services du travail effectué. Juste deux points que je voulais souligner, j'en ai parlé d'ailleurs à la commission : le premier point, c'est que l'accessibilité, cela se décide, effectivement ce sont des décisions que vous, l'exécutif, mettez en œuvre, mais ce qui compte réellement, c'est l'effectivité de l'accessibilité. On peut créer toutes les bandes de guidage possibles pour les malvoyants, cela ne sert à rien si les véhicules, y compris les véhicules institutionnels, se garent sur ces bandes. De même pour les places de stationnement réservées et squattées par des valides, ou des fauteuils de trottoir, alors là ce n'est plus pour des personnes en situation de handicap

forcément, mais au moins à mobilité réduite ou des séniors, quand ces fauteuils sont utilisés comme arceaux de garage par des cyclistes.

Il y a des efforts à faire dans les comportements, des campagnes de sensibilisation ont été faites mais il faudra je pense les poursuivre, et peut-être à un moment donné aussi faire un peu de répression.

Le deuxième point, c'est la nécessité de voir globalement ce problème, je prendrai pour exemple le logement : on a vu en commission que Hauts-de-Bièvre Habitat équipe des logements pour personnes en situation de handicap, en particulier en transformant des salles de bain en douches, c'est parfait. Mais il faut prendre en compte la totalité de la situation. Des valides peuvent avoir des visiteurs en situation de handicap. Donc il faut créer également la possibilité d'une accessibilité des parties communes et des circulations. Également l'accès aux loges. Quand on regarde au Noyer Doré les marches des escaliers qui descendent à la loge, ce n'est pas toujours facile, je parle de l'accueil, de la loge.

Je remercie aussi à cette occasion Monsieur Danthier qui a organisé en février une commission municipale Logement, avec la présidence et la direction générale de Hauts-de-Bièvre Habitat, qui a évoqué aussi la question de l'accessibilité.

Mme AUBERT : Je ne peux qu'être d'accord avec vous en ce qui concerne la première partie de ce que vous avez mentionné en commentaire, aujourd'hui on peut mettre toute l'accessibilité que l'on veut,

si les comportements inciviques y font obstacle, effectivement elle n'est pas atteinte et ça c'est la responsabilité collective de chacun, pas seulement de la Ville mais de chacun dans les comportements qu'il peut promouvoir auprès de son entourage, de ses proches, des gens qu'il va croiser dans la rue... On peut tous agir, on est vraiment tous responsables.

En ce qui concerne les logements, c'est un problème difficile, on a parlé du parc de logement social de la ville, je ne connais pas spécialement le logement dont vous avez parlé mais je vais souvent dans les logements sociaux d'autres bailleurs et il y en a qui ne sont pas du tout accessibles et qui ne le seront jamais. C'est un problème compliqué, on a hérité d'une situation qui est telle qu'elle est mais je suis contente qu'actuellement, dans les logements dont les parties communes sont accessibles, on transforme des logements pour qu'ils soient plus accessibles, et je suis très contente aussi que notre responsable du service Logement apporte un soin particulier à trouver les bons appartements pour les personnes. Voilà, petit à petit on avance.

M. le Maire : Merci madame Aubert. Là il n'y a pas de vote puisque c'est une communication.

Il est pris acte de la communication du rapport.

27 - DENOMINATION DU PARVIS ATTENANT A LA GARE RER B LA CROIX DE BERNY –

Rapporteur : M. Wissam NEHME

M. NEHME : Merci Monsieur le Maire. Merci à double titre, d'abord merci parce que vous avez répondu favorablement à notre demande pour cette dénomination-là en hommage à Missak Manouchian ; et merci encore une fois pour m'avoir permis de présenter cette délibération qui est chargée d'émotions et d'histoire.

Tout d'abord je vais prendre mon temps malgré l'heure, il est près de 1h du matin, pour une explication sur le choix du nom, parce que je n'ai pas eu le temps de m'expliquer devant mes collègues de la majorité lors de la réunion du groupe. En fait, depuis le mois de février 2023, on suit de près cette Panthéonisation, et on a débattu entre nous au sein du club Franco-Arménien d'Antony et dans mon entourage, on avait en fait trois choix : soit le groupe Manouchian, soit Mélinée et Missak Manouchian, soit Missak Manouchian. Cela peut vous paraître un peu étrange mais sur les cinq femmes qui sont parmi nous au conseil d'administration, tout le monde m'a dit : mais pourquoi pas Mélinée ? Du coup on a réfléchi pendant des mois, certains étaient pour, d'autres contre, et au final on s'est dit : qu'est-ce que l'on cherche avec cette dénomination-là ? En fait, nous, on voulait mettre en honneur l'icône de la résistance étrangère, des combattants apatrides qui sont morts pour la France et pour notre liberté. Si je vous dis Nelson Mandela, c'est l'icône de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, Simone Veil est l'icône contre la discrimination des femmes en

France. Et donc au même titre, Missak Manouchian représente cette résistance, il est cette icône-là, et ce n'est pas Mélinée, malheureusement, mais enfin c'est l'histoire.

En tant qu'association Arménienne, c'était beaucoup plus intéressant pour nous de mettre en avant le couple Manouchian mais ce n'était pas notre volonté. Notre volonté c'était vraiment de rendre hommage aux résistants étrangers qui sont morts pour la France.

Sur le choix de la place, j'anticipe vos questions, Monsieur le Maire m'a dit : trouvons une place digne de Missak Manouchian, et en fait je n'ai pas cherché loin : Le parvis de la gare du RER B, est chargé de symboles, c'était une évidence pour nous. Il est proche de la prison de Fresnes où Missak Manouchian et ses compagnons ont passé leur dernière nuit avant d'être abattus par les nazis ; de plus, Missak Manouchian et Joseph Epstein ont été arrêtés devant la gare d'Évry-Petit Bourg par la police française. Donc on a la gare et le poste de police à côté. Nous avons aussi, et là c'est le côté Arménien, l'aigle d'Arménie qui est à quelques centaines de mètres, cet aigle qui représente la puissance et la fierté d'un peuple qui a subi plusieurs massacres, un génocide et un deuxième génocide moderne avec ce qui s'est passé au Haut-Karabagh, en Haftar par les Azéris qui ont exterminé, enfin ont déplacé plus de 100.000 Arméniens de leur territoire. Et à côté, il y a le club Franco-Arménien d'Antony qui est en charge... en fait dans nos statuts on enseigne à nos adhérents l'histoire et

la culture Arménienne. Donc le choix a été vite fait. Je vous rassure, en fait, on n'oublie personne. Parce qu'il y aura la plaque de rue et il y aura à côté une plaque commémorative et je remercie le cabinet du Maire et la Direction de la Communication car nous sommes en train de travailler sur cette plaque qui sera plus représentative de ce que l'on souhaite faire et de cet hommage-là. En effet il y aura les noms des résistants qui ont été fusillés avec leur âge, leur nationalité et leur photo. Et en plus on rajoutera Mélinée qui ne sera pas oubliée. Elle aura aussi sa place sur cette plaque-là.

J'espère que l'on aura l'unanimité pour ce vote-là ; on va lancer, si vous êtes d'accord, les invitations pour les représentants des six pays originaires de ce groupe-là, donc l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, l'Arménie, la Roumanie et la Pologne... On essaye d'être consensuels sur ce point-là.

Et dernier point, si tout se passe bien, normalement l'inauguration aura lieu le 24 avril, après la commémoration du génocide Arménien, au Parc de Sceaux. La commémoration aura lieu à 11h, vous êtes tous invités, et en rentrant au club Franco-Arménien d'Antony, on s'arrêtera pour inaugurer cette place-là, ce parvis.

Voilà, si vous avez des questions je répondrai.

M. le Maire : Est-ce que l'on passe au vote ? Madame Huard ?

Mme HUARD : Je voudrais d'abord faire une remarque sur le nom : Il me semble que la dénomination Mélinée et Missak Manouchian aurait été tout à fait souhaitable, c'est quand même rappeler qu'il y a eu aussi des femmes dans la Résistance, et donc c'est emblématique je dirais. Après, moi je n'ai pas du tout l'argument comme quoi cela ferait ressortir l'identité Arménienne au détriment de l'hommage au groupe Manouchian, je ne le comprends pas vraiment ; je pense qu'au contraire c'était l'occasion de faire apparaître un nom de femme aussi dans les dénominations des rues et des places d'Antony qui en manquent beaucoup. Alors si tel n'est pas le choix, je pense qu'il serait souhaitable que la plaque mentionne qu'il y a eu des résistants et des résistantes ou des combattants et des combattantes du groupe Manouchian puisqu'il y en a eu aussi...

M. NEHME : Je pense que vous n'avez pas entendu... Mélinée ne sera pas oubliée. Cela n'enlève en rien qu'elle soit une résistante à part entière. Et si je vous pose la question de me dire qui est Mélinée Manouchian, la première chose que vous allez me dire c'est : elle est l'épouse de Missak Manouchian. Et ça, on n'y peut rien, je ne peux pas changer histoire. Voilà. Ça, c'est un fait. C'est Missak qui est l'icône et non pas Mélinée. Mais elle ne sera pas oubliée, rassurez-vous.

M. MONGARDIEN : On voulait faire exactement la même remarque, maintenant je suis content d'apprendre que vous vous êtes posé la question, c'est important parce que je pense qu'effectivement c'est aussi

une façon de reconnaître l'implication des femmes dans la Résistance, elles y ont aussi pris leur part. Alors je reconnais que Mélinée n'est pas morte en tant que Résistante mais elle a été Résistante. C'est la seule différence que l'on peut voir. Et je trouvais que cela était plutôt dans la prolongation de ce qu'il y a eu pour la Panthéonisation et donc cela me paraissait naturel aussi d'associer l'homme et la femme.

M. le Maire : Merci, on va voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Et j'ai la parole pour remplacer Fatima Zambardjoudi dans les commissions Finances et Solidarité, auxquelles elle appartenait.

**28 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DES 2ème (Finances et Ressources Humaines) et 4ème
(Solidarité) COMMISSIONS MUNICIPALES –**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : J'ai reçu la candidature de Nadra Simon pour les Finances et les Ressources Humaines, et j'ai reçu celle de Christiane Enamé pour la commission municipale de la Solidarité.

S'agissant maintenant du CCAS, nous avons voté en 2020 une liste pour le CCAS, Fatima Zambardjoudi a été élue et celle qui suivait sur la

liste était Christiane Enamé, donc c'est elle qui va la remplacer automatiquement au CCAS.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Nous passons maintenant aux **Questions Orales**.

Mme RÉMY-LARGEAU : La transition va être facilitée par le fait que l'on vient de prononcer le terme de CCAS. Pourquoi ? Parce que le 11 mars, Monsieur le Maire, notre groupe Antony Terre Citoyenne vous adressait une lettre ouverte parce que nous venions d'être informés par le collectif Rom Europe Antony du fait que vous aviez pris un arrêté le 8 mars prononçant l'évacuation du bidonville de l'avenue Léon Jouhaux.

Le 12 mars, cette expulsion a eu lieu. Mardi, j'étais au Conseil d'Administration du CCAS, j'ai eu l'occasion d'interpeller les membres du CA sur cette question, Monsieur Colin notamment ici présent en est témoin, les discussions ont été relativement longues, contrairement à d'habitude, dans le sens où d'habitude il y a un ordre du jour bien précis et là, je remercie que l'on ait pu effectivement prendre un peu de temps pour parler de cette question qui nous, nous a profondément heurtés.

Alors pourquoi on s'adresse maintenant à vous, Monsieur le Maire ? Parce que c'est vous qui avez pris cette décision. Nous entendons bien le fait que cette décision a été prise pour des raisons, en tout cas c'est ce qui

est mis en avant, pour des raisons de sécurité, notamment parce que suite à l'incendie qui s'était déclaré dans ce campement il avait pu être constaté qu'il y avait des bonbonnes de gaz qui étaient une source de danger réel, et donc ça, nous ne le contestons pas, et peut-être n'y avait-il pas d'autre solution à prendre comme un certain nombre de personnes en ont été convaincues dans les échanges que nous avons eus. Mais ce qui nous questionne vraiment, c'est de savoir comment on a pu arriver à cette situation ? Tout à l'heure Madame Desbois parlait, dans un autre contexte, de comment a-t-on pu se retrouver au pied du mur, eh bien là c'est la même question que nous vous adressons puisque le CCAS n'ignorait pas cette situation, vous n'ignoriez pas cette situation puisque ce bidonville existait depuis 2018, donc comment se fait-il que l'on en soit arrivé à ce moment-là ? Peut-être, je le répète encore, il n'y avait pas d'autre décision à prendre, mais pourquoi en arrivons-nous là ? Et pourquoi aussi cette décision, quand bien même elle devait être prise, n'a pas été accompagnée pour éviter que des familles, des enfants, se retrouvent du jour au lendemain dans la rue, alors que l'on était en pleine trêve hivernale, alors que l'année scolaire n'était pas terminée ? Voilà ce qui aujourd'hui est la question que nous vous posons, avec gravité parce que derrière, je pense que personne sans doute ne se réjouit de ce qui est arrivé, mais en même temps cela s'est passé. Donc pouvez-vous répondre à cela ?

M. le Maire : J'ai pris l'arrêté d'expulsion parce que j'étais responsable du sujet. Donc c'était à moi de le prendre. Et parce qu'il y avait péril de mort, je dis bien « de mort » ! On s'en est aperçu, j'avoue que je ne savais pas que des bonbonnes de gaz, pleines de gaz, remplies de gaz, étaient là librement et auraient pu exploser avec l'incendie. Si les pompiers n'étaient pas arrivés aussi vite, il y aurait eu des dizaines de morts avec l'explosion de ces bonbonnes de gaz. Et donc quand j'ai pris conscience qu'il y avait ces bonbonnes de gaz, quand nous avons pris conscience, c'était mon rôle de prendre cet arrêté. Et je n'étais pas le seul, c'était aussi l'avis de l'Etat... C'était à moi de prendre la responsabilité et à l'État de l'exécuter. Il l'a fait avec ses procédures qui sont toujours très longues, cela n'a pas été fait le lendemain de l'incendie effectivement, mais enfin voilà, cela a été fait, l'État avait pris le soin depuis longtemps déjà, et c'était son rôle, le terrain appartient à l'État, donc c'est lui qui était responsable de la demande d'expulsion au départ, il a fait procéder à une analyse de la situation sociale de ces populations, elle a été faite normalement, dans les normes, je veux dire qu'ils ont été expulsés dans les normes, sauf qu'effectivement, pas par le tribunal, pour une raison d'urgence sécuritaire. Et le tribunal n'a pas considéré que c'était anormal.

M. MAUGER : Je conteste la chronologie que vous donnez. Le bilan social a été rendu au mois de décembre.

M. le Maire : Oui, je sais, il a été fait avant, au mois de décembre, oui.

M. MAUGER : Donc avant l'incendie, bien avant...

M. le Maire : Oui, il a été fait...

M. MAUGER : Bien avant votre décision. Il y avait des tas de processus...

M. le Maire : L'État voulait expulser les Roms....

M. MAUGER : Non, non, il voulait ...

M. le Maire : Si, si, il voulait le faire, mais il fallait passer par une décision du tribunal. L'incendie nous a convaincus qu'il fallait faire vite, très vite parce qu'il y avait un danger mortel pour eux, et pas seulement pour eux mais également pour les voitures qui passaient à proximité.

M. MAUGER : Si vous permettez que je m'exprime sur le sujet, au mois de décembre, donc, il y a eu ce bilan social qui a été rendu, la raison de ce bilan social était d'accompagner les personnes vers une meilleure intégration. Voilà. Et il y avait tout un tas d'associations qui intervenaient, Rom Europe mais pas seulement, sur le campement. On est passés dans une logique totalement différente, non seulement après l'incendie mais du fait de votre décision où les personnes ont été informées qu'elles allaient être évacuées en moins de 24 heures. Pourquoi cette précipitation alors qu'il y avait tout un processus qui avait été enclenché auparavant avec ce bilan social ? Et du reste, lorsque vous procédez à une évacuation,

normalement vous êtes censé proposer des solutions de relogement aux personnes, ce qui n'a absolument pas été fait. Alors là, on est dans un cadre qui ne correspond pas du tout aux instructions normales d'une évacuation...

M. le Maire : Non, ce n'est pas du tout une évacuation normale, on est d'accord, c'est une procédure d'urgence.

M. MAUGER : Ce qui s'est passé n'est absolument pas normal.

M. le Maire : Non, c'est une procédure d'urgence imposée par le danger de mort qu'il y avait dans ce camp. C'est tout.

M. MAUGER : Surtout que sur Antony, il existe un certain nombre de bâtiments en reconversion, des choses auraient pu être proposées. Cela n'a pas été votre volonté.

M. le Maire : Si ! Si, ça a été proposé, ils ne sont pas venus.

M. MAUGER : Vous avez proposé quoi ?

M. le Maire : On a proposé. Déjà lors de l'incendie on avait proposé de reloger. Il y a eu quatre jeunes qui ont passé une nuit et les chefs sont vite venus les rechercher parce qu'ils ne voulaient pas qu'ils acceptent d'être hébergés par la Ville. Mais ce sont des ROM, ce ne sont pas des Européens classiques.

M. MAUGER : Pardon ?

M. le Maire : C'est des Roms, ils ont leur mode de vie...

M. MAUGER : J'ai mal entendu ! Ce sont des Européens, M. le Maire.

M. le Maire : Ce sont des Européens, mais ce sont des Européens spéciaux, qui ont leur propre mode de vie.

M. MAUGER : Ah bon, « spéciaux » !

M. le Maire : Oui !

M. MAUGER : Des Européens spéciaux ?

M. le Maire : Non mais écoutez ! Arrêtez de jouer les imbéciles !

M. MAUGER : Non, pas du tout.

M. le Maire : Bien sûr qu'ils sont spéciaux les Roms, ils ont leur mode de vie à eux. Ils n'acceptent pas... Vous, vous imaginez qu'ils acceptent notre hébergement, non, ils le refusent. Ils le refusent. Quand on connaît la vie de ces gens, ils refusent l'hébergement des villes voisines. Voilà. Ils refusent. Ils ont leur propre vie à eux, leur vie de clan, et ils tiennent à leur indépendance. Ils ne veulent pas devoir quelque chose à la Ville où ils se situent.

Mme RÉMY-LARGEAU : Alors déjà première chose, il y a eu le même glissement lors des débats au CCAS, la proposition de logement à laquelle vous faites référence concerne...

M. le Maire : d'hébergement,

Mme RÉMY-LARGEAU : Hébergement, mise à l'abri, tout ce que vous voudrez, je pense que l'essentiel est de ne pas être sous la pluie

comme il y a eu pendant ce mois d'avril. Donc je reprends si j'arrive à retrouver... Tout le monde est fatigué mais je crois que le sujet en vaut la peine. La proposition d'hébergement à laquelle vous faites allusion et qui a été faite au CCAS est intervenue juste au moment de l'incendie en fait...

M. le Maire : Oui.

Mme RÉMY-LARGEAU : Oui mais là on ne vous parle pas de l'incendie mais de...

M. le Maire : Ils l'ont refusée lors de l'incendie, et ils auraient refusé après de toute façon.

Mme RÉMY-LARGEAU : Ils l'auraient, ils l'auraient... mais c'est votre responsabilité ...

M. le Maire : Mais ça a été proposé, cela a été proposé au moment de l'expulsion et personne n'a accepté.

Mme RÉMY-LARGEAU : Vous pouvez préciser ?

M. le Maire : Cela a été proposé...

Mme RÉMY-LARGEAU : Non, vous ne pouvez pas préciser ?

M. le Maire : Si.

Mme RÉMY-LARGEAU : Eh bien, c'est quoi alors ? Quelle a été votre proposition ?

M. le Maire : La Sous-préfecture m'en a informé. Cela a été proposé.

Mme RÉMY-LARGEAU : Vous avez été informé, vous, et les personnes concernées ont été informées ?

M. le Maire : Mais ils ont refusé.

Mme RÉMY-LARGEAU : Vous voyez le glissement : « ils auraient refusé, ils ont refusé... »

M. le Maire : Arrêtez ça !

Mme RÉMY-LARGEAU : Je vous remercie ...C'est du direct, c'est ça qui est très bien...

M. le Maire : Ils ont refusé.

Mme RÉMY-LARGEAU : On aura appris ce soir que les Rom sont des Européens pas comme les autres ...

M. le Maire : Ils ne sont pas comme les autres, bien sûr ! Voyons, voyons ! Ecoutez c'est évident, non ?

Mme SANSY : Excusez-moi Mme Rémy-Largeau...

Mme RÉMY-LARGEAU : Excusez-moi, on a appris ce soir, c'est ...

M. le Maire : Arrêtez de jouer ! Vous n'avez pas remarqué ? Eh bien si ! Si !

Mme SANSY : Un peu de respect s'il vous plaît. Excusez-moi Madame...

Mme RÉMY-LARGEAU : Cette levée de boucliers ! C'est la deuxième fois que vous faites une levée de boucliers dans cette assemblée quand je prends la parole, et comme par hasard, c'est la deuxième fois qu'il s'agit des Roms ! Ah oui ! Revenez au tout début du mandat, c'est insupportable !

M. MEDAN : Madame, c'est inhumain...

Mme RÉMY-LARGEAU : Ah oui ! C'est insupportable que je dise que les Roms sont des Européens, c'est insupportable pour vous ? Merci !

M. MEDAN : Vous jouez sur les mots...

Mme RÉMY-LARGEAU : Non, on ne joue pas sur les mots justement.

M. MEDAN : Monsieur le Maire voulait dire que les Roms ne sont pas des Européens classiques. C'est donc cela qui vous a gênée ?

Mme RÉMY-LARGEAU : C'est cela qui m'a gênée, et je ne suis pas la seule...

M. MEDAN : Eh bien c'est bien dommage que vous soyez gênée par ce genre de discours...

Mme RÉMY-LARGEAU : Vous, ça ne vous gêne pas !

Mme SANSY : Il y a des principes de réalité quand même...

Mme RÉMY-LARGEAU : Ce ne sont pas aussi des Français comme les autres peut-être ?

Mme SANSY : A priori Madame a été scandalisée apparemment... moi je travaille aussi sur la protection de l'enfance en danger depuis très longtemps et je suis la première à être scandalisée effectivement par l'énergie, par la chronophagie que demande le placement de ces enfants, systématiquement ils vont sur les lieux de placement, ils prennent une douche, et le lendemain ils ont disparu. Donc ne venez pas nous dire, sauf

à méconnaître tout principe de réalité, que la plupart des populations Rom, -certes vous aurez toujours des exceptions- que globalement la plupart des populations Rom acceptent les placements et les hébergements. C'est très compliqué aujourd'hui de mettre à l'abri les enfants, que ce soit dans un cadre institutionnel ou dans un cadre on va dire plus négocié. En tout cas jusqu'à présent, on y arrive très difficilement et très exceptionnellement. Donc ne venez pas nous dire que vous connaissez bien les populations si vous méconnaissiez totalement ce principe de réalité.

Mme RÉMY-LARGEAU : Alors je ne prétends pas connaître en experte ces populations, je prétends que quand une association qui connaît parfaitement le problème nous alerte et qu'on prétend dans cette Ville travailler main dans la main avec les associations comme Monsieur Pégrier nous le vante, eh bien je dis non, je suis désolée...

Mme SANSY : Alors vous parlez certainement des associations qui militent et qui viennent faire le pied de grue devant les bureaux pour qu'on domicilie à tout prix ces enfants dans la Ville, pour les scolariser, et pour venir dès le lendemain nous dire : Eh bien maintenant qu'ils sont scolarisés, ils sont domiciliés sur place et donc il faut forcément proposer des placements, des hébergements ! Parce que c'est aussi comme cela que ça se travaille avec les associations.

Mme RÉMY-LARGEAU : Je pense que les associations...

Mme SANSY : ... apprécieront.

Mme RÉMY-LARGEAU : Apprécieront, oui, tout à fait !

M. le Maire : Bien. M. Pégurier a la parole.

Mme RÉMY-LARGEAU : Et les Européens « non classiques » aussi !

Mme SANSY : Il faudrait qu'elles n'oublient pas de cocher non plus le nombre des enfants inscrits à l'école, parce qu'on les voit rarement venir tous les jours !

Mme RÉMY-LARGEAU : Eh bien écoutez, là aussi, je pense que... ce sera bien apprécié !

M. le Maire : Non, vous n'avez pas la parole. M. Pégurier a la parole.

M. PÉGURIER : Ce que je voudrais dire de ce que je connais du camp, c'est que j'y suis allé à plusieurs reprises, personnellement, donc vous ne pouvez pas dire que l'on ne connaît pas le camp, j'y suis allé moi-même à plusieurs reprises avec plusieurs élus ici. Et d'ailleurs l'association, pendant la Covid, est allée apporter plusieurs tonnes de denrées. Vous ne pouvez pas tout dire, même dans votre communication sur le Vivre à Antony, vous dites que le CCAS ne fait rien, c'est faux ! C'est complètement faux ! C'est la première chose.

La deuxième : effectivement c'est un drame, on le partage, vous pensez bien que finalement on ne signe pas un arrêté simplement pour mettre dehors des familles, d'ailleurs si ça avait été le cas, on l'aurait fait bien avant ! On a attendu l'arrêté et Monsieur le Maire l'a dit explicitement,

on ne peut pas attendre une explosion qui pourrait tuer des gens ! Nous serions des criminels, Madame ! Après, quand vous dites que finalement, on ne fait rien, bien sûr, sans doute vous ne connaissez pas le sujet, nous, pour connaître un peu ces familles parce qu'on les a quand même fréquentées un certain nombre de fois, on leur a apporté des denrées, à Noël on va les voir pour leur porter un certain nombre de choses, et en plus, et vous ne l'avez pas souligné, après l'explosion elles ont été accompagnées par la Conférence Saint-Vincent de Paul que la Ville finance aussi pour leur donner... mais si, vous pouvez sourire, c'est comme ça, la réalité des choses, c'est que finalement la Conférence leur a aussi donné un certain nombre de denrées pour les accompagner dans l'urgence. Et d'ailleurs en fait il y a un endroit où ils auraient pu être logés, mis à disposition par la Ville, qui n'a pas été utilisé.

Et peut-être ce que vous ne savez pas, c'est qu'effectivement, ce sont des populations qui sont nomades. Il ne faut pas l'oublier. On ne leur impose pas cette situation, alors cela peut vous faire sourire mais ce que l'on perçoit et ce que l'on voit dans la réalité des choses, c'est que -et Sophie l'a dit- sur la centaine d'enfants, aujourd'hui il y en a 16 qui sont scolarisés aujourd'hui sur la Ville ; les autres, pourquoi ils ne viennent pas ? Ce n'est pas une question finalement de non-accès aux services de la Ville, c'est simplement parce qu'en fait ces familles, elles bougent en permanence, elles viennent un mois, deux mois, et elles repartent. Et c'est

ce que l'on peut aujourd'hui partager aussi avec les associations qui les suivent. Alors là vous dites des choses, mais en fait moi j'ai l'impression qu'aujourd'hui ce n'est pas la réalité.

Alors bien sûr que c'est un drame, bien sûr que c'est un drame, on en est tout à fait conscients, mais à un moment donné, on doit aussi prévenir, à la fois se couvrir et faire en sorte que ces personnes puissent ne pas mourir dans un feu d'artifice avec du gaz ; et on doit aussi prévenir les personnes qui sont à côté. Alors après, je comprends votre émotion, je peux entendre aussi effectivement que l'on n'a peut-être pas fait assez et je vous avais dit aussi au CCAS qu'on allait installer l'eau en accessibilité. On aurait pu très bien ne pas l'accepter, aujourd'hui, ce sont quand même aussi des personnes qui étaient en situation illégale sur un terrain qui ne leur appartient pas. Voilà c'est quand même des situations aujourd'hui où il y a des choses qui ont été acceptées, il y a des choses qui ont été accompagnées, et je pense qu'aujourd'hui il y avait une nécessité d'agir vite pour éviter un drame. Je pense que c'est un élément extrêmement important.

Mme RÉMY-LARGEAU : Alors j'invite toutes les personnes qui s'intéressent sincèrement à cette question à se mettre en relation avec le collectif Rom Europe Antony parce que ce dont je me fais l'écho, je ne l'ai pas inventé, vous pouvez aller le lire dans la presse, vous pouvez lire leur communiqué, et je pense qu'ils sont bien bien, bien au fait des choses.

M. PÉGORIER : Mais on les connaît, on les connaît, on a travaillé avec eux !

Mme SANSY : Moi je connais bien ces populations aussi...

M. AIT-OUARAZ : Madame Rémy-Largeau, vous y vivriez dans ce camp ? Madame Rémy-Largeau, vous y vivriez dans ce camp ? C'est inhumain de vouloir maintenir des populations dans un camp tel que celui-ci. C'est extrêmement dangereux !

Mme HUARD : Et d'après vous c'est mieux de les expulser ailleurs sans solution ? Parce que... où croyez-vous qu'ils vont aller ? Où croyez-vous qu'ils vont aller ? Dans un autre camp, le même ?

M. AIT-OUARAZ : Alors rassurez-vous, ils étaient extrêmement bien organisés, vous l'avez vu vous-même puisque le jour de l'évacuation il y avait des dizaines de véhicules qui les attendaient et ils savaient exactement où aller ensuite. Nous étions mêmes étonnés du peu d'effets personnels qu'ils avaient emmenés avec eux alors qu'on leur avait laissé tout le temps nécessaire pour récupérer leurs effets personnels...

Mme HUARD : Oui, 24 heures, 24 heures ! Pour des problèmes, vous déménagez en 24 heures, vous ?

M. AIT-OUARAZ : Madame Huard excusez-moi, je ne vous ai pas coupée, il faut savoir que le mode de vie de toutes ces populations leur permet de bouger et d'évoluer assez rapidement.

Je vais revenir très rapidement sur les mises à l'abri. Le jour de l'incendie, on leur a proposé de venir au niveau du Centre André Malraux. Cela a été refusé. Ensuite on a fait ouvrir, Madame ne souhaite même pas m'écouter mais bon... On a fait ouvrir le Centre André Malraux, personne n'a souhaité y aller. Ils ont préféré rester sous la pluie ! Je dirais même pire, je dirais que beaucoup souhaitaient y aller mais certains meneurs, chefs, choisissez le terme que vous souhaitez, ont dissuadé les gens de se réfugier au niveau du Centre André Malraux.

Dans un second temps on a fait ouvrir le gymnase, le gymnase des Rabats. On a fait sortir une association sportive. On a fait déranger le centre de crise de la Croix-Rouge avec des dizaines de personnes qui sont venues. On a organisé tous les éléments logistiques nécessaires pour qu'ils puissent passer une nuit, voire davantage, pour qu'ils puissent se nourrir, seuls quatre jeunes, quatre enfants ont pu venir, pratiquement en cachette parce qu'ils nous ont bien dit que les ordres avaient été donnés de ne pas accepter ces mises à l'abri. Non seulement ce que vous précisez est totalement inhumain mais criminel ! La situation est extrêmement dangereuse, vous savez qu'il y avait une autoroute à proximité, de plus de douze voies, une des plus grandes autoroutes européennes, et vous seriez les premiers à venir nous attaquer si des détritrus étaient tombés sur l'autoroute avec, au même moment, comme par hasard peut-être, un bus

transportant des enfants, vous seriez les premiers à venir nous attaquer !

Donc on n'a pas de leçon à recevoir.

M. COLIN : Je vais essayer d'être bref en cette heure tardive mais je pense qu'on est au cœur de la question de l'humanité et je pense que c'est bien qu'il y ait cet échange aujourd'hui. Au CCAS, on a eu le conseil d'administration, je savais que cette question serait posée et donc je vais en parler : On a trois éléments : l'Etat, la Ville et le CCAS. Le terrain était occupé depuis des années, l'Etat n'a pas beaucoup bougé et la situation s'est dégradée. Cela ne dépendait pas de la Ville cette affaire, c'était aussi une décision de la Préfecture et de l'État.

Pendant les périodes sanitaires difficiles, il est évident que les personnes étaient en difficultés et qu'il y a eu des bénévoles, Laurent le sait puisqu'il y a des denrées qui ont été distribuées, il y a des tonnes de nourriture qui ont été distribuées, et je peux être témoin dans ma fonction de Vice-Président du CCAS de l'engagement des acteurs du CCAS au service de cette population, et des élus, des personnes... On l'a fait avec cœur et ils l'ont tous fait avec intelligence et engagement.

Alors bien entendu, on a eu une situation difficile comme cela a été dit, il y a eu une mise en danger pour les personnes, et Monsieur le Maire, je l'ai dit au CCAS, imaginez qu'il y ait eu un mort, des morts, c'est la responsabilité civile et pénale du Maire qui était engagée et il a pris la décision et la responsabilité qui était la sienne. Je crois que l'on est au

cœur de notre humanité. Le CCAS a eu son action, c'était son rôle d'agir, la Ville a pris la décision, et on est aussi heureux que l'État ait assumé ses responsabilités. Voilà.

M. GOULETTE : Je voulais dire un mot par rapport aux entreprises sur la localisation de ce camp de Roms, donc au cœur d'Antonypole : parfois on nous critique en disant que l'on ne fait rien sur Antonypole, nous avons des entreprises de pointe qui se situent là et qui sont venues nous voir déjà plusieurs fois depuis un certain temps pour se plaindre de ce camp de Roms et nous demander d'agir. Pourquoi ? Parce que cela pose un problème d'image pour ces entreprises, cela pose un problème, je ne prends pas position, je rapporte ce que nous avons entendu de plusieurs entreprises, des problèmes d'image, des problèmes de sécurité des entreprises qui venaient nous voir récemment en disant qu'elles devaient renforcer leurs mesures de sécurité pour leurs propres salariés, pour leur matériel... Je vous rappelle que ce camp était illégal, il y avait des trafics qui étaient faits là, il y avait toutes ces questions qui se posaient, donc il ne faut pas présenter ce problème qui est un problème humain grave, difficile, de façon unique, dans un sens unique. Il y avait également cette question, on cherche à faire quelque chose sur Antonypole, on était aussi sollicités sur ce plan-là. Alors après vous nous accusez d'être inhumains, mais est-ce que vous aimeriez avoir ce camp de Roms à côté de chez vous ? C'est un peu la question que l'on peut se poser.

M. le Maire : Bon. Je lève la séance ? M. Mongardien ?

M. MONGARDIEN : Ma question concerne le 24 août prochain. Antony fêtera le 90ème anniversaire de la Libération. J'aimerais déjà savoir ce que la mairie a prévu comme animations ? C'est ma première question assez simple.

Et deuxième chose : j'aimerais faire une proposition : c'est que les membres du conseil municipal et du conseil des jeunes apprennent la chanson de la deuxième DB.

M. le Maire : Très bien.

M. MONGARDIEN : Les Antoniens qui veulent l'apprendre sont les bienvenus aussi.

M. le Maire : Pourquoi pas mais je ne sais pas s'il y aura beaucoup d'élus le 24 août à Antony ; moi j'y serai.

M. MONGARDIEN : Pour ceux qui seront là...

M. le Maire : Moi j'y serai mais je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'élus ce jour-là, en tout cas je n'ai pas l'habitude d'en voir beaucoup quand j'y vais.

M. MONGARDIEN : Vous le ferez pour moi.

M. le Maire : Voilà. Je lève la séance.

La séance est levée à 01h20.